REVUE DE PRESSE

6 mai 2024

PRESSE information

JOURNAUX télé

médias
sociaux

Afin de se conformer à la Loi sur le droit d'auteur, la FCSSQ détient une licence autorisant une redistribution électronique restreinte de ce document.



PRODUIT PAR





Éducation, Enseignement supérieur et Santé

Les derniers de classe du bulletin des ministères

Les ministères québécois ont reçu leur bulletin chiffré qui leur a été remis par le Conseil du trésor pour 2022-2023. L'exercice est particulièrement sans pitié pour l'Enseignement supérieur (sous la note de passage), l'Éducation et la Santé, qui se retrouvent aux derniers rangs.

LOUISE LEDUC

La Presse

Des efforts à mesurer

La performance de 21 ministères et de cinq organismes publics a été scrutée par le Conseil du trésor, suivant les cibles annuelles que chacun s'est données. Polaroid aux allures de feuille de route particulièrement rentre-dedans pour certains, ce portrait traduit leur réussite respective, mais aussi les défis très inégaux auxquels ils font face.

Sonia LeBel, présidente du Conseil du trésor, juge cet exercice important pour « évaluer les services que les ministères rendent à la population » et pour « mesurer leurs efforts afin qu'ils s'améliorent. On a choisi de rendre cette démarche transparente pour les citoyens ».

Ministère de l'Enseignement supérieur

Note globale: 56 %

Dépenses prévues : 8,5 milliards

Ce ministère n'a atteint que 11 % des cibles qu'il s'était lui-même fixées. Il a notamment raté sa cible d'inscriptions au cégep et à l'université « menant à des emplois en déficit de main-d'œuvre ». Le taux de diplomation au cégep « deux ans après la durée prévue » du DEC n'est qu'à 62,1 %, par rapport à une cible de 64,8 %.

Ce ministère est particulièrement loin du compte quant au taux de passage du secondaire vers le collégial. Son objectif était d'atteindre un taux de 73 % en 2022-2023, il n'a obtenu que 69,7 %.

Explication offerte par le cabinet de la ministre Pascale Déry : « Il est clair que les résultats ne sont pas satisfaisants. » Cette « faible performance » s'explique en partie par les « occasions d'emploi [qui] entrent en concurrence avec la poursuite des études ».

Ministère de l'Éducation

Note globale: 62 %

Dépenses: 17,7 milliards

En éducation, le Ministère disait qu'en 2022-2023, 50 % des bâtiments du réseau scolaire seraient en état satisfaisant. On en est à 39 %.

Par ailleurs, le taux d'obtention d'un premier diplôme ou qualification après cinq ans au secondaire est sept points de pourcentage inférieur à la cible.

Le Ministère a aussi échoué à réduire comme il l'espérait l'écart de réussite entre les garçons et les filles : la différence est de 2,6 points de pourcentage.

Plutôt que la totalité des écoles publiques comme promis, 85 % d'entre elles offrent une heure par jour d'activités parascolaires.

Explication du cabinet du ministre Bernard Drainville : « On prend acte des constats », « l'éducation, c'est l'une des grandes priorités du gouvernement ». « On le sait, le statu quo n'est pas acceptable. » Pour 2023-2027, le cabinet de Bernard Drainville assure avoir à la fois « des cibles ambitieuses, innovantes et plus réalistes ».

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Note globale: 64 %

Dépenses probables en 2022-2023 : 52 milliards

Ce ministère n'a atteint que 32 % de ses propres cibles. On visait en 2022-2023 un maximum de 25 000 demandes d'opérations en attente de plus de six mois. On en est à 49 041.

En oncologie, le Ministère espérait que 77 % des patients soient vus dans un délai égal ou inférieur à 28 jours. On n'en est qu'à 54 %.

Pour les évaluations en Protection de la jeunesse, le Ministère se croyait en mesure d'obtenir un délai moyen d'attente de 21,4 jours. On en est à 44,5 jours.

Par contre, l'objectif quant au nombre de personnes recevant du soutien à domicile a été dépassé.

Explication du cabinet du ministre Christian Dubé : « Comme partout dans le monde, nous sommes confrontés [à] la pénurie de main-d'œuvre, au vieillissement de la population et [à] un réseau toujours fragilisé par la pandémie. [...] Nous sommes plus que conscients des améliorations à faire dans le réseau de la santé, surtout en matière d'accès. [...] Nous suivons quotidiennement les cibles du plan stratégique. »

Ministère de l'Environnement

Note globale: 79 %

Dépenses : 331 millions (à l'exception des dépenses liées aux fonds spéciaux)

Le ministère est très en retard par rapport à sa propre cible de matières résiduelles éliminées annuellement par habitant, n'a pas atteint sa cible quant au « pourcentage de réduction des indicateurs de risque liés aux pesticides ».

Il visait par ailleurs un pourcentage de réduction de la consommation énergétique de 100 % aussi bien pour ce qui est de la consommation énergétique que de la consommation de produits pétroliers. On est loin de là, avec des pourcentages respectifs à ces égards de 76 % et de 42,6 %. Par contre, l'objectif « d'acquisitions écoresponsables » a été dépassé.

Explication du cabinet du ministre Benoit Charette : Invité à commenter s'il le souhaitait, le cabinet de Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs nous a dit qu'il nous reviendrait, mais ça n'a pas été le cas.

Société de l'assurance automobile du Québec

Note globale: 55 %

Frais d'administration: 546,4 millions

La SAAQ obtient 55 %, la pire note des cinq organismes publics qui ont eux aussi été évalués. Malgré la crise informatique qui lui a coûté plus de 40 millions et qui fera l'objet d'une enquête de la vérificatrice générale, la SAAQ, dans son bulletin, est réputée avoir obtenu une

note de 8,6 sur 10 à l'égard de la « satisfaction globale » de sa clientèle.

Elle pâtit notamment d'un trop haut taux de décès par 100 000 habitants et des trop faibles « taux de mobilisation des employés ».

Réponse du bureau du président-directeur général, Éric Ducharme : La SAAQ dit prendre acte « des résultats du bulletin », mais elle fait observer qu'il y a moins d'accidentés sur les routes et que « les contributions d'assurance automobile sont toujours les plus basses au Canada ».

Gros ministères, maigres notes

François Dauphin, président-directeur général de l'Institut sur la gouvernance, salue ici l'exercice de transparence, mais s'inquiète que les ministères aux plus gros budgets « soient derniers de classe ».

Il y a trop d'indicateurs, difficilement comparables, à son avis.

C'est aussi l'opinion de Jean Bernatchez, professeur de sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Rimouski. « Il est autrement plus complexe de réduire le temps d'attente aux urgences que de répondre aux clients pour le ministère du Tourisme », illustre-t-il.

Aussi, il constate que « le ministère de l'Habitation [qui se trouve au 9e rang du classement] paraît assez bien », mais suivant une logique caquiste valorisant « la propriété privée plutôt que le droit au logement ».

Les bons élèves

Le ministère du Tourisme, dont presque toutes les cibles tournent simplement autour de la satisfaction des visiteurs, arrive au premier rang. En troisième position (derrière le Conseil exécutif): celui des Transports. Pourquoi? Entre autres en raison des cibles atteintes pour ce qui est des « chaussées aéroportuaires en bon état » et des « voies ferrées fonctionnelles » sous sa responsabilité.

Le nombre de déplacements en transport adapté a aussi dépassé l'objectif.

Par contre, la proportion des routes en bon état demeure insuffisante. Idem pour la fréquentation du transport collectif, qui fait bien partie de ce bulletin du ministère des Transports.

Le Secrétariat du Conseil du trésor et les Finances complètent le haut du tableau.

Du côté des organismes, Retraite Québec et Revenu Québec obtiennent presque des notes parfaites.

Tableau de bord de la performance de l'administration publique, 2022-2023

Dix ministères ayant reçu les notes les plus faibles

	Évaluation
Immigration, Francisation et Intégration	83 %
Justice	82 %
Économie, Innovation et Énergie	82 %
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	80 %
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	79 %
Ressources naturelles et Forêts	78 %
Sécurité publique	77 %
Santé et Services sociaux	64 %
Éducation	62 %
Enseignement supérieur	56 %

Source : Secrétariat du Conseil du trésor



ÉDITORIAL

TOILETTES MIXTES

Diriger sans nuances



MARIE-ANDRÉE CHOUINARD



n touriste féru d'éducation de passage au Québec pourrait se demander pourquoi les toilettes occupent un tel espace dans le débat scolaire. On ne pourrait pas le blâmer : depuis septembre dernier, nous en sommes à notre deuxième « chapitre » de la saga des toilettes mixtes à l'école. La semaine dernière, le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, a interdit les toilettes mixtes à l'école.

La déclaration suivait la publication dans la Gazette officielle d'une Directive interdisant toilettes et vestiaires mixtes dans des projets de construction ou de rénovation scolaires. L'arrêt gouvernemental prévoit toutefois que les centres de services scolaires doivent installer des toilettes individuelles et universelles pour qui en aurait besoin.

Lors de la dernière rentrée scolaire, une décision de l'école secondaire d'Iberville, située à Rouyn-Noranda, avait chauffé les esprits à l'Assemblée nationale et forcé M. Drainville à dévoiler sa préférence pour des toilettes non mixtes. Il avait invoqué le besoin vital d'un espace d'intimité pour les filles et pour les garçons. En toile de

fond, les détracteurs des déclarations intempestives du ministre de l'Éducation avaient fait valoir que mieux valait ne pas nourrir les préjugés et les stigmates à l'endroit des personnes trans et non binaires, visées indirectement dans ce débat.

Que nous enseigne ce nouvel épisode de l'épopée des toilettes ? D'abord, que les appels à la nuance et aux décisions basées sur les faits lancés cet automne n'ont pas été le moins du monde entendus. Il a été souligné que le ministre de l'Éducation n'a tenu compte ni d'un guide conçu en 2021 à l'intention des milieux scolaires sur la prise en compte de la diversité de genre et sexuelle ni de la recommandation que doit lui formuler sur la question un Comité de sages sur l'identité de genre. Cet automne, M. Drainville avait affirmé baser son opinion sur son

« expertise d'intimité ». Cette fois, il espère que, lorsque le Comité de sages rendra son avis, ils « n'arriveront pas à la conclusion inverse ». Ça n'a aucun sens.

Ce type de gouvernance ultra-centralisatrice et nourrie par les convictions et les croyances détonne avec l'esprit de ce que le ministre Drainville affirme vouloir mettre en place. Son idée d'un Institut national d'excellence en éducation basant les orientations et les prises de décision sur les données probantes et les meilleures pratiques n'est-elle pas en totale contradiction avec les démonstrations de direction impulsive qu'il donne dans certains dossiers ? Non, ce n'est pas rassurant.



Chronique|

Marie-Sol St-Onge

Des toilettes pour tous

Par Marie-Sol St-Onge

CHRONIQUE / Lorsqu'a refait surface le débat d'instaurer des toilettes et des vestiaires mixtes dans les écoles pour favoriser l'inclusion de tous les élèves, quelle que soit leur identité de genre, je me suis interrogée. Sommes-nous certains que la priorité en matière d'accessibilité ne résiderait pas plutôt du côté des établissements scolaires qui n'ont encore que des escaliers pour accueillir les personnes en fauteuil roulant?

Je sais, on pourrait croire que je fais des amalgames, mais en réalité, c'est un peu le hasard qui m'a conduite à cette réflexion.

En défilant les actualités sur les réseaux sociaux mercredi dernier, deux publications ont attiré mon attention. Le fait qu'une succédait à l'autre m'a semblé cocasse. La première concernait l'annonce du ministre de l'Éducation qui officialisait le maintien obligatoire des toilettes distinctes entre filles et garçons. Accompagné de photos dont l'une présentait des enfants grimpant les marches d'un escalier, Bernard Drainville apportait une précision au décret: «En parallèle, on demande aux écoles de prévoir des toilettes individuelles universelles. Avec cette directive, on a trouvé le bon équilibre afin de nous assurer du bien-être, de l'intimité et de l'inclusion de tous les élèves.»

La deuxième publication qui suivait juste après cette annonce que personne ne semblait attendre soulignait le travail de sensibilisation envers la réalité des personnes handicapées à l'occasion de la «Journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité» qui avait eu lieu la veille.

Ça m'a frappée. Bien que toutes les différences que portent les gens amènent leur lot de difficultés morales, celle de la mobilité réduite ajoute à ces mêmes ingrédients la difficulté de se déplacer là où les jambes d'un autre le peuvent. En d'autres mots, les enfants qui éprouvent un malaise à devoir choisir entre les toilettes

des garçons ou celles des filles sont quand même capables d'aller soulager leur vessie.

Je me déplace en fauteuil roulant et de par nos conférences et ateliers d'art que nous présentons en milieu scolaire, je peux témoigner que les écoles primaires sont plus souvent qu'autrement très peu adaptées. Ce sont loin d'être tous les établissements scolaires qui comportent une toilette pour personnes handicapées. Mais avant même de pouvoir franchir la porte d'entrée et espérer y trouver une salle de bain accessible, les personnes en fauteuil roulant se butent trop souvent à des escaliers.

À certains endroits, aucun espace réservé aux personnes handicapées n'a été prévu dans le stationnement. À d'autres, une salle de bain a bel et bien été aménagée dans l'école pour les personnes en fauteuil roulant, mais des marches à monter et à descendre sont inévitables pour s'y rendre.

De même que pour les élèves non binaires, je sais bien que ce ne sont pas toutes les écoles qui reçoivent la demande d'admission d'un élève en fauteuil roulant. Heureusement, on peut aménager une seule toilette pour tous tant que l'on garde à l'esprit son accessibilité.

N'attendons pas les futures rénovations et les nouvelles constructions pour offrir une alternative aux escaliers et disposer d'une salle de bain adaptée. On permettrait ainsi à un enseignant, un parent, un membre de la fratrie ou tout autre proche et intervenant qui vit avec une déficience physique de pouvoir enseigner, participer aux rencontres annuelles, assister aux spectacles et circuler dans l'école comme tout le monde.

Ces derniers temps, afin de pouvoir accéder à certains établissements scolaires, j'ai eu le grand bonheur de voir des rampes temporaires être installées. Même s'il faut en faire la demande à l'avance, c'est au moins un pas dans la bonne direction!



« L'ÉCOLE DOIT DONNER L'EXEMPLE »

Le ministère de l'Éducation doit agir sans tarder pour que les écoles offrent des collations saines, réclament des experts en santé, convaincus qu'on rend les enfants malades

MARIE-CLAUDE MALBOEUF, LA PRESSE

« SCANDALEUX »

La Dre Julie St-Pierre, spécialiste en obésité infantile, traite de nombreux jeunes à la Clinique 180 et se bat contre l'aide alimentaire de mauvaise qualité : « Des parents pleurent tous les jours dans mes bureaux, parce qu'ils font plein d'efforts pour que leur enfant mange bien à la maison, mais que l'école le bourre de cochonneries! D'autres achètent des aliments transformés parce qu'ils vivent de l'insécurité financière. Les enfants démunis souffrent donc plus d'obésité. Et que fait l'école ? Elle leur sert des aliments qui vont les rendre encore plus malades! C'est scandaleux! Le Guide alimentaire canadien est excellent et s'applique à tous - y compris au système scolaire, censé enseigner la base des bonnes habitudes de vie. Ils n'ont aucune défaite valable et doivent arrêter de donner des calories vides à des enfants en pleine croissance. Commander des fruits et des légumes à l'épicerie, ce n'est pas plus long que de commander des barres tendres et des biscuits Pattes d'ours. Les écoles pourraient aussi faire des partenariats avec nos producteurs, pour offrir des fruits et légumes, et des protéines comme des œufs et du fromage. Les Américains viennent d'adopter des normes pour que les aliments servis dans leurs écoles contiennent moins de sucre et de sel. »

« DISCUTABLE SUR LE PLAN MORAL »

Le professeur Jean-Claude Moubarac, du département de nutrition de l'Université de Montréal, a codéveloppé la classification Nova, qui permet d'identifier les aliments ultratransformés : « Les collations au goût sucré éloignent les enfants des pommes, des noix et du yogourt nature, qui sont beaucoup plus sains. L'école doit donner l'exemple et les aider à développer de bonnes préférences. Mais ce que j'ai vu à celle de ma fille la semaine dernière, c'est à s'arracher les cheveux – des Pattes d'ours, des yogourts sucrés! Attendre pour corriger la situation, sous prétexte qu'une nouvelle politique du gouvernement arrivera l'an prochain, me semble inacceptable et discutable sur le plan moral. Le centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est déjà en retard. Le nouveau Guide alimentaire canadien est

sorti depuis plus de quatre ans et, comme parent, on veut que nos enfants en profitent sans tarder. »

DES SOMMES « NETTEMENT INSUFFISANTES »

La nutritionniste Lucie Laurin gère le projet Écollation à l'Association québécoise de la garde scolaire. Il a permis à 24 écoles de 6 régions d'offrir quotidiennement des fruits et des légumes de 2017 à 2023. L'Association peut maintenant guider les écoles qui veulent faire le saut : « Servir des fruits et des légumes à tous les enfants, ca se fait très bien, même s'il faut relever des défis pour les entreposer, les préparer et les faire livrer. Des écoles se sont arrangées avec leur distributeur, leur personnel. leurs élèves ou avec des organismes communautaires. Et l'expérience a été très appréciée! Certains enfants sont devenus plus attentifs en classe, d'après les enseignants. Mais depuis la fin du projet-pilote, moins de la moitié des écoles continuent. L'enjeu, c'est vraiment l'argent! À Montréal, les budgets sont plus élevés, puisqu'on trouve plus de milieux défavorisés. Mais ailleurs, selon nos calculs, le ministère de l'Éducation verse, en moyenne, seulement 35 % des sommes nécessaires pour acheter les denrées et faire rouler le programme1. C'est nettement insuffisant! Il doit aussi couvrir les coûts de main-d'œuvre, parce que les écoles, qui manquent de tout, sont forcées de faire du bénévolat. Certaines pourraient aussi demander une petite contribution aux parents ou chercher d'autres sources de financement. »

1. Offrir un fruit ou un légume cinq jours par semaine coûte entre 108 \$ et 144 \$ par enfant par année scolaire, a constaté l'Association lors de son projetpilote. Environ la moitié de cette somme sert à acheter les aliments (qui reviennent à 0,60 \$ ou 0,80 \$ par enfant, par jour). Le reste permet de financer la main-d'œuvre.

CHAQUE ÉCOLE FAIT À SA FAÇON

Corinne Voyer dirige le Collectif Vital, qui milite pour l'adoption d'habitudes saines et a contribué à déclencher l'enquête de la protectrice régionale de l'élève, en analysant la qualité des collations servies au CSSDM:

« La situation des collations à Montréal n'est sûrement pas unique. On a fait des sondages dans tout le Québec en 2017, et chaque école appliquait la politique-cadre pour un virage santé à sa façon. C'était extrêmement variable. Il y avait de bons coups à certains endroits, mais encore beaucoup d'aliments en sachet, parce que, depuis l'adoption de la politique en 2007, les écoles ne sont pas assez soutenues. La majorité des centres de services scolaires n'ont même pas de nutritionniste! Le ministère de l'Éducation doit absolument offrir un accompagnement et faire des suivis. Notre Collectif revendique depuis des

années que la politique-cadre soit enchâssée dans la *Loi sur l'instruction publique*, pour que son application soit plus sérieuse. Les collations sont importantes puisqu'elles permettent de combler la faim des enfants et de leur donner de l'énergie jusqu'au prochain repas. Elles devraient idéalement être constituées d'une source de protéines accompagnée d'un fruit, d'un légume ou d'un aliment à grains entiers. »

Les propos des experts ont été adaptés par souci de concision.

LEDEVOIR

Les profs méritent mieux... de la part de leur syndicat

Marysa Nadeau

L'autrice est enseignante et membre du Syndicat des enseignants de l'Outaouais (SEO) affilié à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Elle cosigne ce texte avec une quarantaine d'enseignants.*

Qui aurait cru que la grève que nous avons menée ne serait finalement pas l'événement qui aura suscité chez nous, enseignants de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), le plus d'indignation ? La FAE refait les manchettes, mais cette fois, à notre grand découragement, ce n'est pas pour de meilleures conditions d'enseignement ni de meilleures conditions d'apprentissage et ce n'est surtout pas pour remplir un mandat que nous lui avons confié.

Alors que nous avons fait cinq semaines de grève sans salaire, que nous avons eu recours aux banques alimentaires pour la première de nos vies, que nous avons accepté les explications fournies sur l'absence d'un fonds de grève, nous sommes outrés d'apprendre cette semaine que la FAE a l'intention de financer la contestation de la Loi sur la laïcité de l'État devant la Cour suprême, et ce, sans même consulter ses membres. Déjà 1,2 million de dollars dépensés et d'autres encore à venir. Il s'agit de sommes colossales provenant de nos cotisations syndicales et personne ne daigne nous demander si nous sommes d'accord avec cette dépense!

Si nous sommes choqués, nous ne sommes malheureusement pas surpris par cette déficience démocratique au sein de la FAE. En effet, la FAE est passée maîtresse dans l'art de peu ou mal consulter ses membres, voir de ne pas les consulter du tout, sur les questions de fond.

Pour preuve, en apprenant le 28 décembre dernier qu'une entente de principe était survenue aux tables de négociations sectorielles, nous apprenions du même coup que la FAE et ses syndicats affiliés avaient décidé de nous tenir dans l'ignorance de son contenu jusqu'au vote. Nous ne pouvions prendre connaissance de l'entente par nous-mêmes, car celle-ci devait nous être « expliquée » sans quoi nous n'arriverions pas à la comprendre. (Comme quoi, il n'y a pas que le gouvernement qui puisse faire preuve de mépris). Il ne fallait absolument pas que l'entente soit partagée et diffusée. Cela aurait laissé trop de place à des

questionnements, à des commentaires et à des opinions qui n'auraient pu être recadrés ou mis en contexte par « les bonnes personnes ».

En somme, si la FAE ne pouvait pas contrôler le débat, il était préférable qu'il n'y ait pas de débat. « Viser toujours plus haut », pour l'école, oui ; pour la démocratie, on repassera.

Finalement, nous aurons eu un traitement inéquitable : certains membres finiront par recevoir ladite documentation le soir du vote, d'autres de trois à six jours avant. Ensuite, apprenant les conditions inacceptables dans lesquelles les collègues de l'Alliance des professeurs de Montréal avaient voté au petit matin, des membres du SEO, affilié à la FAE, ont demandé que soit modifiée la formule de vote. Ils souhaitaient que l'assemblée en soirée explique l'entente, mais que le vote se fasse électroniquement au cours des 24 heures qui suivraient. « Impossible », leur a-t-on répondu. « Cela contrevient à la Loi sur le travail », se sont-ils fait dire.

Quelle ne fut pas leur surprise et leur indignation en apprenant, quelques jours plus tard, que les collègues du Syndicat des enseignants Haute-Yamaska, aussi affiliés à la FAE, avaient pu tenir leur vote sur une période de trois jours suivant leur assemblée! Voulant faire amende honorable, la FAE mène présentement un sondage sur notre appréciation du déroulement de la dernière négociation. Sur les 205 cases à cocher pour y répondre, aucune question ne porte sur le processus de diffusion, d'explication et de prise de vote sur l'entente. On en conclut que la FAE ne pose pas les questions dont elle ne souhaite pas entendre les réponses.

Puis, cette semaine, une autre question à laquelle la FAE ne souhaite pas connaître notre avis a fait surface : souhaitons-nous que nos cotisations syndicales servent à financer un combat juridique en Cour suprême pour contester le recours à la disposition de dérogation évoquée dans Loi sur la laïcité de l'État ? Rappelons que la FAE a déjà contesté ladite loi en Cour d'appel et a perdu. Dans son jugement, le juge a rappelé à la FAE que le rôle de la cour n'est pas de « contrer le populisme » ni de « faire preuve d'audace », mais de vérifier la validité constitutionnelle des lois.

Si la FAE tente de lutter contre le populisme, qu'elle prêche par l'exemple et cesse de s'approprier notre force mobilisatrice et nos fonds pour légitimer un combat juridique auquel nous ne souscrivons pas. Qu'elle-même fasse preuve d'audace en consultant ses membres quant à leur volonté à faire invalider la disposition de dérogation en Cour suprême. Une clause légale et légitime qui, rappelons-le, est l'aménagement minimal dont dispose le Québec pour exercer sa souveraineté parlementaire au sein d'une constitution qui lui a été imposée sans son consentement. Mais bon, imposer sans consentement sa volonté, il semblerait que c'est aussi le credo de la FAE. On mérite mieux.

Nous exigeons que la FAE se retire de ce débat juridique tant qu'elle n'aura pas consulté en bonne et due forme l'ensemble des membres sur cette question précise.

* Ont cosigné ce texte : Claude Tousignant, enseignant membre du SERL ; Michèle Nadeau-Allard, enseignante membre du SEBL ; Maude Boyer, enseignante membre du SEOM ; Hélène Frankland, enseignante membre de l'Alliance des professeurs de Montréal ; Hela Trabelsi, enseignante membre du SEO ; Kamal Messaoudene, enseignant membre du

SEO; Daniel Turmel, enseignant membre du SEO; Geneviève Robertson, enseignante membre du SEO: Serge Alfaro, enseignant membre du SEO; Nathalie Sarazin, enseignante membre du SEO ; Carol-Ann Simmons, enseignante membre du SEO ; Geneviève Savage, enseignante membre du SEO; Sara Morin, enseignante membre du SEO ; Claudia Cloutier-Provencher, enseignante membre du SEO; Patricia Duquette, enseignante membre du SEO ; Cristèle Piché, enseignante membre du SEO ; Huguette Gauvreau Robertson, enseignante membre du SEO; Janie Houle, enseignante membre du SEO ; Nadine Beaudry, enseignante membre du SEO : Janique Lachance, enseignante membre du SEO; Christine Dufour, enseignante membre du SEO ; Katleen Roberge, enseignante membre du SEO; Marie-Chantal Gagnon, enseignante membre du SEO; Sarah Lestage, enseignante membre du SEO ; Karim Roy, enseignant membre du SEO; Julie Bouchard, enseignante membre du SEO ; Nicole Beaupré, enseignante membre du SEO ; Marie-Chantale Gervais, enseignante membre du SEO ; Romain Vanhooren, enseignant membre du SEO; Manon Juneau, enseignante membre de l'Alliance des professeurs de Montréal ; Félix Pinel, enseignant membre de l'Alliance des professeurs de Montréal; Armand Dubois Ranjbaran, enseignant membre de l'Alliance des professeurs de Montréal ; Daniel Tremblay, enseignant membre de l'Alliance des professeurs de Montréal ; Catherine Poitras-Quiniou, enseignante membre de l'Alliance des professeurs de Montréal ; Marie-Christine Lavoie, enseignante membre de l'Alliance des professeurs de Montréal ; Jonathan Lépine, enseignant membre du SEBL ; Jean-Nicolas Néron, enseignant membre du SEBL; Marc-André Dupuis, enseignant membre du SEBL ; Patrick Legault, enseignant membre du SEOM.

À LA UNE Éducation



La hausse des départs de 76 % exclut les profs contractuels et les suppléants

Le portrait concernant les démissions d'enseignants se précise: 4880 profs réguliers, ayant un poste permanent, ont remis leur démission depuis cinq ans.

DAPHNÉE DION-VIENS

Le Journal de Québec

De 2018-2019 à 2022-2023, le nombre de démissions a augmenté de 76 %, alors que le nombre total d'enseignants réguliers était en hausse de 7 %. Sur un total de près de 70 000 enseignants réguliers, le taux de démission se situe toutefois à 1,8 %, en légère hausse depuis cinq ans.

Il est toutefois impossible de connaître la proportion d'enseignants qui ont réellement quitté le réseau scolaire.

Ce premier bilan obtenu par *Le Journal* a été compilé par le ministère de l'Éducation à partir de données provenant de tous les centres de services scolaires.

UN PREMIER BILAN COMPLET

Ces chiffres ne comprennent que les enseignants permanents, ce qui exclut les profs contractuels et les suppléants.

« C'est une donnée importante parce qu'on parle de gens qui ont une plus grande stabilité d'emploi. C'est un peu troublant », laisse tomber Nicolas Prévost, président de la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement.

Au cours des dernières années, *Le Journal* a publié à quelques reprises des données sur

les démissions d'enseignants, mais il s'agissait de bilans partiels réalisés à partir de chiffres fournis par une majorité – et non pas la totalité – des centres de services scolaires.

Le ministère ne détient toutefois aucune donnée sur les raisons de ces départs.

Tous les enseignants qui ont démissionné n'ont pas forcément quitté l'enseignement.

Certains peuvent avoir démissionné pour aller travailler dans un autre centre de services situé à proximité ou à la suite d'un déménagement (qui ont été plus fréquents pendant la pandémie).

ÉPUISÉS

Les enseignants qui ont un poste permanent sont toutefois moins susceptibles de changer d'employeur, souligne Geneviève Sirois, professeure en administration scolaire à la TÉLUQ, puisqu'un prof avec un poste permanent se retrouvera au bas de la liste d'ancienneté s'il démissionne pour aller travailler dans un autre centre de services.

« Ça vient plutôt confirmer ce qu'on entend du milieu, que les enseignants sont épuisés et que plusieurs pensent à quitter » la profession, affirme M^{me} Sirois.

Cette augmentation de démissions survient dans un contexte où des hausses salariales ont été accordées dès 2020, rappelle de son côté Nicolas Prévost. « Ça vient montrer que c'est lié à la lourdeur de la tâche », dit-il.

Québec, qui mise beaucoup sur le recrutement de nouveaux enseignants pour contrer la pénurie, devrait consacrer davantage d'efforts à les retenir, ajoute M^{me} Sirois.

Le ministère de l'Éducation émet environ 3000 brevets d'enseignement à des nouveaux profs chaque année, alors qu'environ un millier d'enseignants réguliers quittent le réseau scolaire annuellement, souligne-t-elle.

RENDRE LE MÉTIER PLUS ATTRACTIF

Au cabinet du ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, on reconnaît que le climat des cinq dernières années « n'a pas toujours été propice » à retenir les enseignants dans le réseau scolaire, notamment en raison de la pandémie.

Le ministre mise sur la nouvelle convention collective pour « rendre la profession plus attractive ». « C'est certain que nous ne sommes pas satisfaits de ces chiffres [...]. On a lancé une grande opération de redressement et, soyons réalistes, ça prend du temps inverser une tendance », affirme son attaché de presse, Antoine de la Durantaye.



Phénomène en hausse

Nombre de démissions d'enseignants réguliers* dans les écoles publiques du Québec:

■2018-2019: **713**

2019-2020: 792

2020-2021: 906

2021-2022: 1213

2022-2023: 1258

■ Total:

4882

(+76 % depuis cinq ans)

Nombre total d'enseignants réguliers :

69 351

(+8 % depuis cinq ans)

Taux de démission:

■ de 1,1% à 1,8% en cinq ans

*CES CHIFFRES COMPRENNENT LES ENSEIGNANTS AYANT UN POSTE PERMANENT, MAIS EXCLUENT LES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS ET LES SUPPLÉANTS.

Source: ministère de l'Éducation

lettre ouverte



« lA » comme dans « Inaction Alarmante » de la ministre Pascale Dérv

Quelqu'un peut-il nous indiquer où loge la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry, dans le dossier du développement effréné et sans contraintes de l'intelligence artificielle? Quelqu'un peut-il nous expliquer sa vision alors que l'IA déploie déjà ses tentacules dans nos téléphones ainsi que dans nos classes et métamorphose le quotidien du personnel enseignant tout comme celui des populations étudiantes?

Pourtant, les voix - pas seulement syndicales - se multiplient pour réclamer un encadrement urgent de cette technologie, que les ténors du gouvernement caquiste entichés d'économie semblent parfois confondre naïvement avec la huitième merveille du monde.

D'ailleurs, le 25 avril dernier, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), conjointement avec la Commission de l'éthique en science et en technologie, déposait un rapport sans équivoque appelant à un encadrement et à une régulation de l'IA en enseignement supérieur.

RISQUES DE DÉRIVES

À bien des égards, l'analyse du CSE conclut, comme la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), au danger d'une promotion des intérêts marchands dans le développement de l'IA, alors que l'enseignement supérieur est un bien commun. Elle remet en question l'efficacité de l'IA générative de même que les bénéfices en enseignement qu'on nous fait miroiter et attire l'attention sur les risques de dérives.

Étrangement, nous avons le sentiment de jouer à nouveau dans un film qui s'est révélé fort mauvais. Souvenons-nous de l'arrivée tous azimuts des écrans dans les classes. Impossible de s'opposer « au progrès », affirmait-on au début des années 2010, malgré le regard critique de nos membres, qui en mesuraient les effets néfastes quotidiens dans leurs groupes.

Les récentes études crédibles et approfondies de l'UNESCO et de

l'INSPQ confirment, hélas, nos appréhensions technocritiques maintes fois exprimées. Elles forcent maintenant les gouvernements, comme celui de l'Ontario, à adopter des règlements plus sévères qu'au Québec pour lutter contre la présence des écrans dans les établissements. Apprenons de nos erreurs collectives; c'est le propre de l'enseignement.

ENCADRER EN TOUTE COLLÉGIALITÉ

La ministre Déry devrait s'abstenir d'obliger les réseaux collégial et universitaire à suivre une ligne directrice uniforme en matière d'intelligence artificielle. Néanmoins, elle doit exercer son leadership pour créer un lieu d'échange permanent, représentatif et ouvert aux divers points de vue, qui pourront s'exprimer selon le principe de la collégialité.

Pour préserver la qualité de l'enseignement, menacée par l'IA, il nous faut par exemple étudier ses conséquences sur les capacités d'apprentissage des personnes étudiantes ainsi que sur la tentation de recourir au plagiat – devenu indétectable –, mesurer les iniquités exacerbées pour les groupes en situation de vulnérabilité et protéger tant les renseignements personnels que les droits d'auteur.

On doit en outre évaluer l'impact de l'IA sur les emplois du corps enseignant, des robots conversationnels se trouvant maintenant presque en mesure d'effectuer certaines de ses tâches au

détriment de la précieuse et formatrice relation maître-élève.

Ces immenses chantiers, pour ne nommer que ceux-là, ne peuvent être l'apanage d'entreprises multinationales qui dépensent des milliards de dollars en développement, espérant en engranger des milliards d'autres, au mépris des effets à long terme sur les « consommateurs ».

Il est temps de remettre l'être humain

au cœur de l'acte d'enseignement pour s'épargner le cauchemar d'un réveil collectif brutal dans quelques années, alors qu'il sera peut-être trop tard...

Caroline Quesnel, Présidente, Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)





La croisade suprême contre la laïcité de l'État québécois est dangereuse

La contestation de la loi 21, la Loi sur la laïcité de l'État récemment validée par la Cour d'appel du Québec, a trouvé un nouvel écho devant la Cour suprême du Canada (CSC). La Commission scolaire English-Montréal (CSEM), historiquement critique envers cette loi, est désormais appuyée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), amplifiant l'enjeu du débat.



Ces institutions ne remettent pas seulement en question la constitutionnalité de la loi 21, mais aussi l'application anticipée de la clause dérogatoire qui vise à la protéger.

Si la CSC se range du côté de la CSEM et de la FAE, le Québec pourrait plonger dans une ère de discorde et de division notable.

RACINES ET RAISONS : COMPRENDRE LA LOI 2

La loi 21 au Québec ne se réduit pas à une simple querelle législative; elle représente un entrelacement complexe des fils de l'histoire, de l'identité et des libertés individuelles au Québec.

Au cœur de l'identité québécoise, la laïcité émerge d'un passé marqué par la domination de l'Eglise catholique, où la société moderne du Québec s'efforce de préserver un espace public libre de toute influence religieuse directe.

La loi 21 a été promulguée dans l'intention de garantir cette neutralité religieuse de l'État.

Malgré les controverses, la majorité des Québécois soutiennent que cette mesure est cruciale pour maintenir la cohésion et une équité authentique au sein de la société, en prévenant toute perception de favoritisme étatique envers une croyance spécifique.

Le débat suscité par la loi 21 a révélé des divisions profondes, confrontant deux visions du vivre-ensemble: une où la neutralité garantit l'équité, une autre où elle peut sembler coercitive.

IMPLICATIONS POTENTIELLES D'UNE INVALIDITÉ JUDICIAIRE

L'invalidation de la loi 21 par la CSC aurait des répercussions vastes, touchant non seulement le cadre législatif, mais aussi les sphères sociale et culturelle du Québec.

Une telle décision risquerait notamment de raviver inutilement de vieilles fractures, d'exacerber les tensions et les polarisations au sein de la société et de compromettre encore davantage le sentiment d'appartenance nationale.

Elle pourrait aussi être perçue comme une remise en question fondamentale des valeurs québécoises de laïcité et de neutralité, influant négativement sur les relations entre le Québec et le gouvernement fédéral.

Les conséquences pourraient transformer de manière significative le paysage sociopolitique du Québec, influençant également la perception et la pratique quotidienne de la laïcité.

Ce défi interpelle chaque citoyen, invitant à une réflexion approfondie sur les valeurs que nous souhaitons promouvoir et défendre dans la société québécoise.

Face à cette croisée des chemins, il devient impératif de consacrer sans détour et perpétuellement le type de laïcité que nous désirons pour le futur du Québec.

Comme toute société, le Québec n'est pas parfait, mais il offre un cadre unique pour réfléchir à des questions de coexistence et d'identité. Et c'est précieux!







Sports

Des arbitres à la défense d'un collègue défiguré par une rondelle

Par Mikaël Lalancette, Le Soleil

Tissée serrée, la communauté québécoise des arbitres de hockey n'est pas de bonne humeur. Elle est «déçue» et «frustrée» par ce qu'elle considère comme un manque de soutien dont a été victime un de ses collègues officiels, défiguré par une rondelle sur un dégagement jugé «accidentel» par le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) il y a trois semaines.

La scène s'est produite le 16 avril dernier, lors d'une partie de première division de hockey collégial masculin entre le Boomerang du Cégep André-Laurendeau et les Filons de Thetford Mines.

À égalité 3 à 3, en toute fin de deuxième période, un défenseur du Boomerang a dégagé le disque sur une pénalité appelée contre son clan. Le geste de frustration a eu des conséquences graves lorsque la rondelle a atteint l'arbitre Antoine Huot en plein visage, ce dernier s'écroulant en sang sur la glace.

Les blessures de l'officiel sont importantes. Antoine Huot, qui ne désire pas accorder d'entrevues, a perdu trois dents et a été victime d'une fracture d'un os du visage. Une photo consultée par *Le Soleil* montre les dents cassées et les lèvres charcutées de l'officiel à l'hôpital.

Père d'un bébé de six mois, le policier mange à la paille et est en arrêt de travail depuis le 16 avril. Huot devra subir une greffe et une opération pour reconstruire un os dans les prochaines semaines.

Dans les jours suivant le dernier match de la série entre André-Laurendeau et Thetford Mines, le RSEQ a décerné une suspension de quatre parties (une automatique et trois additionnelles) au joueur fautif, ce qui lui a permis d'effectuer un retour au jeu lors du match ultime de la finale D1 du RSEQ, dimanche après-midi, à Sorel

Des sources confirment que les quatre officiels d'office pour ladite rencontre ont longuement hésité avant de se présenter au Colisée Cardin. Le Boomerang a remporté les grands honneurs.

Des arbitres en désaccord

Arbitre dans la Ligue de hockey junior Maritimes Québec (LHJMQ) depuis plusieurs années, Olivier Gouin prend la parole publiquement pour «se faire entendre» et dénoncer ce qu'il considère comme une situation contraire au «gros bon sens».

«On n'avait pas un nombre de matchs [de suspension espéré] en tête, mais on s'attendait au moins à ce que sa saison [au joueur en question] soit terminée, estime celui que des confrères arbitres ont désigné comme porte-parole. Il a peut-être été malchanceux en atteignant le juge de lignes en plein visage, mais le message aurait dû être clair. Sa saison aurait dû être terminée.»

«Je supporte Olivier à 100 %, renchérit un vétéran officiel respecté de la LHJMQ qui tient à conserver son anonymat. C'est un non-sens pour moi. Il restait cinq matchs maximum à sa saison. On aurait facilement pu lui dire : "Tu ne voulais pas le blesser, ok, mais il fallait que tu contrôles tes émotions, c'est fini pour toi cette année." Ça aurait aidé à apaiser le sentiment d'impuissance des officiels.»

Hockey Québec réagit

La gestion du dossier faite par le comité de discipline du RSEQ a été suivie de près par Hockey Québec. Le directeur exécutif aux opérations hockey de la fédération, l'ex-officiel Stéphane Auger, estime que les «règles et le processus» ont été respectés.

«Tout a été fait comme il faut et il y a une partie qu'on ne contrôle pas nécessairement, explique-t-il. Il y a plusieurs facteurs à considérer et on a jugé que le RSEQ avait respecté le processus.»

Pour une plus grande protection

Olivier Gouin et ses collèges arbitres estiment que le RSEQ a lancé un mauvais message aux joueurs, mais aussi aux officiels. «On ne se sent pas appuyé et protégé, tout le monde s'est lancé la balle dans ce dossier-là», déplore celui qui a participé à des Jeux olympiques, des Championnats du monde et à des tournois de la Coupe Memorial.

L'officiel de 32 ans dit parler au nom de «plusieurs dizaines» de collègues, dont plusieurs refusent de se prononcer publiquement par craintes de nuire à leur carrière dans le hockey. Olivier Gouin répète ne pas mener de cabale contre le joueur fautif, mais bien plus pour rappeler la nécessité de mieux protéger les officiels.

Un message à lancer

«On n'arrête pas de parler du manque d'arbitres, et là, il y a une situation concrète par rapport à un geste niaiseux et la conséquence, c'est de lui permettre de jouer un match ultime», déplore-t-il en évoquant les mois difficiles à venir pour son ami et collègue blessé.

Le hockey est un sport pouvant devenir «dangereux» rappelle Olivier Gouin, quelques heures après la conquête du championnat par le Boomerang du Cégep André-Laurendeau.

«On en voit tellement souvent des gestes de frustration. Il y a le joueur qui casse un bâton contre un poteau, celui qui lance la rondelle sur la glace ou dans les gradins. Comme officiels, on est un peu sans recours contre ça. Le message que j'enverrais, c'est qu'après les sifflets, on ne touche plus à la rondelle.»

le journal de montréal

Pas de réseaux sociaux avant 15 ans

En France, des experts livrent des recommandations choc pour limiter le temps d'écran chez les enfants

Pas d'écran avant 3 ans, pas de cellulaire connecté à internet avant 13 ans et pas de réseaux sociaux avant 15 ans : en France, une commission composée d'experts prône un grand resserrement des règles entourant l'usage des écrans chez les jeunes dans une série de recommandations présentées cette semaine au président Emmanuel Macron, qui s'est donné un mois pour élaborer un plan d'action. Voici un survol du contenu de leur rapport, alors que la place des écrans chez les jeunes suscite de plus en plus de préoccupations ici comme ailleurs.

EFFETS NÉFASTES : LE TEMPS DE PASSER À L'ACTION

Un « consensus scientifique net » se dégage sur « les conséquences néfastes des écrans » sur plusieurs aspects de la santé des enfants et des adolescents, notamment sur le sommeil, la sédentarité et la vision, tranchent les experts.

Concernant les risques de compromettre d'autres aspects du développement des enfants, le « principe de précaution » doit primer, affirme l'un des auteurs du rapport, Grégoire Borst, en entrevue avec Le Journal.

La commission a été « bouleversée » par « les stratégies de captation de l'attention » utilisées pour « enfermer les enfants sur leurs écrans » et « alarmée » par certaines représentations, de la femme notamment, que le numérique « hyper amplifie », lit-on dans le rapport.

L'ÉCOLE DOIT APPORTER SA CONTRIBUTION

Les écrans devraient aussi être bannis des garderies et des classes de maternelle, où les éducatrices et enseignantes ne devraient pas non plus utiliser leur appareil personnel en présence des enfants, ajoute la commission.

Les élèves ne devraient pas non plus avoir accès à un ordinateur ou à une tablette à temps plein en classe (un appareil par élève) avant le secondaire. Par ailleurs, la loi française qui interdit depuis 2018 les cellulaires à l'école en tout temps, y compris le midi et pendant les pauses, devrait être renforcée.

Les experts recommandent aussi de bloquer l'accès aux réseaux sociaux sur le wi-fi de l'école, du moins jusqu'au lycée (que les élèves français fréquentent à partir de l'âge de 15 ans).

L'USAGE DES ÉCRANS DANS LE CARNET DE SANTÉ DE L'ENFANT

La commission recommande que le nombre d'heures passées devant un écran devienne un indicateur de santé à prendre en compte lors des suivis médicaux des toutpetits. « Un peu comme avec la courbe du poids et de la taille, les parents pourraient ainsi se rendre compte plus facilement de l'évolution du temps d'écran de leur enfant », indique Grégoire Borst. De cette façon, les médecins et autres professionnels de la santé pourraient être en mesure de mieux accompagner les familles dans la gestion des écrans à la maison, ajoute-t-il.

DES « REPÈRES » POUR LES PARENTS

Pour mieux encadrer l'usage des écrans chez les jeunes, les experts français proposent des « repères » clairs pour les parents, qui représentent une « progression » en fonction de l'âge des enfants (voir tableau).

Il s'agit de recommandations puisqu'une interdiction serait, bien sûr, « inapplicable », indique M. Borst.

« C'est important pour les parents d'avoir des balises claires », qui sont basées sur les besoins de l'enfant selon les différentes étapes de son développement, affirme celui qui insiste par ailleurs sur la réduction du temps d'écran des parents, en particulier en présence de leurs jeunes enfants.

RÉGLEMENTER LES RÉSEAUX SOCIAUX

Il s'agit d'un défi de taille auquel il faut absolument s'attaquer de façon concertée, affirme la commission.

« La responsabilité, elle est d'abord du côté des plateformes, selon Grégoire Borst, l'un des auteurs du rapport. C'est à eux de faire de la régulation des contenus, c'est à eux de vérifier l'âge des utilisateurs et c'est à eux de mettre en place toutes les mesures de protection des mineurs s'ils veulent pouvoir les rejoindre

Les procédés « addictogènes » utilisés par des réseaux sociaux devraient aussi être interdits, selon les experts qui estiment que l'Europe peut exercer une forte pression sur les réseaux sociaux, considérant le marché important qu'elle représente.

DES BALISES POUR LES PARENTS EN FRANCE

Des recommandations par âge

Moins de 3 ans : zéro écran

Entre 3 et 6 ans : écran déconseillé

Entre 6 et 11 ans : usage modéré des écrans, pas de

cellulaire

À partir de 11 ans : cellulaire sans internet

À partir de 13 ans : cellulaire avec internet mais sans réseaux sociaux

À partir de 15 ans : cellulaire avec accès limité aux réseaux sociaux

SOURCE: LE RAPPORT ENFANTS ET ÉCRANS: À LA RECHERCHE DU TEMPS PERDU, RÉDIGÉ PAR LA COMMISSION NOMMÉE PAR LE PRÉSIDENT FRANÇAIS, EMMANUEL MACRON

le journal de montréal

Un coup de poing essentiel sur les écrans

L'échange au Salon bleu est presque passé inaperçu.

Analyste politique Emmanuelle Latraverse

François Legault a ridiculisé le chef du Parti Québécois qui proposait d'imposer une majorité numérique au Québec, comme l'ont fait la Floride et la France.

Le premier ministre aurait bien fait de jeter un oeil sur le rapport coup de poing remis par un comité d'experts au président de la France.

Le titre dit tout : « Enfants et écrans : À la recherche du temps perdu ».

Le constat est brutal : « La Commission a été bousculée par les constats qu'elle a eu à faire sur les stratégies de captation de l'attention des enfants, où tous les biais cognitifs sont utilisés pour enfermer les enfants sur leurs écrans, les contrôler, les réengager, les monétiser. »

On y comprend qu'interdire les cellulaires dans les classes est un coup d'épée dans l'eau. C'est l'ensemble de la société qui doit être interpellée.

UNE AFFAIRE D'ARGENT

Les nouvelles lignes directrices proposées ont certes fait les manchettes.

Aucun écran avant 3 ans, usage strictement encadré et limité avant 6 ans. Aucun téléphone avant 11 ans. Médias sociaux prohibés avant 15 ans. Et surtout, oubliez les Instagram et TikTok avant 18 ans !

De quoi donner le tournis à tous les parents d'adolescents !

Comment surmonter l'écartèlement des multiples responsabilités parentales sans la gardienne électronique pour les petits ?

« Donnez-leur un verre de gin ! » m'a répondu en riant le psychoéducateur et conférencier Marco Mailhot tout juste avant notre entrevue au Bilan.

Au fond, la tablette crée le même cycle de dépendance, la même boucle de récompenses dans le cerveau que l'alcool. Les plateformes nous feront croire que leurs jeux éducatifs sont inoffensifs. En vérité, ils servent à créer une habitude qui sera ensuite plus facile à exploiter.

Loin de moi l'idée de prôner un retour au téléphone fixe avec un fil.

Mais rappelons que tous ces gadgets qui règnent sur nos vies ne servent qu'à une chose : faire faire de l'argent aux entreprises qui les ont conçus.

JEU DE BASE

Le premier ministre de la France a encaissé le coup de poing avec une phrase fort éloquente : « Tout le monde doit balayer devant sa porte. »

Ca veut dire repenser les écrans dans les écoles, certes.

Mais aussi, repenser à notre rôle d'adulte dans la vie des jeunes qui nous entourent.

La solution ? « Redonner du temps "humain" aux enfants et aux adolescents », nous expliquent les experts mandatés par l'Élysée.

« Les membres de la Commission ont acquis la conviction que la question des "écrans" ne devait pas masquer le débat plus large, et ô combien nécessaire, de la place, dans notre société vieillissante, des enfants et des adolescents, qui s'invisibilisent. »

C'est tellement vrai.

Nos enfants et nos jeunes ont besoin de jouer. Ils ont besoin de s'emmerder parfois pour développer leur créativité et leur curiosité.

Ils ont besoin qu'on laisse nos portables de côté pour les forcer à sortir de leur coquille d'ado.

Ils ont besoin qu'on cesse d'invoquer le prétexte de nos vies de fou pour les laisser se perdre dans leurs écrans.



Du personnel d'écoles primaires formé pour réparer les vélos de leurs élèves

MARIE-MICHÈLE BOURASSA

L'arrivée du beau temps au mois de mai rime souvent avec la sortie des vélos dans les rues du Saguenay–Lac-Saint-Jean. De nombreux jeunes en profitent pour se rendre à l'école en bicyclette. Pour permettre à ces enfants de réparer leur vélo en cas de pépin sur la route, l'organisme le Shack à bécyk de Chicoutimi offre des formations à du personnel d'école primaire.

Ces enseignants ou autres professionnels pourront ainsi montrer à leurs élèves comment faire des réparations de base, comme le changement et la réparation d'une chambre à air.

On se disait, nous, on est une petite équipe au Shack à bécyk. Sûrement qu'on va maximiser le partage de connaissance en s'adressant directement aux enseignants pour qu'eux-mêmes aillent dans les écoles et puissent former des cohortes d'élèves entières sur des années, a indiqué la coordonnatrice à l'organisme, Laure Albizu--Aniotzbehere. Le but de nos outils pédagogiques, c'est qu'ils soient durables dans le temps et réutilisables à fond.

Pour les professionnels participants, cette formation est plus que nécessaire puisqu'elle permettra de sauver des coûts importants, mais surtout d'autonomiser les élèves qui utilisent leur vélo quotidiennement. L'enseignant en éducation physique à l'école Saint-Gabriel de Ferland-et-Boilleau et Au Millénaire, à La Baie, Maxime Simard, estime qu'il a appris plusieurs trucs grâce au Shack à bécyk.

À l'école où je travaille, on a plusieurs vélos et puis quand on avait payé pour l'entretien de tous les vélos, ça avait coûté au-delà de 2000 dollars à l'école, a-t-il raconté. Donc, ça avait coûté quand même assez cher. Donc, c'est d'être un peu plus autonome dans cette pratique-là et de le montrer aux élèves. De son côté, l'éducateur en service de garde à Laterrière, Denis Bilodeau, espère pouvoir créer de l'engouement pour le vélo grâce aux astuces qu'il pourra transmettre à ses élèves.

Je veux montrer à mes élèves qui sont au service de garde comment entretenir leur vélo, a-t-il lancé. Et, peutêtre même, faire un petit tour de vélo avec eux autres, à un moment donné, une petite sortie avant la fin de l'année. Ça, c'est mon but.

Une trousse d'outils

En plus d'offrir la formation, le Shack à bécyk remet une trousse d'outils essentiels pour les réparations de base aux écoles participantes.

On a toute une trousse d'outils qui va permettre aux enseignants de demander la trousse pour effectuer les réparations, soit sur leur flotte de vélos, soit à la demande d'un élève qui a vu un problème particulier, a ajouté Laure Albizu--Aniotzbehere. Ça, ça permet vraiment de limiter les coûts pour chaque centre de services scolaire et pour chaque école, et encourager les écoles à travailler ensemble.

Il s'agit de la deuxième formation donnée par le Shack à bécyk à du personnel d'école primaire. La troisième se déroulera à Saint-Félicien le 9 mai.



Le programme de prévention des dépendances encore boudé par certaines écoles québécoises

Érika Bisaillon

Environ une école secondaire sur cinq au Québec ne participe toujours pas au programme de prévention des dépendances, alors que la Société canadienne de pédiatrie est préoccupée par le nombre de surdoses chez les jeunes. Pourtant, depuis 2019, le gouvernement Legault finance ces ateliers qui sensibilisent les jeunes aux dangers des drogues potentiellement mortelles. Des informations qui peuvent sauver des vies.

Alexia Noël, cheffe d'équipe du programme de prévention des dépendances de La Maison de Jonathan, un organisme basé à Longueuil, explique que les ateliers se basent sur l'approche de réductions des méfaits. C'est comme tout dans la vie. Plus tu as de connaissances sur un sujet, plus tu es en mesure de prendre les meilleures décisions, note-t-elle.

Notre but, c'est que les jeunes consomment de la drogue de façon responsable en connaissant les risques. On souhaite départager les mythes de la réalité par rapport aux substances psychotropes.

Une citation deAlexia Noël, cheffe d'équipe du programme de prévention des dépendances de La Maison de Jonathan

Or, environ 20 % des écoles québécoises n'offrent toujours pas ces ateliers, cinq ans après leur création, bien que la Société canadienne de pédiatrie estime que les surdoses se multiplient chez les jeunes.

La première cause de mortalité chez les adolescents, ce sont les surdoses, lance Dr Nicholas Chadi, spécialiste de la médecine de l'adolescence et chercheur spécialisé en toxicomanie au CHU Sainte-Justine. Environ 2 % des victimes de surdoses au Canada ont moins de 18 ans, ajoute-t-il.

Des écoles réticentes

Même s'il s'agit d'un programme provincial destiné à l'ensemble des écoles secondaires du Québec, toutes n'y adhèrent pas. Il semble que bon nombre d'écoles privées,

ou encore certaines à vocation religieuse, ne participent pas au programme de prévention des dépendances, malgré son financement par le gouvernement Legault. Le hic, c'est que l'adhésion au programme est fondée sur la bonne volonté des centres de services scolaires (CSS).

C'est important de sensibiliser les écoles [...] et je crois que tout le monde devrait lever la main. En tant que ministre responsable des Services sociaux, je ne peux pas l'imposer dans les écoles, mais plus on en parle et plus ça va se déployer, espère le ministre responsable des Services sociaux, Lionel Carmant.

Ce n'est pas possible de penser que dans certains types d'écoles, il y n'a pas de problème de drogue, croit le ministre Carmant, en insistant sur le fait qu'il faut continuer à inciter les CSS et les écoles secondaires à ouvrir leurs portes au programme et à profiter de ses bienfaits.

Dans tous les milieux, on retrouve de la drogue, donc c'est important de sensibiliser tous les enfants, quelle que soit la religion, quel que soit le statut social, quelle que soit l'origine ethnoculturelle. C'est un problème qui touche toutes nos communautés, insiste le ministre. Je pense que c'est important que ce soit déployé auprès du plus d'enfants possible et dans le plus d'écoles possible, poursuit-il.

Un manque de financement dénoncé

L'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) montre du doigt le manque de financement.

À l'heure actuelle, une subvention annuelle de 15 M\$ est octroyée pour la prévention de la dépendance dans les écoles, issue du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC). Ce fonds, alimenté par les profits tirés de la vente de cannabis, qui totalisait 95 millions de dollars l'an dernier, verse également 15 millions de dollars pour la prévention des problèmes de santé mentale dans les écoles, par exemple. Pourtant, la loi stipule que la province devrait investir la majeure partie du FPRMC dans la prévention des dépendances.

Le fonds est utilisé pour de la prévention à tous les niveaux, répond le ministre Carmant. On parle surtout d'un fonds de dépendance, car il y a toutes sortes de dépendances à prévenir. Il y a une partie des fonds qui va en santé publique, mais il y a beaucoup d'argent qui va dans d'autres directions, comme celle des organismes communautaires, explique-t-il.

Une fois que toutes les écoles seront couvertes [par les ateliers de prévention], on pourra toujours ajuster le budget si nécessaire, notamment afin d'intervenir dès le dernier cycle du primaire, fait valoir le ministre Carmant.

Une indexation qui n'arrive pas à bon port

L'AQCID dénonce également l'incohérence dans l'octroi de l'indexation de la subvention de 15 M\$ en matière de prévention en milieu scolaire au cours de l'année 2023-2024.

En octobre 2023, le ministre Carmant a en effet indexé de 3,7 % cette subvention afin que les organismes communautaires oeuvrant dans le secteur des dépendances et de l'usage de substances puissent déployer leurs efforts dans les écoles secondaires malgré les effets de l'inflation, l'augmentation du nombre d'élèves sur les bancs d'école et compte tenu de la crise des opioïdes qui sévit au Canada.

Or, le directeur national de la santé publique, Dr Luc Boileau, mentionne en commission sur la santé et services sociaux, le 18 avril dernier, que seulement un peu plus de la moitié des organismes communautaires ont reçu cette indexation.

Il est tout à fait inacceptable que le ministre Carmant octroie des sommes pour maximiser les services aux élèves, mais que celles-ci ne soient pas transférées aux organismes communautaires par les CISSS et CIUSSS. Cela impacte directement les services offerts en matière de prévention dans les écoles et ce sont nos jeunes qui en paient le prix, dénonce la présidente du conseil d'administration de l'AQCID, Valérie Hourdeaux.

À la lumière de cette information, l'AQCID et ses organismes membres ont effectué les démarches nécessaires pour obtenir leur dû. Or, nombreux se sont vu refuser l'octroi de leur indexation en s'adressant à leur centre intégré.

Nous avons contacté notre CIUSSS et ce dernier nous a répondu que cette situation était due à une case non cochée qui fait en sorte que notre région ne touchera pas cette indexation. La somme qui devait nous être attribuée équivaut à 30 000 \$, ce qui pourrait impacter un millier d'élèves, explique Émilie Poisson, directrice générale d'Action Toxicomanie, un OBNL de Victoriaville dont les interventions visent à prévenir les dépendances et à promouvoir les saines habitudes de vie.

Ça ne devrait pas être le cas, certifie le ministre Carmant. Si les sommes ont été indexées dans certaines régions, elles auraient dû l'être partout. On va demander des vérifications. [...] Mais le ministère ne peut pas financer les organismes communautaires directement. On doit envoyer l'argent aux CISSS et aux CIUSSS.

Impossible de confirmer où ces sommes ont atterri et si elles sont restées dans les mains des directions de santé publique, mais chose certaine, elles ne se sont pas toutes rendues aux organismes, assure l'AQCID.

Avec les informations d'Elyse Allard



L'école qui a vaincu le téléphone portable

(Manchester, Connecticut) En 2022, quand Raymond Dolphin a été nommé directeur adjoint d'une école secondaire du Connecticut, il savait déjà que les enfants n'allaient pas bien.

JOANNA SLATER The Washington Post

Le problème, c'était les téléphones portables. Les élèves s'en servaient en classe, même s'ils étaient interdits. Les médias sociaux amplifiaient les conflits entre élèves. Dans les couloirs et à la cafétéria, M. Dolphin voyait invariablement des têtes penchées sur des écrans.

Alors en décembre, il a fait quelque chose d'inédit : il les a interdits dans toute l'école.

Les élèves et certains parents de l'école Illing, à Manchester, ont protesté, mais cette expérience produit déjà des résultats aussi profonds qu'inattendus.

Délaisser le téléphone portable, c'est comme couper le sucre, dit M. Dolphin : « Après quelques mois, on se sent mieux. »

Ce qui s'est passé à l'école Illing illustre une dynamique qui touche le monde de l'éducation : des mesures de plus en plus radicales sont adoptées pour réduire l'emprise néfaste d'une technologie omniprésente et infiniment distrayante.

Des dizaines d'écoles à travers le pays ont conclu que limiter par des règlements l'usage des téléphones était futile; elles les ont carrément interdits dans tout le bâtiment, toute la journée.

Cela survient dans un contexte d'inquiétude généralisée quant aux effets délétères des téléphones et des réseaux sociaux sur les enfants.

Usage compulsif

Le directeur la Santé publique américaine et le commissaire à la Santé de la Ville de New York ont émis des mises en garde à ce sujet. Environ un tiers des adolescents américains déclarent être sur les réseaux sociaux « presque constamment ».

M. Dolphin, 45 ans, porte des lunettes rectangulaires et un walkie-talkie à la ceinture. Il a enseigné dès sa sortie de l'université, a fait un détour dans le secteur bancaire, puis est revenu à l'enseignement il y a 10 ans. C'est ces dernières années qu'il a constaté la présence « écrasante » des téléphones à l'école, dit-il. Lorsqu'un collègue éducateur de la ville voisine de Hartford lui a recommandé une solution, il l'a appliquée aussitôt.

Un matin de mars, à 7 h 50, il s'est rendu à sa place habituelle, près de l'entrée de l'école, pour s'assurer que tout le monde se conformait au nouveau règlement : quelques instants plus tard, un torrent de 800 élèves – certains turbulents, d'autres endormis – a franchi les portes de l'école.

Chacun a glissé son téléphone dans une pochette grise en caoutchouc synthétique verrouillable. Consigne : la pochette va dans le sac à dos, où elle doit rester – verrouillée – jusqu'à la sortie de l'école à 14 h 45.

Imposer ces pochettes – fabriquées par une entreprise californienne appelée Yondr – n'a pas été facile. Ce matin-là, bien des élèves étaient encore mécontents. « J'ai pleuré », se souvient Michael Wilson, 14 ans, quand il a appris qu'il n'aurait pas accès à son téléphone durant la journée scolaire. Il a signé une pétition, collée au mur de la cafétéria, demandant à la direction de reculer.

Chioma Brown aussi était fâchée au début. Avec le temps, elle voit les choses autrement : « On est plus concentrés » durant les cours, dit-elle. Aujourd'hui, il lui arrive d'oublier que son téléphone est dans son sac.

Selon des enseignants qui au début étaient sceptiques, les pochettes ont transformé la vie scolaire. Dan Connolly, professeur de sciences en huitième année, commençait tous ses cours par le même rappel, six fois par jour: rangez vos téléphones et enlevez vos écouteurs. « Maintenant, la première chose que je dis, c'est "Bonjour", et non pas "Enlevez vos AirPods" », relate M. Connolly.

Marchandage sans fin

En fait, l'école Illing – comme les trois quarts des écoles américaines – n'avait jamais autorisé les téléphones en classe (seulement dans les espaces communs). Mais ce

type de politique, si elle est laissée à l'initiative individuelle de chaque professeur, est inefficace, affirme Jonathan Haidt, psychologue à l'Université de New York qui recommande l'interdiction des téléphones à l'école.

Selon Justin Pistorius, professeur de mathématiques à Illing, l'ancien règlement sur les téléphones entraînait un marchandage perpétuel avec les élèves. Ils disaient : « Pourquoi vous faites ça ? Avec la prof de l'année dernière, on avait le droit. C'est vous, le zouf ».

C'est là qu'intervient Yondr – fondée en 2014 – avec ses pochettes à fermeture magnétique, qui sont aussi utilisées pour ranger les téléphones portables lors de concerts, de pièces de théâtre et d'examens professionnels. Depuis peu, ses ventes aux écoles explosent.

L'an dernier, le nombre d'écoles américaines utilisant les pochettes Yondr a atteint 2000, selon la porte-parole Sarah Leader. C'est deux fois plus qu'en 2022, dit-elle.

De Manhattan aux régions rurales du Texas, des écoles achètent des pochettes et les distribuent aux élèves. À Providence, capitale du Rhode Island, huit écoles secondaires – fréquentées par 4500 élèves – les ont imposées.

Retour en présentiel, post-COVID-19

Pour certains éducateurs, ces pochettes étaient une solution du désespoir. Au retour en classe après la pandémie et les cours en virtuel, la relation des élèves avec leur téléphone avait radicalement changé, explique Carol Kruser, alors directrice de l'école secondaire de Chicopee, dans le Massachusetts. Au lieu de seulement jeter un coup d'œil à l'heure du midi, ils regardaient des vidéos YouTube en classe et refusaient de ranger leur téléphone. Les enseignants étaient aux abois. M^{me} Kruser a imposé les pochettes Yondr au printemps 2021.

« Je me demandais si ce serait mon suicide professionnel », se rappelle M^{me} Kruser, 55 ans, aujourd'hui directrice adjointe du conseil scolaire de Chicopee. « C'était trop important pour faire autrement. »

Aujourd'hui, l'utilisation des pochettes fait tache d'huile : les conseils scolaires voisins les ont adoptées et le gouvernement du Massachusetts les subventionne depuis l'automne dernier.

Solitude, dépression, distraction

« Nous savons que ces téléphones créent, au mieux, une habitude et, au pire, une dépendance. Et leur lien avec la dépression et la solitude est de plus en plus clair », résume la psychologue Susan Linn, chargée de cours à la faculté de médecine de Harvard et autrice de Who's Raising the Kids ? (Qui élève les enfants ?).

Alors pourquoi laisse-t-on entrer ça à l'école?

La psychologue Susan Linn, qui enseigne à la faculté de médecine de Harvard

Le projet de M. Dolphin a obtenu le soutien enthousiaste du directeur et du conseil scolaire : l'automne dernier, l'école Illing a payé 31 000 \$ pour les pochettes. Parents et élèves ont été plus difficiles à convaincre.

Les parents avaient trois grandes objections. Certains s'inquiétaient de ne pas pouvoir joindre leurs enfants en cas d'urgence. Quelques-uns, dont les enfants font de l'anxiété, souhaitaient qu'ils conservent leur accès à de la musique ou à des applications de méditation. D'autres trouvaient simplement pratique de pouvoir contacter leurs enfants pendant la journée.

L'école a rappelé aux parents qu'il y a au moins un téléphone fixe dans chaque classe. De plus, les enseignants conservent leurs téléphones et pourraient appeler le 911 si nécessaire. Enfin, ces pochettes ne sont pas des « coffres-forts », elles peuvent être ouvertes en cas d'urgence, a fait remarquer M. Dolphin aux parents.

Dans le pire des cas – une tuerie à l'école –, la consigne de sécurité est de se cacher et rester silencieux, a ajouté M. Dolphin : « L'idée même que chaque enfant téléphone à ses parents est exactement le contraire de ce qui est prescrit. »

Pour la poignée d'élèves utilisant leur téléphone pour gérer leur anxiété, l'école Illing a mis en place un plan de sevrage : ils pourraient se rendre dans un bureau de l'école où un responsable déverrouillerait leur pochette. Cet enjeu a complètement disparu après quelques semaines.

Quant aux parents qui voulaient pouvoir appeler leurs enfants pour prévenir, par exemple, qu'ils passeraient les chercher plus tard, « ils ont dû s'y faire », dit M. Dolphin : ils peuvent appeler l'école, qui transmet le message. De même, les élèves peuvent se rendre au bureau s'ils doivent joindre leurs parents (quand c'est arrivé, certains élèves n'avaient jamais utilisé un téléphone filaire).

Effets secondaires positifs

L'interdiction a eu des effets bénéfiques inattendus.

Les élèves coordonnant des séances de vapotage (c'est interdit) dans les toilettes ? Terminé.

AirDrop pour partager des photos inconvenantes en classe ? Terminé.

Conflits attisés par les médias sociaux à l'école? Terminé.

Selon M. Pistorius, le professeur de mathématiques, les pauses pour aller aux toilettes sont plus courtes : le trajet n'est plus l'occasion de passer du temps sur son téléphone.

Quatre mois après l'interdiction, la plupart des parents semblent s'être faits à l'idée des pochettes ou même les apprécier. Tant qu'il existe des plans en cas d'urgence – un téléphone de l'école facilement accessible, par exemple – les pochettes « me conviennent parfaitement », a dit Donaree Brown, dont la fille Chioma est en huitième année.

À la fin des classes, les élèves se dirigent vers les sorties, où les autobus les attendent. Près de chaque sortie se trouve une borne de déverrouillage, au mur, où on peut ouvrir sa pochette d'un simple clic (grâce à un aimant, qu'un membre du personnel met dans chaque borne quand la cloche sonne). Lors de la visite du *Post* à l'école Illing, une bonne moitié des élèves montait dans l'autobus sans s'arrêter à la borne de déverrouillage.

L'école ne se fait pas d'illusions, ce système n'est pas infaillible, dit M. Dolphin. Tous les élèves mettent-ils leurs téléphones dans la pochette ? Bien sûr que non, dit-il : « Nous ne sommes pas naïfs. » Mais les élèves savent que sortir leur téléphone entraîne une retenue.

Quand les élèves sont en groupe, la pression sociale fait dire aux élèves qu'ils détestent les pochettes, dit M. Dolphin en riant. Mais quand on les prend individuellement, c'est différent. De nombreux élèves lui ont dit qu'ils se font plus d'amis. Il pense aussi que « l'angoisse dans laquelle vivent les enfants » (il mime une personne, les yeux hagards, tête penchée vers un écran) a diminué.

Par ailleurs, selon des élèves, la disparition des téléphones semble faire revivre quelque chose d'ancien. Serenity Erazo, 14 ans, avait l'habitude de regarder TikTok ou d'écouter de la musique après avoir terminé ses devoirs. Le temps libre est un brin plus ennuyeux à présent, dit-elle, mais les élèves s'adaptent : « On trouve des sujets de conversation, on se débrouille. »

Gabe Silver, lui aussi en huitième année, est d'accord. À l'arrivée des pochettes, « tout le monde était malheureux et personne ne se parlait », dit-il. Maintenant, la différence s'entend au repas du midi et dans les couloirs. C'est plus bruyant. Les élèves se parlent davantage « face à face, en personne », explique Gabe. « Et c'est un aspect crucial de la croissance ».

Certains élèves n'avaient pas réalisé à quel point le téléphone nuisait à leur concentration. Nicole Gwiazdowski, 14 ans, respectait l'ancienne consigne, qui interdisait seulement le téléphone en classe. Mais même dans sa poche, il était source de distraction. Son téléphone vibrait de 5 à 10 fois par jour, chaque notification étant une tentation de regarder.

Ces jours-ci, tout le monde est plus attentif en classe, ditelle. Et en fin de compte, être séparé de son téléphone durant la journée n'est pas le drame que certains appréhendaient.

« Les gens pensaient : "Oh, mon Dieu, je vais rater tellement de choses" », a déclaré Nicole. « On ne rate rien du tout. Rien d'important ne se passe en dehors de l'école. »

Cet article a d'abord été publié dans le Washington Post.



UNE BONNE SANTÉ MENTALE, MAIS...

Un peu moins d'un tiers (32 %) des contacts faits par les garçons vers Tel-Jeunes portent sur la santé mentale, c'est 9 % de moins que dans l'ensemble de la clientèle du service destiné aux jeunes de 12 à 20 ans. La gestion des émotions difficiles est la raison principale de la prise de

contact chez les adolescents. Les garçons du secondaire sont légèrement plus nombreux que les filles à avoir une santé mentale « florissante » : 51 % pour eux et 44 % pour elles.



Affaires

MÉTIERS DANGEREUX | Sous l'eau pour effectuer des travaux

Par Céline Fabriès. Le Soleil

«Lorsqu'on découpe du métal, si les gaz ne peuvent pas s'échapper à la surface, il y a des risques d'explosions.» Certains métiers sont plus dangereux que d'autres y'a. *Le Soleil* vous présente des professionnels qui ont choisi une carrière où le risque fait partie intégrante de leur travail. Aujourd'hui, scaphandrière.

Petite, Kelly Rancourt rêvait de devenir astronaute. «Scaphandrier, c'est un métier tordu et qui sort de l'ordinaire. C'est ce qui se rapproche le plus d'astronaute, mais sans les longues études», fait-elle remarquer.

Mme Rancourt ne s'envolera pas pour l'espace, mais elle pourra dire qu'elle a partagé la série sur les métiers dangereux avec l'astronaute canadien, Jeremy Hansen.

Comme les astronautes, les scaphandriers exercent leur travail dans des conditions extrêmes. Ils doivent aussi connaître plusieurs métiers.

«Les gens pensent que notre job est de travailler sous l'eau. Mais sur une journée de 10-12h, on passe seulement 4h sous l'eau», explique-t-elle.

«Que ce soit sous l'eau ou à la surface, c'est comme si on était sur un chantier de la construction. Les risques sont les mêmes que sur un chantier», ajoute-t-elle.

Seule femme de sa cohorte

Très peu de femmes choisissent ce métier, qui demande entre autres d'être prêt à partir plusieurs semaines à l'extérieur de la maison pour des contrats.

Lorsqu'elle a intégré l'Institut maritime du Québec à Rimouski, pour suivre le programme Plongée professionnelle, Kelly Rancourt était la seule femme parmi 11 hommes.

«Au début j'ai trouvé ça intimidant. J'avais peu d'expérience dans les travaux manuels. Mes collègues étaient pour la plupart soudeurs, charpentiers ou encore coffreurs», confie-t-elle.

L'an passé, Kelly Rancourt a reçu le prix Chapeau, les filles!, un concours qui souligne la motivation et la détermination des femmes inscrites à des programmes d'études de métiers traditionnellement masculins.

Ce prix est venu récompenser la persévérance de Mme Rancourt. Plongeuse autonome depuis quelques années, celle-ci a dû s'y prendre à deux fois pour intégrer l'école. Chaque année, une soixantaine de candidats tentent leur chance. L'institut en retient seulement 12.

«Pour mettre toutes les chances de mon côté, j'ai investi dans des cours de plongée. J'ai également lâché ma job au centre d'appels 9-1-1 pour devenir assembleuse chez BRP», indique-t-elle.

Une multitude de dangers

Diplômée en juillet 2023, Kelly Rancourt a commencé sa carrière au Nunavik. Elle travaillait sur les câbles de fibre optique. «Je devais installer des tuyaux protecteurs pour protéger les câbles des intempéries et de la glace», relate-t-elle.

Par la suite, Mme Rancourt a passé une grande partie de la saison à inspecter des barrages d'Hydro-Québec dans des endroits pas toujours très invitants.

«Sur l'un d'entre eux, je plongeais dans des eaux usées. C'est un milieu contaminé. Si je me coupe, je peux attraper une maladie, comme l'hépatite. Les vaccins sont obligatoires pour ce métier. On passe des visites médicales.»

Kelly Rancourt

Malgré une sécurité accrue, des accidents peuvent également survenir. En novembre 2000, Martine Côté est décédée au barrage Chaudière à la centrale Hull 2 d'Hydro-Québec, en Outaouais.

Selon le rapport d'investigation du coroner, M. Côté a été «aspirée dans l'entrée d'une caverne». Elle est

demeurée «coincée sous l'eau et après plusieurs tentatives de sauvetage, elle est remontée à la surface de l'eau inconsciente». Depuis, les scaphandriers québécois utilisent des harnais Barry.

Lorsqu'elle plonge, Mme Rancourt doit être attentive à son environnement. Lors de son contrat au barrage de Saint-Georges, où elle devait inspecter les pertuis, elle s'est retrouvée dans une «véritable jungle». «Il y avait des branches et des troncs. Je devais vraiment faire attention. L'ombilical aurait pu s'emmêler en spaghetti. En cas d'urgence, la surface n'aurait pas pu me remonter», raconte-t-elle.

Devenir la première canadienne

Mais, en dépit de tous les risques encourus, Kelly Rancourt compte bien aller encore plus loin dans sa profession. Elle souhaite devenir la première canadienne à obtenir un poste comme plongeuse à saturation.

En 2001, l'Américaine Marni Zabarsky avait montré la voie comme première femme plongeuse à saturation. Dans ce secteur les professionnels interviennent entre autres sur les plates-formes pétrolières et se rendent à plus de 100 m de profondeur.

«Les plongeurs à saturation travaillent sur des bateaux équipés d'une chambre pressurisée. Avant de plonger, ils passent plusieurs jours dans la chambre sans en sortir. Chaque jour la pression augmente jusqu'à atteindre la même que celle à leur poste de travail. Même chose au retour», relate-t-elle.

Ces plongeurs de l'extrême ne peuvent pas travailler à l'année. Ils doivent laisser leur corps se remettre d'une pression aussi forte. Malgré tout, Kelly Rancourt persiste. «J'aime l'adrénaline. Je me sens vivante.»

À suivre.



Affaires locales

L'embauche inclusive... une solution gagnante

Par Nicolas T. Parent, La Voix de l'Est

Le Centre des congrès de Granby était plein à craquer, samedi, à l'occasion d'une journée de l'emploi riche en belles occasions. Au service des personnes vivant avec la déficience intellectuelle et l'autisme, Diane Dumont profitait du moment, à son kiosque, pour vanter les mérites d'une embauche inclusive.

Décidément, l'heure était aux découvertes pour les citoyens à la recherche de l'emploi parfait. La salle était comble. On y retrouvait 177 kiosques tenus par des employeurs de diverses sphères, des experts en formation pour adultes et en soutien à l'embauche.

Immigrants, étudiants ou travailleurs mûrs... peu importe. Les gens pouvaient dénicher les informations nécessaires en vue d'une réorientation ou d'une première intégration sur le marché de l'emploi. À preuve, l'événement comptait sur la participation de l'Association granbyenne pour la déficience intellectuelle et l'autisme (AGDIA).

«Nous sommes présents pour recruter des candidats et des employeurs qui souhaitent offrir des opportunités inclusives aux personnes qui vivent avec la déficience intellectuelle (DI) ou le trouble du spectre de l'autisme (TSA)», expliquait sa directrice générale, Diane Dumont.

Soutiens et accompagnements

Depuis plusieurs années, l'AGDIA accompagne ses candidats en proposant une gamme de services adaptés pour leur permettre de réaliser leur plein potentiel. L'organisme accompagne dans la recherche d'emploi, la rédaction du curriculum et lors de l'entrevue. Le suivi peut se prolonger tout au long de la carrière. Les employeurs sont aussi soutenus pour adapter leurs approches aux besoins spécifiques des candidats.

«On se rend compte que les personnes ciblées ont besoin d'un accompagnement pour mettre des routines en place, réduire le stress, notamment. L'employeur peut aussi nous joindre. Il est informé, conscientisé, puisque certains candidats vivent une grande sensibilité. Ils peuvent être surchargés par certains éléments du travail ou du quotidien», ajoutait la responsable.

«Notre approche mise avant tout sur l'adaptation.»

Diane Dumont

Déjà, l'organisation a développé des collaborations avec divers employeurs dans des secteurs tels que l'alimentation, le commerce de détail et le secteur manufacturier. Elle propose des services de recrutement pour les entreprises parmi une liste de candidats et offre des formations sur l'inclusion pour une intégration réussie.

Le trou et le coup de foudre

Les spécialistes de l'organisme qui œuvrent sur le terrain connaissent bien les réalités et les fonctionnements des personnes vivant avec une DI ou un TSA. Formatrice et conseillère en cheminement, Martine Daigle a énuméré quelques exemples de cas qui ont nécessité un accompagnement auprès d'un travailleur.

«J'ai suivi une personne à son emploi et j'ai constaté qu'elle n'était pas nécessairement réceptive. Finalement, elle m'a dit qu'elle avait un trou dans son bas. Ça peut sembler anodin, mais le trou prenait toute la place dans son esprit. Elle ne ressentait que ça», racontait la dame.

Pour sa part, Diane Dumont raconte l'histoire d'une candidate qui est tombée en amour avec un autre employé sur son lieu de travail. L'organisme l'a soutenu, puisqu'il s'agissait d'une première expérience. La jeune femme n'avait jamais vécu le coup de foudre auparavant. Les sentiments la déstabilisaient au point d'affecter son rendement au travail.

«Nous avons également aidé un jeune homme dont le trajet de transport en commun a été modifié en marge de travaux routiers. Un détail pour le commun des mortels, mais il était perdu et la situation occupait toute la place», avouait Mme Dumont.

«La situation peut sembler bizarre et l'employeur ne sait peut-être pas comment réagir. Nous sommes présents sur le terrain pour accompagner, expliquer et régler le problème.»

Martine Daigle

Gagnant-gagnant

La directrice générale insiste sur une chose. La présence des personnes aux besoins particuliers sur le marché du travail demande une bonne dose d'adaptation, mais apporte de multiples avantages aux parties prenantes. Un employé bien intégré gagne en autonomie et en estime. Le travail permet de briser l'isolement et des risques liés à la santé mentale.

«Les personnes aux défis particuliers, vivant avec le TSA ou la DI, sont capables de travailler et de contribuer à la société. Il faut seulement les accommoder, comme pour n'importe quel employé, peu importe la situation et les défis. Il faut leur donner la chance et le temps.»

L'employeur, quant à lui, profite d'une source de maind'œuvre trop peu utilisée dans une situation de pénurie généralisée. Mme Dumont vante les qualités d'une clientèle ponctuelle, attentionnée et minutieuse. Les personnes aux défis particuliers voient tous les détails. La compréhension logique est particulièrement élevée.

«Et ils sont toujours de bonne humeur. Ils rallient les gens et sont très méthodiques. Tous les matins, ils ne veulent pas manquer le travail. Des gens dévoués et motivés, qui comptent plein de qualités que les employeurs recherchent. Il ne faut pas s'arrêter à la première journée de travail. Adaptation et patience», rappelait la directrice générale.

Les citoyens et les employeurs qui souhaitent en apprendre davantage peuvent visiter le site web de l'AGDIA. Il est possible de contribuer financièrement à la mission de l'organisme, qui accompagne les familles et les personnes aux défis particuliers depuis 55 ans.



Section Jeunesse Desjardins

L'enseignante au sourire rassurant qui accueille les élèves immigrants

Par Amélie Houle, Le Nouvelliste

HISTOIRE DE PROF / La semaine dernière, un élève en provenance de l'Ukraine est arrivé à l'école secondaire des Chutes de Shawinigan. Quelques semaines auparavant, c'est un élève en provenance de la Côte d'Ivoire et un autre de l'Inde qui ont atterri en sol shawiniganais avec comme seul repère leur propre culture. Mais comme elle le fait plusieurs fois par année, l'enseignante Nancy Leclerc les a accueillis tout sourire et avec toute la bienveillance du monde. De quoi les rassurer instantanément.

«Je suis vraiment la première personne qu'ils vont rencontrer à l'école. Je suis leur personne-ressource.»

Depuis quatre ans, Nancy Leclerc est en fait l'enseignante de la classe d'intégration linguistique, scolaire et sociale. Cette classe, c'est un projet qui a été mis sur pied dans les murs de l'établissement scolaire afin de mieux intégrer les nouveaux arrivants en quelque sorte.

Il n'est pas question ici d'une classe de francisation traditionnelle telle qu'on la connaît, loin de là, précise Mme Nancy qui était à la base une professeure en adaptation scolaire.

«C'est vraiment de l'immersion donc on accueille les élèves. Le but est vraiment de les intégrer pour apprendre le français, mais aussi au niveau de la communication, au niveau scolaire et au niveau de l'intégration sociale pour qu'ils se fassent des amis et qu'ils socialisent rapidement.»

- Nancy Leclerc

Apprendre le français, la base de tout

Mais évidemment, avant de pouvoir intégrer rapidement les nouveaux arrivants aux classes régulières, Nancy Leclerc a tout un travail à faire avec eux — près d'une quarantaine cette année — puisque la majorité des élèves ne parlent tout simplement pas le français à leur arrivée.

Mais comment alors réussir à enseigner la langue de Molière dans un contexte où chacun a ses propres défis?

«Moi j'ai une classe, je fais leur accueil et après je leur apprends la base du français, les phrases de base, le vocabulaire, mais je dois aussi leur parler de tout aussi comme le lunch, comment ça fonctionne une cafétéria ou encore les vêtements pour l'été et l'hiver. [...] Des fois on pense qu'un élève comprend, mais il ne comprend pas nécessairement parce que c'est un élément qui est différent de son pays, donc on ne peut pas comparer.»

«En fait, c'est dans ma classe qu'on les part au niveau du français et tranquillement on commence à les intégrer dans des classes régulières. Souvent on commence par les arts plastiques et l'éducation physique, donc ça leur permet de socialiser dans ces classes et de parler en français et ensuite quand ils sont prêts, on ajoute les mathématiques, les sciences et ainsi de suite», ajoute l'enseignante avec fierté.

Le défi est en effet de taille, mais ce n'est toutefois pas ce qui fait peur à l'enseignante qui a le désir de les voir s'épanouir rapidement avec la langue québécoise.

«Ce que je veux, c'est qu'ils aiment le français, je veux qu'ils aiment être avec nous au Québec et qu'ils se sentent intégrés avec nous, dans notre pays et surtout qu'ils aient le goût de parler français. C'est pour cette raison que j'essaie beaucoup de travailler dans un climat ludique, de détente, et surtout d'échange avec eux.»

Nancy Leclerc

L'entrepreneuriat comme bougie d'allumage

Cours magistraux en classe pour enseigner le français ou encore travailler de manière plus individuelle ou en sous-groupes avec ses élèves, Nancy aime varier ses techniques d'enseignement afin de s'adapter au niveau de chacun. Mais l'enseignante ne s'arrête pas là pour autant. Elle propose même à ses élèves de faire des projets à saveur entrepreneuriale pour les aider à s'enraciner dans leur milieu.

«C'est une belle tradition pour sortir du cadre et apprendre le français. L'an passé ils ont commencé l'escouade de la diversité culturelle. [...] Ils font des présentations en kiosque pour parler des fêtes dans leur pays. On fait aussi du théâtre avec des capsules sur les expressions québécoises pour démontrer qu'ils les connaissent par exemple.»

Et les sorties à l'extérieur de la classe sont également de la partie au moins une fois par mois.

Visite au musée, dans une ferme, à la cabane à sucre ou encore à la patinoire pour leur apprendre à patiner, rien n'arrête l'enseignante qui y prend un plaisir fou à leur montrer différentes facettes de la culture québécoise.

La maman du groupe

Nancy Leclerc ne s'en cache pas, elle est littéralement la personne la plus rassurante pour ses élèves qui n'hésitent pas à venir la voir pour lui poser toutes sortes de questions, que ce soit pour un problème personnel ou de santé.

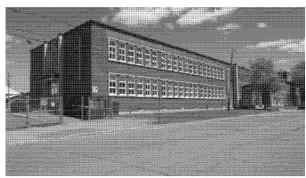
Nancy, elle est en quelque sorte la maman du groupe qui protège les siens. Il n'est pas question de leur faire du mal et surtout de ne pas les aider à s'épanouir.

«Je suis un modèle rassurant pour eux. Et après ça quand ils volent plus de leurs propres ailes, je vis une petite émotion parce que je prends ça à cœur. C'est vraiment comme si c'étaient mes enfants», conclut-elle.

Vous connaissez un enseignant ou un membre du personnel inspirant ? Écrivez-nous à jeunesse@lenouvelliste.qc.ca

École Saint-Louis | Une journée thématique annulée

Alain Faucher



Archives Monthetford.com

Une journée thématique prévue à l'École Saint-Louis de Black Lake a été annulée en raison de la réaction de plusieurs parents.

Selon Le Soleil, Le comité des loisirs de l'école avait prévu une activité au cours de laquelle les garçons étaient invités à s'habiller en fille et les filles en garçon. L'activité devait avoir lieu le 17 mai mais plusieurs parents se sont insurgés sur les médias sociaux.

Devant l'ampleur des réactions, la journée thématique a été annulée.

Transport scolaire en Estrie : la grève jusqu'au 15 mai est levée

Par Julie Meese

Le 2 mai 2024, une entente de principe est intervenue en fin de journée entre le Syndicat des travailleures et travailleures des Autobus B. Dion-CSN (STTABD-CSN) et l'employeur.

Réunis en assemblée générale ce 3 mai, les membres du syndicat ont adopté à 93 %, par voie de scrutin secret, cette même entente. La grève prévue jusqu'au 15 mai est donc levée. « L'entente de principe a fait passer notre taux horaire à 30,33 \$, rétroactif au 1er juillet 2023 et nous serons augmentés à 31,49 \$ au 1er juillet de cette année. Ainsi, depuis le réinvestissement du gouvernement en 2022-2023, nous aurons obtenu près de 20 % d'augmentation au total. Notre nouveau contrat de travail de 5 ans prévoit désormais cinq congés de maladie payés et nous toucherons le 10 % d'indemnités de vacances à partir de 15 ans au lieu de 25 ans », a déclaré, Bianka Mailhot, présidente du syndicat.

« Nous saluons la lutte menée par les membres du syndicat qui ont réussi à bonifier considérablement leurs conditions de travail. Nous souhaitons maintenant que les autres employeurs du secteur en Estrie comprennent que les règlements et l'arrêt des moyens de pression, incluant les grèves actuelles, ça passe par la répartition des sommes que le gouvernement leur donne depuis l'automne 2022 », a ajouté Denis Beaudin, président du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie-CSN. « Les travailleuses et travailleurs de ce syndicat ont lutté afin d'obtenir une bonification tout à fait méritée de leurs conditions de travail. Ces personnes rejoignent ainsi des milliers de salarié-es qui, grâce à leur mobilisation, contribuent à améliorer le niveau de vie de tout un secteur qui a longtemps manqué de reconnaissance. Depuis plus d'un an, la nouvelle norme salariale dans ce secteur est reconnue et tous les employeurs savent que, pour attirer et pour retenir leurs salarié-es, ils doivent s'y conformer », a mentionné Stéphanie Gratton, la vice-présidente de la FEESP-CSN.

Le chien Gaston vient aider les élèves dans trois écoles de Charlevoix



Par Lisianne Tremblay



Le chien Gaston permet d'aider les élèves dans trois écoles de Charlevoix. Photo courtoisie

Le chien Gaston accompagne la stagiaire Laurie Pelchat dans les rencontres avec les élèves et peut avoir plusieurs bienfaits.

Le projet de zoothérapie vient de commencer et est proposé dans les écoles Dominique-Savio de Saint-Urbain, Marie-Reine de Saint-Hilarion et Léonce-Boivin des Éboulements.

Les élèves qui y participent sont préalablement identifiés par les équipes-écoles. La présence de l'animal à quatre pattes peut répondre à différents besoins.

«Les enfants ont vraiment apprécié leur période de zoothérapie avec Gaston. Nous avons travaillé plusieurs objectifs tels que l'expression des émotions, la persévérance scolaire, la gestion de l'anxiété et de la colère. Les interventions se déroulent présentement dans le cadre de mon stage autonome pour compléter ma formation. Au terme de celle-ci je pourrai officiellement offrir mes services pour la prochaine année scolaire en tant qu'intervenante en zoothérapie et membre de la corporation des zoothérapeutes du Québec », précise Mme Pelchat.

Le chien permet également d'aider l'élève à abaisser ses barrières et peut favoriser son ouverture à communiquer avec un adulte. L'animal a un effet apaisant puisque le fait de le flatter permet de réduire la pression sanguine et le rythme cardiaque.

Le Centre de services scolaire de Charlevoix ne sait pas si ce projet pourra se poursuivre à la prochaine année scolaire étant donné qu'il vient de commencer.

LEDEVOIR

Sophismes dérogatoires

MARIE VASTEL



La loi 21 sur la laïcité de l'État québécois s'est de nouveau retrouvée à l'avant-scène judiciaire et politique cette semaine. Et avec elle, la disposition de dérogation inscrite à la Charte canadienne des droits et libertés. Récupérée tel un motif fallacieux aux luttes idéologiques d'un syndicat et d'un parti politique, tous deux tout aussi butés qu'inconséquents. En annonçant qu'elle réclamait l'autorisation de contester la loi 21 devant la Cour suprême, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a prétexté vouloir convaincre le plus haut tribunal du pays de venir baliser les recours possibles à la clause dérogatoire, que vient de renouveler l'Assemblée nationale pour blinder la loi 21 pendant encore cinq ans. Un coûteux combat, pour le syndicat, dont une part des membres ne veut même pas.

Ceux-ci s'étaient au contraire opposés au port de signes religieux à 78 % lors d'une consultation menée en 2012. Lorsque leurs instances se sont réunies en congrès, l'année suivante, elles ont revu cette opposition à la baisse, ce chiffre ayant chuté à 49 %, mais témoignant néanmoins d'un avis fortement partagé sur la question. Cette dernière portait d'ailleurs sur l'ancienne charte des valeurs du Parti québécois, plus vaste que la loi 21 et qui n'invoquait pas la disposition de dérogation. Au fil des ans, des enseignants ont déploré que leur fédération défende ainsi une position qu'ils n'ont jamais appuyée, financée par les cotisations syndicales qu'ils lui ont versées.

Un malaise qui s'exprimait avant même la grève illimitée de l'automne dernier, que les enseignants ont résolument mais péniblement menée sans aucun fonds de grève. Ils apprennent aujourd'hui que leur syndicat a par ailleurs dépensé 1,2 million de dollars en frais juridiques pour cette seule cause...

En dépit de tout cela, la FAE s'entête à poursuivre sa bataille, s'octroyant la responsabilité suprême de contester une loi qui l'est déjà par la Commission scolaire English-Montréal, l'Association canadienne des libertés civiles, le Conseil canadien des musulmans et, surtout, le gouvernement fédéral, qui compte se battre précisément contre cette souveraineté parlementaire pourtant enchâssée dans la Charte et confirmée par la Cour suprême en 1988.

L'apport de la FAE est loin d'être capital. Il risque en outre de démobiliser certains de ses membres, dont le Québec ne peut se passer en pleine pénurie d'enseignants.

Du côté d'Ottawa, le chef conservateur, Pierre Poilievre, a rivalisé d'incohérence en prévenant, à mots à peine couverts, qu'il aurait lui-même recours à la disposition de dérogation (une première pour un gouvernement fédéral, s'il est élu). Afin d'imposer sa réforme souhaitée de justice criminelle et de restaurer des peines minimales, des peines d'emprisonnement consécutives et des dispositions plus strictes de remises en liberté qui ont tour à tour été adoptées par l'ancien gouvernement de Stephen Harper puis été invalidées par les tribunaux.

Un gouvernement Poilievre s'assurerait « de les rendre constitutionnelles en utilisant tous les outils permis par la Constitution », a-t-il annoncé devant l'Association canadienne des policiers. Avant d'ajouter que les auteurs de meurtres multiples « sortiront seulement [de prison] dans une boîte [un cercueil] ».

Pierre Poilievre n'a jamais contesté le recours du Québec ou d'autres provinces à la disposition de dérogation. Il a toutefois renié la position de son parti — et jadis défendue par les députés conservateurs du

Québec —, en s'engageant à ne pas revenir sur la décision du premier ministre Justin Trudeau de contester la loi 21.

Le chef conservateur s'y oppose, au motif qu'elle enfreint la Charte des droits et libertés. Celle-là même à

laquelle il promet de déroger en invoquant la clause dérogatoire, tout comme le fait le gouvernement du Québec, que le chef conservateur veut cependant voir forcé de reculer par la Cour suprême, à laquelle M. Poilievre veut lui-même se soustraire. Voilà une belle succession de contradictions opportunistes.

LEDEVOIR

L'élève calme et vaillant, ce grand oublié

L'école n'a pas seulement pour mission la réussite, mais aussi l'excellence Philippe Lorange

L'auteur est candidat à la maîtrise

en sociologie à l'Université du Québec

à Montréal (UQAM).

En lisant les débats dans l'actualité au sujet de l'éducation au Québec, une constante s'impose, à savoir que la réflexion se concentre essentiellement sur les inégalités et sur le traitement des élèves en difficulté. Le sujet est bien évidemment important, et une société moderne comme la nôtre a raison de vouloir donner un bon avenir à tous les jeunes, peu importent leurs capacités.

Cependant, l'importance que nous accordons à ces sujets jette dans l'ombre une bonne partie des élèves, tout simplement oubliés par les « experts » des sciences de l'éducation et autres technocrates. Nous parlons bien sûr de l'élève calme et vaillant.

Minorité ou faible majorité

Dans une classe ordinaire, les élèves qui souhaitent apprendre et travailler sérieusement sont soit une minorité, soit une faible majorité. Dans tous les cas, leur quotidien est handicapé par l'importante présence d'élèves qui n'écoutent pas, qui ont un comportement extrêmement dérangeant, qui font beaucoup de bruit et qui subissent très peu de conséquences. Le refus de l'école québécoise de segmenter davantage les classes nous amène à des classes anarchiques où les élèves vaillants sont pénalisés dans leur apprentissage par des élèves mal élevés qui devraient être placés dans des classes spécialisées.

Aller plus loin

Il serait mal venu de demander aux bons élèves de se taire et de composer avec les moyens du bord. Ces élèves calmes et sérieux devraient être poussés à apprendre davantage, à aller plus loin, à réaliser leur plein potentiel. Surtout, ils ont le droit d'aller à l'école dans un environnement réellement propice à l'apprentissage, et non dans une cacophonie de tous les instants qui les ralentit.

Les écoles privées et le programme d'éducation internationale (PEI) écrèment déjà une bonne partie de ces élèves bien élevés (bien qu'on compte tout un lot de mal élevés au privé et au PEI). Leur présence ne suffit pourtant pas, car les élèves vaillants en classe ordinaire sont laissés pour compte, comme si leur réussite était tenue pour acquise. Pourtant, l'école n'a pas seulement pour mission la réussite, mais aussi l'excellence. Ces élèves sont capables d'excellence et l'école québécoise les obstrue délibérément. Tout cela témoigne d'une société qui valorise peu l'instruction et l'ambition de manière générale.

L'idéal de mixité

Il y a aussi que nos écoles manquent de ressources et que bien des fonds sont gaspillés dans des emplois plus ou moins utiles et des technologies d'apprentissage qui n'apportent strictement rien. L'immigration massive imposée par le régime canadien nous fait également détourner beaucoup d'argent vers l'accueil des nouveaux arrivants, qui dépasse sans mesure nos capacités d'intégration.

Contrairement à ce qui est répété à cor et à cri, l'école québécoise n'est pas un « apartheid », elle est au contraire trop absorbée par l'idéal de mixité. L'apprentissage ne peut pourtant se faire qu'en tenant compte de chaque contexte, en faisant des distinctions claires entre chaque groupe d'élèves selon les niveaux et les comportements. En continuant sur la voie actuelle, nous laissons traîner de l'arrière beaucoup d'élèves qui ne demandent pas mieux que de travailler et d'apprendre.

LEDEVOIR

S'épanouir dans les arts au Saguenay– Lac-Saint-Jean

LEÏLA JOLIN-DAHEL

COLLABORATION SPÉCIALE

Éloigné des grands centres urbains, le Saguenay-Lac-Saint-Jean est un pôle culturel unique où s'épanouissent plusieurs artistes locaux. Il est d'ailleurs possible d'y réaliser un cheminement scolaire complet en arts, allant du primaire à l'université, sans devoir s'exiler ailleurs au Québec. Portrait d'une région où la culture est en effervescence.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean permet aux artistes d'user de leur créativité, autant durant leurs études qu'une fois arrivés sur le marché du travail. Ainsi, dès le primaire, ils peuvent entamer un parcours d'arts-études à l'école de La Pulperie, située à Chicoutimi. Au secondaire, la polyvalente de Normandin propose des programmes musiqueétudes et de concentration danse ; le pavillon Wilbrod-Dufour à Alma, l'option danse-études ; la polyvalente Jean-Dolbeau à Dolbeau-Mistassini, le profil arts de la scène ; la polyvalente Arvida, des concentrations artistiques.

Ils sont par la suite encouragés à explorer plusieurs spécialités distinctes. Et ce, dès les études collégiales, où est notamment proposé le DEC en arts, lettres et communication avec option multidisciplinaire du cégep de St-Félicien. « Ce programme offre aux élèves la possibilité de toucher à plusieurs disciplines », qu'il s'agisse de cinéma, de théâtre, de littérature, d'histoire de l'art et de communication, explique Johanne Vallée, enseignante en littérature au cégep de St-Félicien.

Des domaines qui permettent facilement de transférer les acquis d'une matière à une autre, croit celle qui coordonne aussi le Département de français, arts et lettres de l'établissement. « Ce que les étudiants apprennent en théâtre pour créer un personnage, le vocabulaire, il sera réutilisé en littérature », illustre-t-elle.

Ce mariage des techniques se poursuit également au baccalauréat interdisciplinaire en arts de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), offert depuis 1999. « L'interdisciplinarité, c'est la rencontre des arts. On invite les disciplines à se réunir », résume Mathieu Valade,

directeur par intérim de l'Unité d'enseignement en arts de l'UQAC. Ainsi, les étudiants de quatre cheminements distincts — arts numériques, arts visuels, cinéma et vidéo, théâtre — sont regroupés dans un tronc commun. Ils y apprennent les pratiques numériques et médiatiques, telles que la photographie et la vidéo, et ont des cours visant à leur donner une culture artistique. « On a des cours où ils vont être conviés à créer des oeuvres ensemble, entre personnes de différents horizons. Et ce, pour justement les inviter à cette rencontre des disciplines, illustre celui qui est aussi professeur à l'établissement et luimême artiste. Des étudiants en théâtre vont travailler avec des gens qui font de l'installation, par exemple. »

Ceux qui le désirent peuvent également s'inscrire à la maîtrise en art, d'une durée de trois ans. « Ils sont vraiment là pour élaborer ces bases réflexives dans leurs pratiques », ajoute M. Valade.

De nombreuses collaborations

Le contexte régional permet d'ailleurs la naissance de collaborations entre différents artistes, croit M. Valade. « Il y a une couleur particulière. Le Saguenay est quand même un endroit où il y a beaucoup de créativité. Certains disent que c'est le troisième pôle créatif au Québec, explique-t-il. C'est peut-être dû au fait qu'on est assez loin des grands centres pour qu'il y ait une vie artistique et culturelle indépendante. »

Il donne en exemple l'artiste Carl Bouchard — qui développe notamment des installations avec le Montréalais Martin Dufrasne — ou encore l'artiste visuelle Magali Baribeau-Marchand, qui travaille la sculpture d'installation, la photographie et la vidéo. « Ce sont des gens qui ont été formés ici et qui ont cette posture. Mais tous les artistes qui étudient ici ne sont pas nécessairement interdisciplinaires », précise M. Valade.

C'est toutefois le cas de Chantale Boulianne, qui oeuvre notamment dans les arts visuels et la musique expérimentale. Forte d'études à l'UQAC et au Conservatoire de musique de Chicoutimi, elle a entre autres collaboré en duo avec l'artiste Sara Létourneau à la création de nouveaux instruments de musique. « Dans ce projet, j'ai conçu un soufflet géant. Cet instrument fonctionne avec des tuyaux et on peut y brancher différents objets sonores. On a aussi des éléments gonflables et on peut faire des sons avec différents embouts. Tout ça est fait de manière performative en arts vivants sur scène », décrit-elle.

Celle qui oeuvre également comme scénographe et qui fait du cinéma d'animation à titre personnel est une habituée des partenariats avec d'autres artistes. « On cherche toujours à trouver quelqu'un qui va nous compléter, qui va amener un aspect différent aux idées qu'on a et qu'on veut mettre sur pied », explique-t-elle.

Cet exercice s'effectue en partageant les étapes du projet de A à Z. « Je travaille souvent dans des collaborations où les artistes participent aussi aux tâches des autres, même si ce n'est pas leur spécialité. Alors, il y a beaucoup de rencontres avec l'autre », décrit Mme Boulianne.

Rester en région

Le fait que la scène culturelle régionale soit aussi animée permet également aux artistes de résister à l'envie de déménager dans les grands centres urbains. Certains jeunes arrivent de partout au Québec pour perfectionner leur art dans la région. « Je viens de la Montérégie et, quand je fais la promotion des programmes, je vais un peu partout au Québec, je fais le tour des cégeps. Notre bassin principal, c'est le Saguenay—LacSaint-Jean, certainement. Mais il y a aussi Charlevoix, la Côte-Nord et même le Bas-Saint-Laurent, d'où on a traditionnellement beaucoup d'étudiants », observe M. Valade.

Chantal Boulianne abonde en ce sens. « Pour moi, c'est possible et je le fais depuis 25 ans. Je travaille autant en arts visuels, en performance, en musique et en théâtre », souligne-t-elle.

Selon M. Valade, des étudiants choisissent la région afin de résider dans un territoire moins urbanisé tout en pouvant bénéficier d'une formation complète. « On peut faire des carrières, avoir des expositions en Europe, aux États-Unis, dans les grands centres du monde et vivre ici, au Saguenay. Mais il y a aussi la possibilité de travailler et de rester au Saguenay. On a tous les outils de réseaux et de communication pour le faire. »

Étudier sur le territoire

De plus en plus d'étudiants choisissent de poursuivre leurs études postsecondaires au Saguenay-Lac-Saint-Jean plutôt que de s'exiler dans les grands centres urbains. C'est notamment le cas au cégep de St-Félicien, où quatre d'entre eux ont, par exemple, décidé de rester dans la région après avoir confirmé qu'il y avait plusieurs options. Et ce, après avoir assisté à une présentation de Culture SLSJ sur l'écosystème culturel régional.

« Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean est venu lors d'un cours pour exposer tout ce qui se fait en région. Des étudiantes hésitaient encore sur leur perspective de carrière. Elles se demandaient si elles devaient déménager », se souvient Johanne Vallée.

Programmes de formation, demandes de subventions, organismes culturels... « Il y a un milieu vraiment vivant », observe la professeure. Cette activité a donc permis à ces étudiantes de choisir de rester au Saguenay-Lac-Saint-Jean après l'obtention de leur DEC. « Trois se sont inscrites au baccalauréat interdisciplinaire à l'UQAC, et une autre, en enseignement des arts », souligne M™ Vallée.

Le fait que la région soit moins densément peuplée que Montréal ou Québec fait en sorte que les artistes locaux apprennent rapidement à se connaître. « C'est quand même facile de tailler sa place. C'est un milieu vivant, accueillant, où il y a une certaine proximité et le travail d'équipe est assez formidable au Saguenay-Lac-Saint-Jean. »

LEDEVOIR

Un terreau fertile de médiation culturelle

CAROLINE BERTRAND

COLLABORATION SPÉCIALE

Créer un pont entre les arts et les citoyens, démocratiser la culture, favoriser les rencontres humaines : voilà l'essence de la médiation culturelle, qui permet à tout le monde d'être partie prenante de l'art, et non pas que spectateur. Le Saguenay— Lac-Saint-Jean, qui a sa propre Cellule régionale d'innovation en médiation culturelle, fait belle figure en la matière par la multiplicité des pratiques à l'oeuvre sur son territoire.

« On prêche beaucoup pour de saines habitudes avec le sport, mais être actif — ce qui est bon pour la santé mentale —, ça peut aussi se réaliser à travers l'art », affirme Vicky Tremblay, coordonnatrice à l'organisme culturel communautaire Mosaïque sociale, à Roberval.

Les activités de médiation culturelle, qui se veulent des expériences aussi enrichissantes sur le plan humain que sur le plan créatif, se destinent à l'ensemble de la population, répondant ainsi à des défis de cohésion et d'inclusion sociales.

« La médiation culturelle, ça permet l'égalité des chances, d'ouvrir des horizons, des esprits, un univers de possibles pour bien des gens, même de rêver grand », expose Camille Brisson, coordonnatrice à la médiation culturelle au centre d'art actuel Langage Plus, à Alma.

« C'est du liant social. Des citoyens m'ont souvent dit : "Ça nous aide à comprendre le monde" », indique la professeure et chercheuse à l'UQAC et membre de l'Observatoire des médiations culturelles Marcelle Dubé, qui a analysé les pratiques au Saguenay— Lac-Saint-Jean.

Une constellation de pratiques

« J'ai étudié en arts, mais de plus en plus, mon média, c'est l'humain, illustre joliment Mme Tremblay. J'aime créer des mécanismes qui permettent aux gens de rencontrer les réalités de l'autre. »

Faisant appel aux arts tous azimuts, les pratiques de médiation culturelle revêtent une multitude de formes : visites guidées, ateliers dans des lieux extérieurs ouverts à tous, projets de création à long terme,

résidences d'artistes, etc. « La médiation culturelle, c'est protéiforme, "constellaire" », image Mme Dubé.

Chez Mosaïque sociale, la parole de citoyens créateurs investit l'espace public par l'entremise d'oeuvres collectives exposées dans les écoles, les bibliothèques, les centres commerciaux ou encore les locaux d'organismes communautaires. « On doit avoir plusieurs centaines d'oeuvres un peu partout dans le Saguenay—Lac-SaintJean », se réjouit Vicky Tremblay. Accessibles à tous, ces créations aux multiples points de vue peuvent susciter des conversations, fait-elle observer. « Elles ont de la portée, elles permettent d'amener des débats sociaux dans l'espace public à travers les sujets qu'elles abordent. »

Le milieu scolaire, avec lequel collabore énormément Langage Plus, constitue un environnement des plus fertiles pour la médiation culturelle. Le centre d'art fait se rencontrer élèves et artistes en organisant notamment des sorties scolaires et des résidences d'artistes de quelques mois dans les écoles, desquelles naissent oeuvres collectives, expositions et livres.

Camille Brisson souligne l'importance pour les élèves de vivre un projet qui s'étale dans le temps. « Ça permet de persister dans l'exploration, mais aussi dans les questionnements, de l'aborder sous divers angles, d'explorer différents médias, relève-t-elle. On est très heureux quand les écoles nous ouvrent leurs portes. »

Derrière celles de Langage Plus, les visiteurs peuvent compter sur l'accompagnement d'une médiatrice, le centre d'art préférant les échanges humains et l'interaction aux panneaux explicatifs. « Ça permet de légitimer les expériences des visiteurs, puisque chaque personne a ses propres référents, sa propre lecture de l'art », explique Mme Brisson, qui y voit une façon pour les gens de gagner en assurance face à l'art actuel.

De plus, en collaborant avec divers organismes communautaires, Mosaïque sociale et Langage Plus vont à la rencontre des clientèles plus marginalisées ou ayant moins accès à la culture. « On profite de cette proximité pour s'inscrire sur notre territoire et rappeler

que la culture est présente pour tous », souligne la coordonnatrice à la médiation culturelle.

Citoyens marqués pour toujours

La participation à des projets artistiques collectifs s'est révélée salutaire pour beaucoup. « Il y en a qui sont allés chercher leur cinquième secondaire, qui ont accompli des étapes de vie importantes, qui avaient besoin de vivre des réussites, de socialiser ; ils le partagent avec moi lorsque je les croise dans la rue », confie Vicky Tremblay, de Mosaïque sociale.

Si les organismes se sont longtemps battus pour faire valoir la médiation culturelle, la coordinatrice assure qu'ils ont fait des gains — Mosaïque sociale a même obtenu son premier financement à la mission. « Quand on frappait aux portes des ministères il y a 15 ans, on se faisait dire qu'on ne faisait pas de l'art, mais de la réinsertion ou de la santé mentale, se souvient-elle. Aujourd'hui, les politiciens se rendent compte que l'art, c'est bien plus que des artistes qui présentent des projets. »

le journal de montréal

Un concierge d'école secondaire accusé d'agressions sexuelles

L'employé d'un établissement de la Montérégie a été relevé de ses fonctions

ERIKA AUBIN Le Journal de Montréal

Un concierge dans une école secondaire de la Montérégie a été accusé, ces derniers jours, de crimes sexuels qui se seraient passés pendant près de 10 ans sur deux très jeunes mineures.

Marc-Olivier Massé s'est fait passer les menottes le 25 avril par les enquêteurs de la Sûreté du Québec. Le résident de Saint-Paul-d'Abbotsford fait face à plusieurs chefs d'accusation, dont contacts sexuels et agression sexuelle.

Jusqu'à son arrestation, l'homme âgé de 46 ans travaillait à l'entretien à l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy, à Saint-Césaire, a-t-on appris.

Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières n'a pas voulu commenter, mais a tout de même confirmé que Massé avait été relevé de ses fonctions.

Un courriel, dont Le Journal a obtenu copie, a également été envoyé aujourd'hui aux parents afin de les informer de la situation. PENDANT 10 ANS

Les faits qui sont reprochés à Massé se seraient déroulés pendant une décennie, soit entre 2013 et 2023, selon l'acte de dénonciation. Ses deux victimes alléguées avaient moins de 10 ans lorsque les abus auraient commencé.

L'accusé a été remis en liberté plus tôt cette semaine au palais de justice de Saint-Hyacinthe.

Pendant les procédures judiciaires, il devra respecter de sévères conditions, comme celles de ne pas se trouver sur le terrain d'une école ou encore de ne pas occuper un emploi qui le placerait en position d'autorité.

Il n'a aucun antécédent judiciaire, selon une recherche effectuée par Le Journal.

L'enquête tend à démontrer qu'il aurait pu faire d'autres victimes. Le public peut transmettre des informations de façon confidentielle à la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec, au 1 800 659-4264.

le journal de montréal

Québec renonce à une formation accélérée de monteurs de ligne

GABRIEL CÔTÉ

Le Journal de Québec

Dans ce qui a tout l'air d'un manque de coordination avec Hydro-Québec, le gouvernement est revenu sur sa promesse de créer une formation accélérée et payée pour les monteurs de ligne.

« Il n'y aura pas de formation accélérée pour les monteurs de ligne », a confirmé au Journal le cabinet du ministre du Travail, Jean Boulet.

L'annonce de l'ajout de ce programme à la liste des formations rapides et rémunérées comprises dans l'« offensive » du gouvernement pour recruter des travailleurs dans divers métiers de la construction datait pourtant du budget, déposé il y a moins de deux mois.

Le cabinet de M. Boulet n'a pas précisé les raisons de ce changement, mais il a indiqué que les sommes prévues dans le budget serviront à « l'augmentation de la capacité » des deux seules écoles qui offrent le DEP en montage de ligne au Québec, alors que ce corps d'emploi « est en déficit ».

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Sans dire si Hydro-Québec a demandé au gouvernement de revenir sur sa décision, une porte-parole a précisé que la société d'État ne manque pas de monteurs de ligne à l'heure actuelle, tout en convenant que les besoins seront plus importants au cours des prochaines années.

Par ailleurs, Hydro-Québec a également une capacité limitée d'intégration des monteurs de ligne fraîchement sortis des bancs d'école comme l'a soulevé la viceprésidente directrice de l'organisation, Claudine

Bouchard, en commission parlementaire plus tôt cette semaine.

- « Chaque personne qui arrive de l'école doit être encadrée par une personne qui, elle, est pleinement habilitée à travailler sur le réseau [ce qui prend cinq ans] », a-t-elle déclaré en réponse à un député qui plaidait pour que la formation se donne dans plus d'établissements.
- « Même si je forme 200 personnes par année dans les écoles secondaires, ma capacité d'accueil dans mes équipes, moi, pour faire du 1 pour 1 en compagnonnage, elle n'est pas infinie », a ajouté Mme Bouchard.

Dans son plan d'action 2035, Hydro-Québec estime que les différents projets d'infrastructures requerront chaque année environ 35 000 travailleurs de la construction jusqu'en 2035.

ENGOUEMENT

Près de 47 000 demandes d'inscription ont été acheminées au gouvernement pour ces formations de quatre à six mois payées 25 \$ l'heure et menant à une attestation d'études professionnelles (AEP). Les cours ont commencé en début d'année.

Québec offre également des bourses à la diplomation aux nouveaux apprentis ouvriers dans les programmes menant au diplôme d'études professionnelles (DEP) dans les cinq domaines visés (charpentier-menuisier, d'opérateur d'engins de chantier, de ferblantier ou de frigoriste).

LEDEVOIR

Non, non, et encore non!

NORMAND BAILLARGEON



Au moment où j'écris ces lignes vient d'être lancée une pétition qui demande la démission de la présidente de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), Mélanie Hubert. C'est assez exceptionnel. Mais vous savez sans aucun doute ce qui fonde cette demande : ce syndicat va en effet contester l'utilisation de la disposition de dérogation de la loi 21 afin que la Cour suprême puisse juger si elle est conforme aux droits et libertés protégés par la Charte canadienne des droits et libertés. En arrière-plan, la laïcité.

Ce geste de la FAE est jugé inacceptable par plusieurs groupes et de nombreuses personnes. Dont moi.

On se demande par exemple, y compris à l'interne, si le syndicat a, ou non, l'appui des membres pour faire une telle démarche. On soupçonne que ce n'est pas le cas et qu'il est insatisfaisant d'invoquer une décision prise en 2013, par sondage et dans un autre contexte, soit celui de la charte des valeurs du Parti québécois. Plusieurs rappellent aussi, stupéfaits, que la FAE n'a pas de fonds de grève pour ses enseignants, mais va dépenser 1,2 million de dollars pour cette cause.

Il y a, dans ce dossier, de vastes questions politicojuridiques, entre autres celle de savoir à qui revient l'autorité de prendre des décisions sur des sujets comme la laïcité, où des droits individuels et collectifs sont en jeu. Sur tout cela, partisans du multiculturalisme fédéral et nationalistes s'opposent.

Je suis ici, pour ne rien vous cacher, du côté de ceux qui pensent que le Québec seul peut décider, démocratiquement, ce qu'il souhaite faire en pareils dossiers. Et je tiens à rappeler que les législations de nombreux pays et la Cour européenne des droits de l'homme reconnaissent ce droit et cette légitimité.

Mais pour moi et pour bien d'autres il y a, par-dessus tout dans cette affaire, une primordiale question à la fois politique, philosophique et pédagogique. Elle est tranchée de deux manières fort différentes, ce dont les débats actuels témoignent.

L'école et la laïcité

Tout cela concerne la gestion des différences culturelles et des religions et ce qui s'ensuit pour l'école. Il y a, historiquement, une grande différence entre les traditions anglosaxonnes (pour aller vite) et la tradition francophone. La première est plutôt multiculturaliste, la deuxième est laïciste.

Cette idée de laïcité remonte au siècle des Lumières, et notamment au philosophe Condorcet (1743-1794). D'emblée, elle reconnaît que l'école est par excellence le lieu de son implantation. Et ce n'est pas un hasard si c'est un haut responsable de l'éducation en France, Ferdinand Buisson (1841-1932, aussi cofondateur et président de la Ligue des droits de l'homme), qui, entouré de toute la gauche de l'époque, anarchistes y compris, rédigera et fera adopter la fameuse loi de 1905, la loi française sur la laïcité. On a supposé que c'était un anarchiste qui avait suggéré le mot « laïcité ».

Pour tous les adeptes de cette idée et de cet idéal, la défense de la liberté de conscience exige impérativement et d'abord qu'on défende et promeuve celle des enfants. L'entrée dans le monde civique passe d'abord par l'école, lieu du savoir et de l'exercice de la raison, et tous les enfants, peu importent les croyances de leurs familles, doivent y accéder. On satisfait par là leur droit à un avenir ouvert. Il s'ensuit que les idées, les propos, les pratiques, qui s'opposent à l'idéal de la vie civique et qui, pour les religions, sont parfois, voire trop souvent, liberticides, endoctrinaires, obscurantistes et misogynes, n'y peuvent entrer.

L'enseignant, l'instituteur dans le vocabulaire de Buisson, un adulte, doit donc se mettre tout entier au service de cet idéal, et sa liberté consiste alors à y consentir entièrement ou à le refuser. Mais en ce dernier cas, c'est lui (ou elle) qui aura choisi entre s'isoler de la société et le droit d'enseigner. À ceux qui disent qu'on le prive d'un droit, Buisson répond qu'il s'est lui-même exclu. « L'instituteur à l'école, le curé à l'église, le maire à la mairie. Nul ne peut se dire proscrit du domaine où il n'a pas entrée. »

Allons plus loin!

Je pense la même chose. Et au Québec, avec la déconfessionnalisation depuis longtemps amorcée et avec la promotion et la défense de la laïcité depuis le rapport Parent, nous avons peu à peu, depuis longtemps, adhéré à cet idéal et mené un long et parfois

difficile combat qui nous conduit à ce qui s'appelle clairement, désormais, la laïcité. Et qui fait largement consensus.

Et c'est pourquoi ce que fait en ce moment la FAE me semble un geste insensé de la part d'un regroupement d'enseignants.

Mais j'avance qu'il y aurait quand même bien de bonnes raisons d'aller en cour au sujet de la loi 21. Si je pouvais le faire, je le ferais. Pour demander qu'on l'étende.

Il est en effet inadmissible que les écoles privées, subventionnées de surcroît, parfois religieuses, échappent à ses exigences.

Docteur en philosophie, docteur en éducation et chroniqueur, Normand Baillargeon a écrit, dirigé ou traduit et édité plus de soixante-dix ouvrages.



Éducation

Loi sur la laïcité : des enseignants de l'Outaouais en rogne contre le syndicat

Par Daniel LeBlanc, Le Droit

Une résistance s'organise chez des enseignants de l'Outaouais envers l'intention de leur syndicat – la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) – de contester jusqu'en Cour suprême la validité de la Loi sur la laïcité de l'État au Québec. Très critiques, ils parlent de «déficience démocratique» et l'accusent «d'imposer sa volonté sans consentement».

Aux yeux d'un enseignant en histoire de l'école secondaire Mont-Bleu, Daniel Turmel, la direction que prend son syndicat avec ce geste est inconcevable. À tel point qu'il lui a acheminé une lettre ouverte qu'il a aussi transmise au Droit.

«Contester la loi 21 est, à mon avis, aller à l'encontre de la société québécoise que nous éduquons depuis des décennies. Un syndicat d'enseignants du réseau francophone du Québec s'associant avec des commissions scolaires anglophones du Québec pour contester la loi 21, c'est du jamais vu dans notre histoire, mentionne-t-il. Dans les années 60, dans un souci de se séparer de la religion et de toute religion, l'État québécois est devenu laïque. La loi 21 est l'aboutissement de toute cette période de changements.»

La loi 21, rappelons-le, interdit entre autres aux employés de l'État en position d'autorité – notamment les enseignants – de porter des signes religieux comme le voile musulman, le turban sikh, la kippa juive et les croix chrétiennes.

Sujet «hautement délicat»

Tenant à dire qu'il est membre de la FAE depuis le jour 1 et qu'il a toujours cru en l'avenir de ce syndicat créé en 2006 — il regroupe en Outaouais les enseignants de trois centres de services scolaires (des Portages-de-l'Outaouais, des Draveurs et au Coeur-des-Vallées), M. Turmel digère mal qu'on veuille utiliser une partie de ses cotisations syndicales à de telles fins.

Cette dépense – la FAE a révélé ces derniers jours que les démarches en Cour supérieure et en Cour d'appel lui ont jusqu'ici coûté 1,2 million de dollars - le scandalise, d'autant plus que les 66 000 membres sortent tout juste d'une grève générale illimitée, sans salaire, qui s'est finalement étirée sur un mois. Selon lui, l'organisation doit s'expliquer et faire preuve de davantage de transparence. «Jamais, nous, les membres de ce syndicat, (n'avons) été consultés à savoir si nous lui donnions le droit de parler en notre nom sur ces sujets hautement délicats. Jamais, au grand jamais, nous, les membres de ce syndicat, (avons donné) notre accord pour utiliser nos cotisations syndicales pour contester la loi 21 et la clause nonobstant, et ce, jusqu'à la Cour suprême du Canada», écrit-il, saisissant mal l'intérêt du syndicat «de se mêler de se mêler de politique à ce niveau».

Lettre ouverte et indignation

Un autre enseignant d'expérience, Romain Vanhooren, a rédigé une lettre ouverte, intitulée «Les profs méritent mieux... de la part de leur syndicat» – pour rappeler le slogan pendant le débrayage – dans laquelle il exprime sa frustration et son malaise face à la situation.

«Qui eût cru que la grève que nous avons menée ne soit finalement pas l'événement qui ait suscité chez nous, enseignants de la FAE, le plus d'indignation? La FAE refait les manchettes, mais cette fois, à notre grand découragement, ce n'est pas pour de meilleures conditions d'enseignement ni de meilleures conditions d'apprentissage et ce n'est surtout pas pour remplir un mandat que nous leur avons confié», écrit-il d'emblée.

Il soutient que plusieurs enseignants sont «outrés» de voir que leur syndicat dépense pour un tel combat juridique «alors que nous avons fait cinq semaines de grève sans salaire, que nous avons eu recours aux banques alimentaires pour la première de nos vies, que nous avons accepté les explications fournies sur l'absence d'un fonds de grève». Selon lui, plusieurs

enseignants ne sont «malheureusement pas surpris par cette déficience démocratique au sein de la FAE» parce que l'organisation syndicale «est passée maître dans l'art de peu, de ne pas ou de mal consulter ses membres sur les enjeux de fond».

«Cesser de s'approprier la force mobilisatrice»

Dans la lettre, à laquelle plusieurs signataires devaient s'ajouter dans les prochaines heures, il exige que le syndicat «se retire de ce débat juridique tant qu'elle n'aura pas consulté en bonne et due forme l'ensemble des membres sur cette question précise».

On y précise que lors du précédent jugement, le juge de la Cour d'appel avait rappelé à la FAE que le rôle de la Cour n'est pas de «contrer le populisme ou de faire preuve d'audace», mais de vérifier la validité constitutionnelle des lois.

«Si la FAE tente de lutter contre le populisme, qu'elle prêche par l'exemple et cesse de s'approprier notre force mobilisatrice et nos fonds pour légitimer un combat juridique auquel nous ne souscrivons pas. Qu'elle-même fasse preuve d'audace en consultant ses membres quant à leur volonté à faire invalider la clause dérogatoire en Cour suprême.»

- Extrait de la lettre ouverte

Appelée à réagir, la FAE a répondu au Droit qu'elle ne se prononcera pas davantage publiquement sur cette question pour le moment.

Retour sur la grève et l'entente

Dans la missive, l'enseignant gatinois blâme aussi en parallèle son syndicat pour la manière dont s'est terminée la grève et le processus de vote en Outaouais sur l'offre de Québec, qui avait d'ailleurs été critiqué par certains autres enseignants dans nos pages en janvier. Une pétition réclamant la reprise du vote avait aussi été lancée à l'époque.

Plusieurs membres, dit-il, sont encore amers d'avoir été tenus dans «l'ignorance» jusqu'au moment du vote, un mois plus tard, sur l'entente de principe conclue le 28 décembre. L'impossibilité de se faire une tête sur l'accord sous prétexte que cela aurait laissé place à trop de questionnements ou d'opinions et qu'on ne voulait pas qu'elle se retrouve sur les médias sociaux était exagérée, croit-il.

«En somme, si la FAE ne pouvait pas contrôler le débat, il était préférable qu'il n'y ait pas de débat. Viser toujours

plus haut, pour l'école, oui. Pour la démocratie on repassera», spécifie la lettre. Le refus de modifier la formule de votation pour qu'on se prononce à un autre moment que la présentation de l'entente, par exemple 24 heures plus tard – le vote a eu lieu en début de nuit en Outaouais et à Montréal, notamment – est encore une source de frustration, affirme M. Vanhooren.

«Voulant faire amende honorable, la FAE mène présentement un sondage sur notre appréciation du déroulement de la dernière négociation. Sur les 205 cases à cocher pour y répondre, aucune question ne porte sur le processus de diffusion, d'explication et de prise de vote sur l'entente, explique l'enseignant. On en conclut que la FAE ne pose pas les questions dont elle ne souhaite pas entendre les réponses.»

Contexte des démarches de la FAE

La FAE, qui a annoncé ces derniers jours avoir déposé une requête pour avoir la permission d'en appeler du jugement de la Cour d'appel rendu en février, ne s'oppose pas directement à la loi 21 mais au recours à la clause dérogatoire pour la protéger, laquelle a d'ailleurs été renouvelée lors d'un vote à l'Assemblée nationale jeudi.

«Dans une société de droit, libre et démocratique, on ne devrait pas accepter que les gouvernements suspendent nos droits fondamentaux sans que ceux-ci ne démontrent, au préalable, qu'il y a un objectif réel et urgent à atteindre, explique-t-elle sur son site web. La FAE a non seulement la responsabilité de défendre les droits de ses membres, à plus forte raison leurs droits fondamentaux, elle a le devoir de le faire. Il faut se méfier de la distorsion qui est actuellement faite des chartes, canadienne et québécoise, et de la facilité avec laquelle les parlements suspendent nos droits fondamentaux en utilisant excessivement les clauses dérogatoires.»

La clause dérogatoire, incluse dans la Charte canadienne des droits et libertés, permet au Parlement fédéral ou à une assemblée législative provinciale, sous certaines conditions, de supplanter, de contourner ou de suspendre temporairement certains droits de l'une ou l'autre des chartes.

Le syndicat spécifie ne pas être contre l'utilisation des clauses dérogatoires, mais souligne que leur utilisation doit être balisée et faite avec parcimonie, soulignant qu'il s'agit de l'un des principaux écueils avec la loi 21.

le journal de montréal

Les bulletins

CHRISTIAN DUBÉ, CAQ

Premiers pas timides pour sa Top gun. On demandera surtout à Geneviève Biron de livrer la marchandise, et pas nécessairement d'être une as de communication. Mais ni le ministre ni la pilote de Santé Québec n'ont été convaincants et rassurants sur la création de l'agence, pourtant au coeur de la réforme Dubé.



GABRIEL NADEAU-DUBOIS, QS

Il n'a pas réussi à faire en sorte que sa coporte-parole féminine trouve sa place à ses côtés, et le parti s'en trouve affaibli à court terme. C'est un gâchis. Par contre, alors que son leadership était remis en cause, il a habilement transformé le débat sur les orientations de QS, qu'il veut plus « pragmatique ». Le prochain Conseil national sera un test.



SUZANNE ROY, CAQ

La ministre, responsable du comité sur l'identité de genre, a affirmé que les sages nommés par son gouvernement n'allaient pas se prononcer sur la question des toilettes mixtes dans les écoles, que vient d'interdire Bernard Drainville. Elle a dû se corriger un peu plus tard, après avoir dit que ce n'était pas dans leur mandat.



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE, CAQ

Son plan sur la langue dévoilé dimanche comporte des intentions à préciser plus tard, mais est doté d'une bonne enveloppe financière. Il a reconduit la clause dérogatoire protégeant la loi sur la laïcité, et vivement pourfendu, avec raison, la décision d'un syndicat de profs (FAE) de la combattre jusqu'en Cour suprême.





Grève des autobus : une entente est acceptée par les travailleurs d'Autobus B. Dion

Pierrick Pichette

Mylène Grenier

Emy Lafortune

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) confirme qu'une entente de principe a été acceptée à 93 % vendredi par les quelque 35 travailleurs syndiqués des Autobus B. Dion.

La grève de deux semaines qui était prévue jusqu'au 15 mai est ainsi levée.

L'entente comprend entre autres une hausse du taux horaire, qui atteindra 30,33 \$ de l'heure rétroactivement au 1^{er} juillet 2023, et qui sera rehaussé à 31,49 \$ le 1^{er} juillet 2025.

Notre nouveau contrat de travail de cinq ans prévoit désormais cinq congés de maladie payés et nous toucherons le 10 % d'indemnités de vacances à partir de 15 ans au lieu de 25 ans, précise également le communiqué, qui parle de bonification considérable des conditions de travail.

Autobus B. Dion est le premier de cinq transporteurs estriens affiliés à la CSN à arriver à une entente avec ses employés. Le président de la CSN Estrie, Denis Beaudin, souhaite que cette résolution donne du vent dans les voiles aux syndiqués des autres transporteurs.

J'espère vraiment que les autres transporteurs vont emboîter le pas, parce que le but, ce n'est pas de faire la grève. C'est d'arriver à des ententes respectables pour tous. Une citation deDenis Beaudin, président de la CSN Estrie

Ce sera encore plus difficile de refuser de négocier sérieusement à la table quand on sait qu'il y a maintenant un transporteur qui a accepté de bonifier ses offres. On a confiance pour la suite des choses, mais il y a des tables où c'est beaucoup plus difficile. Il y a des séances de négos prévues dès la semaine prochaine, ajoute-t-il.

Les demandes étaient très justifiées avec les augmentations que les transporteurs ont eues [dans les dernières années].

Une citation deDenis Beaudin, président de la CSN Estrie

Les syndiqués d'Autobus de L'Estrie, d'Autobus Coaticook et d'Autobus la Sapinière ont tenu des jours de grève jeudi et vendredi. Ceux d'Autobus des Cantons prévoient quant à eux des journées de grève lundi et mardi. Il est recommandé aux parents de planifier leur emploi du temps en se fiant aux communications envoyées par les établissements scolaires.

Avec les informations de Guylaine Charette

The Gazette

Hampstead mayor under fire over comments on Gazans, protesters

KATELYN THOMAS

Hampstead Mayor Jeremy Levi is being criticized for suggesting Canada reconsider allowing Gazans into the country.

Levi took to X (formerly Twitter) on Wednesday amid an ongoing pro-palestinian encampment at Mcgill University to say "the recent behaviour of the pro-palestinian group" shows "their values seem incompatible with ours."

"I have no desire to welcome more hatred into our country," the post said.

When asked about the tweet Thursday, Quebec Premier François Legault at first declined to comment, then said "I do not agree with him."

The post received more than 730 replies within 24 hours, many of which were critical of the mayor's comments.

Québec solidaire MNA Ruba Ghazal was among them.

"I am scandalized that an elected official would make such an irresponsible speech," Ghazal wrote. "We must firmly combat antisemitism and racism. I ask Jeremy Levi to do some serious soul-searching."

Canadians for Justice and Peace in the Middle East called for the mayor to resign.

"This racist screed from the mayor of Hampstead is truly beyond the pale," the organization wrote. "The rejection of immigrants from Gaza, combined with the charge of incompatible values,' is a clearcut case of antipalestinian racism that echoes some of the darkest periods of Canadian history."

Last month, The Guardian reported that no Palestinians have successfully come to Canada under the government's reunification program announced in December 2023.

Reached Thursday, Levi admitted his post was provocative and "from most standards, a politically incorrect statement," but he said he speaks his mind and for his community.

"If people don't like what I have to say, they don't have to listen," he said. "I'm not going out in the street protesting in front of their office, putting up signs of what I feel and

what our community feels. But at the same time, there's a lot of people that agree with what I say."

He pointed out the post has received nearly 1,000 likes.

"Silence can be an agreement also," he said. "There are people that publicly agree and people that privately agree. What I put out, it's nothing new. It's what a lot of people in my community have been talking about for a long time."

Levi specified that the pro-palestinian group referenced in his tweet extends beyond Mcgill's encampment. He referred to events since Hamas's Oct. 7 attack on Israel more generally, including antisemitic events — such as when Jewish schools and synagogues in Montreal were targeted by firebombs and gunfire — as well as disruptive forms of protest in the city and elsewhere.

Levi said he respects people's right to protest and encourages them to, "but it has to be within the rule of law."

"It is your right to disagree with policies, disagree with governments, but you cannot go about it in a manner that is not in line with Canadian values. You cannot go about it in a manner that is aggressive and hostile to other groups," he said. "Rights are not absolute. You cannot infringe upon other people's rights. You cannot block entrances to schools and buildings."

The pro-palestinian encampment at Mcgill has been in place since Saturday to demand the university divest from companies linked to Israel amid the ongoing war on Gaza, during which more than 30,000 Palestinians have been killed so far, according to Gaza's Health Ministry. About 1,200 Israelis were killed in Hamas's attack.

The Mcgill encampment coincides with dozens of others at universities across North America. Demonstrators at Mcgill have repeatedly rejected claims of antisemitism, and many who have been to the site have described the encampment as non-violent.

Following the comments about Levi — made in response to questions from reporters — Legault called on Montreal

police to take down the Mcgill encampment, saying it's illegal.

"I'll let police decide when and how to do it, but the encampment must be dismantled," he said.

In another post on X, Levi also called for the immediate dismantling of the encampment.

"SWAT teams across North America have been deployed to dismantle and arrest pro-hamas demonstrators on university campuses," the post said. "Mcgill has shown complete incompetence in handling or de-escalating the situation. Montreal tactical teams should swiftly intervene at Mcgill, even if it requires force, as Mcgill has requested their assistance. Delaying is not an option; it needs to be shut down now."

SPVM spokesperson Jeanpierre Brabant said Thursday the force has had a good relationship with protesters since the encampment was first erected "and we want it to continue this way."

"In the event of us having to intervene with the encampment in the coming days, we want it to happen during a peaceful and calm time, without physical force," he said.

Levi specified that a peaceful dismantling is the preferred method.

"If they're not able to do it peacefully, it has to come down by force," he said. "We cannot allow any group, no matter what their position is on something, to make up their own rules."

The mayor added that he wasn't surprised Legault disagreed with his comments.

"I think it's obvious that he would have to have said that, because otherwise he would've had protests at his office," Levi said.

He said that his comments on social media — while provocative — do not come from a place of hate.

"I see the fear that is in my community," Levi said. "Students are afraid to go to school. People are afraid to go to synagogue. That should not be. It is not coming from a place of 'I don't like you,' it's coming from a place of 'it's not OK the way that my community is feeling because of what is being done' — and there's a very big difference."

The Gazette

CAQ torquing the statistics on language

ROBERT LIBMAN ROBERT LIBMAN IS AN ARCHITECT AND PLANNING CONSULTANT WHO HAS SERVED AS EQUALITY PARTY LEADER AND MNA, MAYOR OF CÔTE-ST-LUC AND MEMBER OF THE MONTREAL EXECUTIVE COMMITTEE.

Some politicians ooze deception. It seems like they're constantly trying to pull the wool over our eyes. I can't help but get that sense from certain ministers in the Coalition Avenir Québec government when they cite selective statistics or anecdotes to make their arguments, without providing credible evidence. When confronted, they skirt facts that contradict their own and parrot the party line. Rinse, repeat and hope people will be convinced.

Last Sunday, French Language Minister François Roberge and five colleagues presented the government's \$603-million action plan to protect French. The document, under the heading "REVEALING DATA," immediately identifies three statistical categories that show a small percentage drop in French over the past 20 years: mother tongue; language spoken at home; and first official language spoken. Focusing on these categories seems to me a dog whistle about a decline of "old stock" francophones, not the French language. It ignores the reality that non-francophones also speak French and in larger numbers, meaning a greater proportion of Quebecers than ever speak the language.

A fourth statistic highlights the proportion of those using French primarily at work having declined by two per cent — again, a "nothing burger" when you consider the explosion of the digital age and globalization over the past 20 years.

When grilled by Maya Johnson of CTV News about data showing 98 per cent of stores in Quebec can serve customers in French, Roberge awkwardly said it should be 100 per cent and lamented: "We lost 13 per cent in 13 years for the welcoming in stores with French," referring to "Bonjour-hi," which he called "a symptom of the sickness of the French language." Another regurgitation of nonsense. How does a French-first greeting put French in danger?

A previously announced part of the plan was the university tuition hikes for out-of-province students, unveiled by Higher Education Minister Pascale Dery. An all-out attack on English institutions, it raises questions about whether Dery recognizes the value of higher education at all.

Beyond that, her Roberge-like robotic parroting that the measures will financially benefit francophone universities

or will boost the French language has still not been backed up with any credible statistical analysis.

Half of the \$603-million budget will be allocated to teaching French to temporary immigrant workers and asylum seekers. Sounds great, but where will they find all these teachers? Another chunk will go toward "enhancing the francophone cultural offering" to counter the dominance of English digital platforms. Also sounds good, but unrealistic. At least Sunday's announcements lay off the anglophone community, this time opting for the carrot instead of the stick, albeit an expensive one (perhaps spelled carat). It all seems like too much money, show and bluster — again with a lack of proper analysis.

Energy should be focused instead on improving the education system, especially when Quebec has the highest high school dropout rate of any province. Some additional funding will go to improving French language teaching, including in English schools. Education Minister Bernard Drainville has already initiated action in critical areas: improve the mastery and quality of French, focusing on better teaching of grammar, spelling and writing skills. And he promised to modernize and improve science and technology courses in elementary and secondary schools.

Drainville has at times come under criticism over some questionable comments. But he seems more analytical and open to listening and exercising common sense on language than some of his aforementioned colleagues. He recently intervened after an Education Ministry administrator gave a French-only presentation to English-speaking parents of special needs students. He also

agreed to suspend application of parts of the new school governance policies for English school boards.

The challenge of strengthening French is complex and our education system must play a far greater role. Solutions require serious analysis and common sense — dissociated from deceptive statistics to fit a political narrative.

Courrier Laval

Transport scolaire: nouvelle grève touchant les Lavallois

Par Corinne Prince | Initiative de journalisme local

Le mardi 30 avril, le Syndicat des travailleuses et travailleurs des Autobus Idéal-CSN (STTAI-CSN) a envoyé un avis de grève au ministère du Travail, marquant ainsi la deuxième instance de grève impactant le transport scolaire de centaines d'élèves de la région de Laval.

Cette deuxième grève s'exercera du 10 au 30 mai.

Le mardi 23 avril, le syndicat a adopté un nouveau mandat de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée, précédé d'une banque de trois semaines de grève à exercer au moment jugé opportun.

Rappelons qu'il s'agit de la deuxième instance de grève depuis le début des négociations, en juin 2023. La précédente s'est échelonnée du 16 au 30 avril et a affecté le transport scolaire de 38 écoles sur le territoire du Centre de services scolaires de Laval (CSSL).

Le CSSL affirme que le transport scolaire est maintenu de façon régulière d'ici le 10 mai. Quant aux écoles et circuits qui seront affectés par cette grève de trois semaines, les informations sont à venir.

Négociations

En négociations d'une nouvelle convention collective depuis près d'un an, les deux partis ont des visions diamétralement opposées du conflit de travail. Le point majeur de mésentente: les salaires.

D'un côté, le patronat affirme que ses «offres vont jusqu'au-delà de 50% d'augmentation et que la demande du syndicat dépasse malheureusement sa capacité de payer, ce qui pourrait mettre en péril la pérennité de l'entreprise».

Le STTAI-CSN n'est pas de cet avis. Selon lui, les chauffeurs d'autobus gagnent à peine 25 000\$ par

année, salaire annuel et non-basé sur les véritables heures travaillées.

«Ce sont des entrepreneurs privés, des hommes d'affaires, qui gèrent carrément l'argent public à leur façon et pour faire un maximum de profit», déclare avec vigueur Josée Dubé, présidente du secteur transport scolaire à la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN).

Pour la représentante syndicale, l'argumentaire de manque de fonds tenu par l'employeur ne tient pas la route, comme le gouvernement provincial a conclu une entente généreuse avec la Fédération des transporteurs par autobus au mois d'août 2022.

«Le gouvernement a octroyé une grosse somme à chacun des transporteurs et circuits, il a bonifié cet argent-là, rappelle Mme Dubé. [Après ça], on reçoit encore le même argumentaire qu'ils n'ont pas d'argent. Là, ça va faire. On est tous mobilisés, chacun notre tour, à aller chercher plus et aller chercher mieux parce qu'on mérite ça.»

Suite au déclenchement de la première grève au mois d'avril, le syndicat affirme ne pas avoir noté d'avancées significatives, d'où l'annonce d'une seconde grève.

Une rencontre de négociation aurait eu lieu le vendredi 26 avril, sans succès, malgré la présence d'un conciliateur au dossier. Aucune date n'est fixée pour une prochaine séance.

«Nous sommes, comme depuis le début des négociations, disponibles et ouverts à des discussions sérieuses et constructives, affirme Nancy Trudeau, vice-présidente d'Autobus Idéal. Vous comprendrez qu'il serait irresponsable de signer une entente surpassant notre capacité de payer.»

Le STTAI-CSN confirme également sa disponibilité à négocier en tout temps, dans l'objectif d'un règlement le plus prompt possible.

Le syndicat des Autobus Voltigeurs n'a toujours pas accès au contrat du CSSDC

A u cours d'une conférence de presse qui s'est déroulée devant le CSSDC le 1" Amai, le président du Syndicat des travailleuses et travailleurs des Autobus Voltigeurs - CSN, Jean-Guy Picard, a annoncé la remise d'une lettre à Lucien Maltais, directeur général du CSSDC.

ANNIE MARYSE DUMONT-ARCHAMBAULT

Le but: revendiquer à nouveau l'accès au contrat qui lie le Centre de services scolaires en question et les Autobus Voltigeurs. En effet, malgré les multiples demandes à ce sujet via la loi sur l'accès à l'information, le syndicat essuie de nouveau un refus catégorique, et ce, malgré la nature publique du contrat. D'ailleurs, les informations s'y trouvant sont essentielles pour les suites de la négociation. «Vous comprendrez qu'il serait irresponsable de notre part d'admettre, sans vérification au préalable, les prétentions de la partie patronale sans faire les vérifications nécessaires», poursuit l'auteur de la lettre, Jean-Guy Picard.

persister, et se faire respecter comme employés.

«Notre employeur dit qu'il n'a jamais reçu les sommes à l'automne 2022. Quand on lui a demandé de le prouver, il a refusé. Ce contrat nous le prouverait. Il est public, on a le droit de l'avoir et il s'y oppose, car ils savent très bien qu'en cour, ça complexifie les choses. On est ici pour demander la collaboration du Centre des services qu'on paie avec nos taxes afin que l'argent soit distribué, l'argent qui a été donné par le gouvernement», dit-il.

Rappelons que le conflit entre dans sa quatrième semaine. Un mois de négociations qui perdure dans l'impasse. Ici, on tient à ce que l'argent soit distribué équitablement, et non seulement aux dirigeants. M. Picard rappelle qu'en août 2022, les transporteurs scolaires ont menacé de faire une grève s'ils ne recevaient pas des sommes supplémentaires. «Le gouvernement leur a octroyé de 15 à 30 % d'augmentation pour compenser en septembre 2022. Ils ont été de retour au travail, mais les employés d'Autobus Voltigeurs n'ont pas reçu leur juste part et c'est cela qu'on est en train de négocier», termine-t-il.



Estrie et régions

Entente de principe et fin de la grève pour les Autobus B. Dion

Par La Tribune

Une entente est intervenue entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs des Autobus B. Dion et leur employeur, si bien que la grève prévue initialement jusqu'au 15 mai prend fin.

En assemblée générale le 3 mai, les membres du syndicat ont adopté l'entente à 93 % dans un scrutin secret.

«L'entente de principe a fait passer notre taux horaire à 30,33 \$, rétroactif au 1er juillet 2023 et nous serons augmentés à 31,49 \$ au 1er juillet de cette année. Ainsi, depuis le réinvestissement du gouvernement en 2022-2023, nous aurons obtenu près de 20 % d'augmentation au total. Notre nouveau contrat de travail de 5 ans prévoit désormais cinq congés de maladie payés et nous toucherons le 10 % d'indemnités de vacances à partir de 15 ans au lieu de 25 ans», déclare Bianka Mailhot, présidente du syndicat.

Les Autobus B. Dion desservent principalement le Centre de services scolaire des Sommets dans le Val-Saint-François.

«Nous souhaitons maintenant que les autres employeurs du secteur en Estrie comprennent que les règlements et l'arrêt des moyens de pression, incluant les grèves actuelles, ça passe par la répartition des sommes que le gouvernement leur donne depuis l'automne 2022», ajoute Denis Beaudin, président du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie—CSN.

Les chauffeurs des Autobus de l'Estrie, de la Sapinière et de Coaticook étaient par ailleurs en grève jeudi et vendredi.

Fin du transport scolaire le midi

LA CÔTE-DE-GASPÉ – À l'automne, les élèves de La Côte-de-Gaspé ne pourront plus profiter du transport scolaire le midi, qui les amenait à leur domicile pour le dîner et les ramenait ensuite à l'école pour les cours d'après-midi.

Jean-Philippe Thibault | jpthibault@medialo.ca

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs indique que la décision a été difficile, mais que la situation devenait de plus en plus intenable. La hausse du prix du carburant, le faible nombre d'usagers dans plusieurs véhicules et l'augmentation du coût pour les parents afin d'assurer un service viable ont été des éléments déterminants, précise l'organisation. «Par exemple, si le centre de services scolaire avait décidé de maintenir le transport du midi, le tarif aurait été de près de 1200\$ par utilisateur, ce qui est considérable », explique Steven Richard, le directeur général adjoint par intérim.

Si le centre de services scolaire avait décidé de maintenir le transport du midi, le tarif aurait été de près de 1 200 \$ par utilisateur.

Steven Richard, le DGA par intérim

Coûts et exception

Les sommes récupérées en abolissant le transport scolaire du midi sont estimées à 178 000 \$. Environ 200 élèves utilisent ce service, dont près de la moitié (80) à Gaspé. La décision fait d'ailleurs suite à celle prise l'an dernier pour l'abolition du transport du midi en Haute-Gaspésie.

À noter aussi qu'une exception temporaire d'une année est accordée à l'école Saint-Rosaire en raison d'un fort volume d'élèves déjà utilisateurs du service de garde. L'établissement se verra accorder un délai pour réorganiser son service afin d'augmenter sa capacité d'accueil et pour l'embauche de personnel supplémentaire.

Service non subventionné

Bien que le transport des élèves est organisé par les centres de services scolaires, le service de transport du midi est non subventionné et doit s'autofinancer. La Loi québécoise sur l'instruction publique prévoit que seul le transport pour l'entrée et la sortie quotidienne des classes doit être gratuit. Ce ne sont d'ailleurs pas tous les centres de services scolaires de la province qui offrent le transport du midi. Plusieurs ont décidé de l'abolir partiellement ou totalement dans les dernières années.

Comme ce service est non obligatoire et par le fait même, doit s'autofinancer, le CSSCC devait assumer la différence de coûts afin de limiter l'augmentation tarifaire. Il devenait alors difficile de continuer à offrir le service », précise Steven Richard.

Le centre de services scolaire dit vouloir multiplier les démarches afin d'offrir d'autres options aux parents touchés par la situation. Les services de garde seront accessibles et bonifiés dans certains cas, alors que de la surveillance sur l'heure du midi sera également disponible dans certaines écoles.



ACTUALITÉS

Une enquête de la protectrice de l'élève confirme les craintes qu'avait un parent : les collations offertes par le CSSDM sont pour beaucoup inadéquates, un constat « scandaleux », de l'avis d'experts.

GRATUITES... ET MALSAINES

La plupart des collations offertes par les écoles sont composées d'aliments ultratransformés, conclut la protectrice régionale de l'élève

MARIE-CLAUDE MALBOEUF, LA PRESSE

Les collations gratuites servies dans la plupart des écoles primaires du centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) sont inadéquates et potentiellement nocives parce qu'elles sont composées – huit fois sur dix – d'aliments ultratransformés, au lieu de fruits et légumes. Le CSSDM doit corriger ces écarts « marqués » et « évidents », affirme un rapport d'enquête obtenu par *La Presse*.

La protectrice régionale de l'élève de la région du Centre de l'Île est arrivée à cette conclusion après avoir étudié la plainte du Montréalais Daniel Vézina, qui a d'abord tenté de convaincre l'école de ses enfants de respecter les exigences du gouvernement. Son échec l'a poussé à utiliser la *Loi sur l'accès à l'information*, pour savoir quelles collations les écoles primaires commandent sur la plateforme du CSSDM.

Le ministère de l'Éducation – qui finance l'achat de ces collations et de repas pour réduire les inégalités sociales – précise, dans son document d'information, qu'il leur faut respecter le Guide alimentaire canadien, afin de « favoriser la santé globale des jeunes » et leur réussite.

Le CSSDM doit donc « identifier les aliments hautement transformés, ou à la limite de l'être [comme certains yogourts à boire exagérément sucrés], afin de les retirer de l'offre de collation » et « éliminer leur présence [...] pour tous les élèves », conclut Me Marie-Ève Dorion dans son rapport d'enquête.

« Des études variées confirment l'apport de ces aliments dans le développement de maladies chroniques, notamment l'obésité », rappelle-t-elle. Au Québec, un enfant sur dix souffre d'obésité. Et un nombre croissant d'entre eux développe précocement le diabète, qui peut attaquer les yeux, les reins et les vaisseaux sanquins.

Au moins la moitié des collations devront intégrer un fruit ou un légume d'ici la rentrée 2024, recommande aussi Me Dorion. Et l'année suivante, elles devront en comporter chaque jour, comme le veut le Guide alimentaire canadien, plutôt qu'une ou deux fois par semaine.

« J'ai pleuré de joie en lisant ce rapport ! Les aliments ultratransformés nuisent à la concentration et réduisent l'espérance de vie de toute une génération. Aucuns fonds publics ne devraient servir à ça. Des pommes, des bananes, des clémentines, ça ne coûte rien en saison. »

— Daniel Vézina, qui a alerté la protectrice régionale de l'élève

L'enquête confirme les découvertes que le père de famille a faites en utilisant la *Loi sur l'accès à l'information*. Seulement 6,7 % des collations achetées par les écoles primaires du CSSDM étaient des fruits et des légumes, en 2022-2023. Et 80 % étaient ultratransformées – soit riches en calories, en sucres ajoutés, en gras saturés, en sel ou en additifs.

OFFRE INÉGALE

Dans les faits, les écoles distribuent donc deux fois plus de collations problématiques que ce qui est indiqué dans les exemples de menu du CSSDM, dont des galettes à la mélasse, qui n'y figurent même pas, précise Me Dorion. Plusieurs autres contiennent des ingrédients peu recommandables comme l'huile de palme et le glucose-fructose.

Le CSSDM a soutenu que les enfants qui ne mangent pas à leur faim chez eux ont besoin d'aliments plus denses en calories. Mais leur vulnérabilité justifie, au contraire, d'« accroître [l']offre de fruits et de légumes de toutes les façons possibles », estime la protectrice de l'élève.

Les embûches – comme le manque d'infrastructures et de main-d'œuvre – sont réelles, mais ne dispensent pas l'organisme de ses engagements, tranche Me Dorion, pour qui le bien des enfants doit l'emporter.

Dans sa Politique pour une saine alimentation, le CSSDM promet lui-même de suivre le Guide alimentaire canadien et d'« offrir, en tout temps, des aliments de bonne valeur nutritive et de qualité ».

« Chaque établissement se doit de faire une analyse de son milieu » pour trouver des solutions, affirme donc la protectrice régionale. Certains « semblent avoir choisi de faire une priorité des saines habitudes alimentaires » et parviennent à respecter les bonnes pratiques.

TROP COMPLIQUÉ?

Les experts consultés par *La Presse* (et cités dans le texte suivant) espèrent que l'enquête de la protectrice régionale motivera tous les centres de services scolaires à offrir des collations plus saines.

Mais la directrice générale du CSSDM, Isabelle Gélinas, a rapidement annoncé par écrit à Me Dorion qu'elle ne suivrait pas plusieurs de ses recommandations, jugeant que l'« exercice demandé » était « prématuré et disproportionné ».

Son centre a banni les boissons sucrées et travaille déjà à « éliminer [...] des aliments dont les valeurs nutritives s'écartent grandement des cibles » fixées par Santé Canada, assure-t-elle. Il mettra à jour ses propositions de menus pour faire plus de place aux fruits.

Mais le CSSDM attend que le ministère de l'Éducation publie la mise à jour de sa Politique-cadre pour une saine

alimentation, au cours de la prochaine année scolaire, avant de faire la plupart des ajustements.

« Le CSSDM veut des aliments préemballés, qui se conservent six mois sur une tablette, qui se mangent vite en classe, qui ne salissent pas, et que les élèves aiment, pour ne rien gaspiller... Ils n'ont pas les bonnes priorités ! Ils devraient se retrousser les manches au lieu de s'entêter à justifier leur inaction, s'indigne Daniel Vézina. J'espère que les membres du conseil d'administration feront prévaloir les intérêts supérieurs des enfants. »

Le porte-parole du CSSDM a indiqué à *La Presse* que le sujet sera à l'ordre du jour à sa séance du 8 mai et qu'il pourra répondre aux questions après cette date.

DES COLLATIONS NUTRITIVES...

- Le lait nature et les boissons végétales enrichies non sucrées
- Du houmous avec des légumes
- · Des crudités avec du fromage
- Un yogourt nature avec des fruits frais et des graines de citrouille
- Des craquelins à grains entiers (comme les biscottes Melba) avec un concombre libanais

ET MOINS NUTRITIVES

- Les jus, y compris les jus de type Hydrafruit, tous sucrés
- · Les yogourts à boire, trop sucrés
- Les barres tendres et biscuits de commerces, très sucrés et pauvres en fibres et en protéines
- Les céréales de riz croustillant ou de flocons de maïs servies avec du lait, car il ne s'agit pas de grains entiers.

Source: Collectif Vital



Affaires locales

Défi OSEntreprendre : les lauréats du Centredu-Québec dévoilés

Par Sébastien Lacroix, Le Nouvelliste

Une vingtaine de prix ont été décernés, mercredi, dans le cadre du 26e Gala du Défi OSEntreprendre Centre-du-Québec, organisé par l'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec (ARDECQ). Des bourses totalisant 23 500 \$ ont également été remises à des jeunes et des entrepreneurs.

Le président de l'ARDEQ, Frédérik Boisvert, a souligné que ce sont 96 dossiers qui ont été soumis auxquels ont participé plus de 2200 participants. «Nous pouvons dire que l'esprit d'entreprendre est bien vivant dans notre région», a-t-il fait valoir par voie de communiqué.

Dans le volet Scolaire, les lauréats des projets gagnants ont reçu une bourse de 500 \$. Au total, 12 projets ont été récompensés.

Dans le volet entreprise, il y en a cinq qui ont été récompensées dans le volet Création d'entreprise. Chaque lauréat a reçu une bourse de 1500 \$. Il y a également deux prix coup de cœur qui ont été remis accompagné chacun d'une bourse de 500 \$.

Les grands gagnants de la soirée sont la Grange Pardue de Ham-Nord et LavXel de Drummondville qui ont reçu une bourse de 5000 \$.

Le premier a remporté le prix du volet Faire affaire ensemble pour ses pratiques d'approvisionnement auprès de fournisseurs québécois.

L'autre a été nommé lauréat du volet Réussite inc. qui récompense une entreprise ayant déjà participé au Défi OSEntreprendre qui est encore en affaires après cinq ans et dont le cheminement est inspirant.

Les lauréats régionaux représenteront le Centre-du-Québec à l'échelon national au mois de juin. Ils pourraient ainsi remporter une bourse additionnelle dont le prix s'élève à 2000 \$ pour le volet Scolaire et à 10 000 \$ pour le volet Création d'entreprise.

Les lauréats régionaux du Centre-du-Québec

Volet scolaire

- Préscolaire : Jeu Tic tac toe portatif, École Marquis, CSS de la Riveraine
- Primaire 1er cycle : Par amour pour la lecture, École Tournesol, CSS de la Riveraine
- Primaire 2e cycle : Bain au naturel!, École Notre-Dame – Sainte-Thérèse – Centrale, CSS des Bois-Francs
- Primaire 3e cycle : Entreprise de crochet Bobines filantes, École des Perséides, CSS de la Riveraine
- Adaptation scolaire Primaire : Allume-moi!,
 École Marquis, CSS de la Riveraine
- Secondaire 1er cycle : JM Cuisiner!, École
 Jeanne-Mance, CSS des Chênes
- Secondaire 2e cycle : Brigades des Arts En dehors des murs, École secondaire La Découverte, CSS de la Riveraine
- Adaptation scolaire Secondaire et Éducation des adultes : La fabrique à ton image!, École La Poudrière, CSS des Chênes
- Adaptation scolaire Secondaire et Éducation des adultes : Les zébénistes, École secondaire les Seigneuries, CSS de la Riveraine
- Formation professionnelle et Éducation des adultes: Cantine libre-service des Artisans, Centre d'éducation des adultes André-Morissette, CSS des Bois-Francs
- Collégial : Conférence de Nicolas Duvernois,
 Cégep de Drummondville
- Coup de cœur régional Coopératif : Entreprise de crochet Bobines filantes, École des Perséides, CSS de la Riveraine

Volet entreprise

- Commerce : Jardins de la Cavalière de Sainte-Monique
- Économie sociale : Ge Cherche Charly chiens perdus de Notre-Dame-du-Bon-Conseil
- Exploitation, transformation, production : L'Héritage sucré s.e.n.c. de Sainte-Perpétue
- Services aux entreprises : C | N Solutions collaboratives de Saint-Célestin
- Services aux individus : Rosastres Astrologie de Saint-Wenceslas
- Coup de cœur régional Flexipreneur SADC/CAE : Terracotta Maison Décor de Drummondville
- Coup de cœur régional Développement durable : Jardins de la Cavalière de Sainte-Monique

Le CFML finaliste du défi OSEntreprendre

Alors que le Centre de formation en montage de lignes (CFML), situé à Saint-Henri, est lauréat du concours OSEntreprendre dans la catégorie Formation professionnelle au niveau local, son projet «Tranches de pin» passe à l'étape suivante, étant finaliste au niveau régional.

PAR CATHERINEDAMOURS@JOURNALDELEVIS.CA

Pour la première participation à ce concours, la directrice du CFML, Sonia Goupil, souhaitait depuis quelque temps créer un projet entrepreneurial avec les élèves du centre de Saint-Henri. Le centre possédait déjà une équipe de hockey qui dit-elle «aide à créer un sentiment d'appartenance» pour leurs élèves qui viennent d'un peu partout au Québec.

Le projet Tranches de pin a donc débuté à l'automne 2023. Ce dernier vise à récupérer les «tranches» de pin que les étudiants coupent dans le cadre de leur formation en montage de ligne. Faisant beaucoup de retailles, ce projet permet de leur donner une deuxième vie en les transformant en sous-plat.

Après avoir sablé la planche, le logo du GFML est imprégné dans la planche qui est ensuite trempée dans l'époxy. Ce sont six étudiants et trois membres du personnel qui ont décidé de s'impliquer plus sérieusement dans le projet. Ces derniers ont réalisé cette année plusieurs tests afin de trouver la meilleure qualité possible du produit. Le produit ne sera toutefois pas encore vendu ou réalisé en grande quantité cette année, comme la formation se termine le 31 mai pour les élèves actuels.

Sonia Goupil souligne que le projet se poursuivra l'an prochaîn en impliquant les nouveaux élèves qui commenceront la formation au mois d'août. Le groupe pourra d'ailleurs se concentrer davantage sur la production. Elle souligne qu'il s'agit d'un «beau projet rassembleur» où «chacun a mis la main à la pâte».

La directrice et les membres du personnel ont aussi déjà réfléchi à une phase deux et trois de leur projet, mais les détails restent à venir.

Le groupe du CFML sera présent lors de la remise des prix au Cégep de Lévis le 2 mai afin de savoir s'il sera gagnant au niveau régional. Ces derniers pourraient ensuite passer au niveau national. En tant que gagnant local, le groupe a déjà reçu un chèque de 200 \$ de la part du Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN).

125 nouveaux étudiants pourront être formés en fabrication métallique industrielle

PAR XAVIER DEMERS

ÉDUCATION. La députée de Brome-Missisquoi, Isabelle Charest, a annoncé un investissement de plus de 5,1 M\$ pour permettre à 125 nouveaux étudiants de prendre part à l'une des trois formations en fabrication métallique industrielle en alternance travail-études au Campus Brome-Missisquoi.

Vingt étudiants en soudage-montage, quatre-vingt-dix en opération d'équipement de production et quinze en usinage pourront donc bénéficier de cette formation.

Les sommes investies seront utilisées entre autres pour rémunérer les étudiants en milieu de travail et appuyer les entreprises dans le cadre d'acquisition d'équipement et de matériel nécessaire.

« Ça met de l'avant l'importance de la concertation avec les acteurs du milieu et qui démontre que nous tenons compte des réalités de chaque région en développant des initiatives qui répondent aux besoins spécifiques de chacune d'elles, a déclaré Mme Charest. Le marché du travail a grandement évolué ces dernières années. Pour faire face aux défis de -main-d'œuvre et recruter des travailleurs qualifiés, les entreprises doivent innover et accroître constamment leur attractivité. La formation et le développement des compétences des travailleurs sont assurément de bons moyens pour appuyer l'essor de nos entreprises. »

Le directeur général de PERFORM, le Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle, Carl Boily, est très heureux de cette annonce et martèle l'importance de ce secteur dans l'économie du Québec.

«Ce sont 95 000 emplois répartis à peu près partout au Québec, soutient-il. C'est 20 % du produit intérieur brut manufacturier de la province, 20 % des exportations manufacturières et 20 % des emplois manufacturiers. C'est surtout un secteur sur lequel beaucoup d'autres secteurs priorisés par le gouvernement du Québec s'appuient, qu'on parle de la santé, du virage vert, le virage technologique, la construction ou la stratégie d'aluminium.»

CAMPUS BROME-MISSISQUOI

Le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs et la Commission scolaire Eastern Townships, qui dirigent conjointement le Campus Brome-Missisquoi, sont aussi très contents des sommes investies.

« C'est essentiel que nous innovions quant aux façons d'enseigner et de former le personnel pour toutes sortes d'industrie, a déclaré le président de la Commission scolaire Eastern Townships, Michael Murray. Cette approche, qui inclut différents intervenants, est essentielle. Je suis très heureux au nom de notre communauté anglophone particulièrement que notre centre a été choisi pour ceci. C'est une opportunité extraordinaire pour nos jeunes anglophones de devenir confortable dans un milieu de travail en français. »

«Ce qui est intéressant aussi avec cette approche, c'est la reconnaissance de la formation professionnelle comme étant un levier important de développement économique, pour nos jeunes, nos communautés, a ajouté le directeur général du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, Carl Morissette. La pénurie de main-d'oeuvre, la productivité des entreprises, oui, ça concerne l'ensemble des acteurs de notre communauté. Le fait d'avoir un projet qui rejoint tant les industries que les centres de formation ou les différents gouvernements est pour nous très important. »

ENTREPRISES

Confrontées à une pénurie de main-d'œuvre d'employés qualifiés dans ce domaine, les entreprises se réjouissent de ce type de programme qui permet une intégration plus facile au marché du travail.

C'est le cas de BRP, à Valcourt.

« Nous, on est chanceux, ça fait déjà plusieurs années qu'on fait affaire avec le Campus, explique le technicien en formation et développement des compétences chez - BRP, Richard Lefebvre. On a plus d'une dizaine de travailleurs qui ont passé par un programme identique à ça. L'alternance travail-études, ça a été super payant pour nous. Nos travailleurs se sont développés tout en travaillant chez nous à travers des stages. Ils sont prêts beaucoup plus rapidement. On sent aussi un lien d'attachement qui s'est créé. »

« Quand ils ont terminé leur formation, il n'y avait plus de courbe d'apprentissage, renchérit le chef d'équipe en intégration et développement des compétences chez BRP, Martin Doyon. Ils connaissaient déjà leur rôle et le travail. Ça a ôté de la pression sur ces travailleurs-là et, aujourd'hui, le taux de rétention est de 100 %. Au

Campus, ils ont une rigueur très élevée avec les élèves. Quand le travailleur arrive chez nous, il est beaucoup plus prêt aux défis du marché du travail. »

Besoin enfin répondu à Lauzon

C'est notamment en présence du ministre de l'Éducation et député provincial du secteur, Bernard Drainville, que la partie agrandie de l'École du Ruisseau a officiellement été inaugurée, le 22 avril. Grâce à la concrétisation de ce projet, 192 élèves de plus pourront être accueillis dans les murs de l'établissement situé le long de la rue Saint-Joseph, dans le secteur Lauzon.

PAR ERICKDESCHENES@JOURNALDELEVIS.CA

Lancés en juillet 2022, les travaux de construction de la nouvelle partie complétés dernièrement ont pu être réalisés grâce à un investissement de plus de 17,2 M\$ du gouvernement du Québec. Le chantier a permis de pratiquement doubler la superficie de l'école. L'agrandissement était nécessaire en raison de l'augmentation de la population d'âge primaire dans l'est de Lauzon, notamment avec la création du nouveau quartier résidentiel situé à l'ouest de la route Lallemand.

Concrètement, les travaux ont permis l'ajout de huit classes, d'une salle polyvalente, d'une classe extérieure, d'espaces collaboratifs, d'une agora, d'un mini-mur d'escalade ainsi que d'un gymnase double à l'École du Ruisseau. Quant à l'ancien gymnase, il a désormais de nouveaux usages, accueillant «L'agrandissement de l'École du Ruisseau un local de motricité, une salle pour le per-sonnel et différents locaux professionnels. l'équipe-école. On pense à la classe exté-

Notons que comme l'exige la politique du 1 %, la partie agrandie accueille aussi une œuvre créée par Ludovic Boney. Avec *Tous ensemble*, l'artiste a conçu une œuvre rappelant notamment «les facteurs fondamentaux qui entrent en jeu dans une organisation scolaire et qui assurent un tout cohérent».

L'entreprise Construction Durand a agi à titre d'entrepreneur général. Le concept architectural est l'œuvre de la firme NFOE. La firme d'ingénierie CIMA+ a assumé la structure. Les travaux de génie mécanique et d'électricité étaient sous la responsabilité du consortium composé des firmes EXP et LGT (maintenant WSP).

«Donner le goût de venir à l'école» En plus de répondre aux besoins créés par l'augmentation de la clientèle d'âge primaire, les responsables présents lors de l'annonce étaient bien heureux que la partie agrandie de l'École du Ruisseau mise sur de nouvelles tendances pédagogiques pour aider les élèves de l'établissement de Lauzon à réussir. «L'agrandissement de l'Ecole du Ruisseau comprend des innovations qui inspirent déjà l'équipe-école. On pense à la classe extérieure couverte et protégée des intempéries, aux espaces collaboratifs, à l'immense gymnase, au charmant petit mur d'escalade et à l'agora colorée, confortable et baignée de lumière naturelle, qui ont été très vite adoptés», a souligné Suzie Lucas, directrice générale du Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN), sur les nouveaux locaux dans lesquels les élèves ont emménagé le 22 avril même.

«On investit dans les infrastructures scolaires pour pouvoir donner à nos élèves et notre personnel scolaire pour donner des environnements qui sont stimulants, où on a le goût d'être, où l'on est bien. La recherche est très claire là-dessus, c'est évident que de se retrouver dans de nouveaux locaux, c'est stimulant autant pour les élèves que le personnel. Je me réjouis qu'on puisse faire une annonce comme celle là aujourd'hui, et particulièrement fier de le faire comme député de Lévis», a renchéri Bernard Drainville.

Journée de reconnaissance du Centre de services scolaires

Pierre Paquet pierre.paquet@courrierdeportneuf.com

L'agenda 2023-2024 de tous les employés du Centre de services scolaire de Portneuf (CSSP) comporte, à la date du 19 avril, une inscription bien spéciale : un cœur vert pour rappeler la Journée du personnel à laquelle tous étaient conviés, et ce, qu'ils soient enseignants, membres du personnel de soutien, professionnels ou cadres.

Il s'agissait de leur rappeler la tenue de la Journée du personnel du CSSP. Ce rassemblement se voulait un moment de reconnaissance envers le personnel qui travaille à accomplir la mission éducative des écoles et des centres de formations.

Temps de ressourcement

« Nous voulons que lors de cette journée, les gens se rassemblent, interagissent et fassent une petite parenthèse dans leur vie professionnelle, afin de vivre un temps d'apaisement et de recevoir un message de bienveillance, comme celui que Kim Thuy leur a livré ». C'est ainsi que Laurie L'Hérault, directrice générale du CSSP, résumait les objectifs de la journée.

Sous le thème du développement durable

Un total de 430 membres du personnel a participé, en avant-midi ou en après-midi, à cet événement rassembleur ayant cette année pour thème le développement durable.

Il faut savoir que le Centre de services scolaires de Portneuf a adopté, en mai 2022, une Politique de développement durable par laquelle il s'est engagé à « faire du développement durable un dossier prioritaire qui s'intègre dans toutes ses sphères d'activités ». Cette politique s'appuie sur la Loi sur le développement durable dont les trois objectifs consistent à maintenir l'intégrité de

l'environnement, à assurer l'équité sociale et à viser l'efficience économique.

Salon des partenaires

C'est donc en lien avec ce thème du développement durable qu'une vingtaine d'organismes issus du Répertoire culturel de Portneuf et du milieu du développement durable ont été invités à faire la promotion, sur place, d'une panoplie d'activités éducatives s'adressant aux clientèles jeunes du CSSP, soit le préscolaire, le primaire et le secondaire. Les thèmes abordés par ces exposants passionnés allaient de la nature à la musique en passant par l'art du cirque et les sciences. Ainsi, les enseignants et les autres membres du personnel pourront prochainement inviter ces partenaires-éducateurs dans leurs écoles.

Inspirante Kim Thuy

En guise de temps de ressourcement, quoi de mieux qu'une conférence par l'écrivaine et conférencière Kim Thuy? Relatant son impressionnant parcours, tantôt avec humour, tantôt avec grande profondeur, Kim Thuy a su capter son auditoire de la première à la dernière minute de son allocution. Les éducatrices et éducateurs présents lui ont d'ailleurs offert une ovation debout à la fin de son allocution.

Delson et Candiac auront des maternelles 4 ans

Par Guillaume Gervais

Une classe de maternelle 4 ans, à temps plein, sera instaurée à l'école Louis-Lafortune, à Delson, et une autre à l'école Jean-Leman, à Candiac, pour la prochaine rentrée scolaire. Les enfants admissibles doivent être âgés de 4 ans avant le 1er octobre et doivent demeurer dans une résidence située sur le territoire de l'école.

Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) rappelle que la fréquentation de la maternelle 4 ans est faite sur une base volontaire. Les parents qui veulent inscrire leur enfant dans la nouvelle classe de Louis-Lafortune doivent communiquer avec le secrétariat de l'école, de 8h à 11h30 et de 12h30 à 15h. Pour Jean-Leman, c'est de 9h à 11h30 et de 13h à 15h30. Les places sont limitées. Pour qu'un enfant soit admis, les parents doivent fournir le certificat de naissance original ainsi qu'une preuve de résidence.

Le CSSDGS informe que les enfants «qui n'ont pas fréquenté un service éducatif régi par l'État durant l'année scolaire précédente seront priorisés». Par la suite, une analyse des besoins de chacun des enfants sera effectuée par le centre de services scolaire et servira à déterminer la priorité d'inscription. Elle doit avoir été complétée avant le 3 mai pour Louis-Lafortune et d'ici le 17 mai pour Jean-Leman.

Sept classes de maternelle 4 ans sont suspendues

n raison du manque d'espace dans les écoles primaires, le Centre de services scolaire des Chênes (CSSDC) a décidé de suspendre sept classes de maternelle 4 ans lors de la prochaine rentrée scolaire.



EMMANUELLE.LEBLOND @journalexpress.ca

«On avait planifié pour l'an prochain, selon les prévisions ministérielles, l'ouverture de 18 classes de maternelle 4 ans. On est seulement en mesure d'en ouvrir 11. Il v a sept classes de maternelle 4 ans qu'on avait dans le secteur de Drummondville que nous ne pourrons pas ouvrir en septembre dù au mangue de place important», fait savoir le directeur général du CSSDC. Lucien Maltais.

Les écoles concernées sont les suivantes : Immaculée-Conception, Aux Quatre-Vents, L'Aquarelle, De la Marconi, À l'Orée-des-Bois, Bruvère et Sainte-Jeanne-d'Arc.

Une telle suspension permettra de libérer des locaux pour accueillir les élèves de maternelle 5 ans ainsi que ceux du primaire, informe Lucien Maltais.

En conséquence, le nombre d'admissions en maternelle 4 ans se voit réduit. «Nous pensons qu'environ 150 élèves pourront bénéficier de la maternelle 4 ans l'an prochain. Sur un estimé de 238 élèves, un peu plus de 85 parmi ceux-ci ne pourront pas accéder à une classe de maternelle 4 ans», fait savoir le directeur du service des com-haités dans six établissements scolaires, dont munications, Normand Page.

À l'automne dernier, l'organisation scolaire a déposé une dizaine de demandes au Plan québécois des infrastructures, incluant des projets de construction et d'agrandissement d'écoles, afin de ré-cueillera des classes modulaires dès la propondre aux déficits d'espace.

D'ici les cinq prochaînes années, il manquera 72 classes sur le territoire de la MRC de Drummond, estime le centre de services scolaire.

Le nombre d'élèves ne cesse de croître dans la région. «On a de plus en plus de clientèle immigrante. On a aussi une augmentation de la population dans la MRC de Drummond. On a besoin d'espace et on a besoin que le

Ministère accepte nos demandes», soutient Lucien Maltais.

Le CSSDC vise la construction de trois nouvelles écoles primaires, soit dans le secteur nord et sud de Drummondville et à Saint-Cyrille-de-Wendover. Des agrandissements d'établissements scolaires sont soucing au primaire et un au secondaire.

Le ministère de l'Éducation doit faire part de ses réponses, favorables ou non, au CSSDC au courant de l'été 2024.

Rappelons que l'école Saint-Étienne acchaine rentrée scolaire. Le bâtiment temporaire sera installé sur le terrain de l'établissement scolaire sur la rue Laval. Il sera constitué d'un total de dix classes, d'une salle multifonction, de deux bureaux de professionnels, de trois toilettes simples, d'une conciergerie et d'une salle électrique.

Ce n'est pas une pratique nouvelle sur le territoire. En 2019, des classes modulaires ont été aménagées à l'école primaire aux Quatre Vents, afin de pallier le manque de places-élèves.



'école secondaire du Bosquet : voici école secondaire, Stéphane Guilbert. 🛾 le nouveau nom de l'établissement scolaire qui était connu jusqu'ici sous e vocable «E».

EMMANUELLE.LEBLOND @journalexpress.ca

«On a fait un sondage avec les parents et les futurs élèves. On a reçu environ 360 propositions. Ensuite, on a formé un comité avec les membres du personnel, les parents et les élèves. On a travaillé en sousgroupes. Le comité a proposé cinq noms au conseil d'administration du centre de services scolaire. Préalablement, il y a eu une consultation auprès du comité de parents», explique le directeur de la nouvelle

Les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes ont arrêté leur décision mardi soir, lors d'une séance ordinaire.

L'appellation «du Bosquet» fait référence à l'environnement naturel qui entoure le bâtiment. «L'école est entourée de nature. Elle est encastrée dans le bois en arrière. Ca représente bien ce que va être notre nouvelle école. On est super contents», indique Stéphane Guilbert, dans une vidéo publice sur les réseaux sociaux.

Situé dans le quartier Saint-Nicéphore, l'établissement scolaire ouvrira ses portes à la prochaine rentrée scolaire. Sa capacité d'accueil est de 1300 élèves.

Un taux d'absentéisme inquiétant

MATHIEU FOURNIER

mfournier@leclaireurprogres.ca

EDUCATION. Le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) ne fait pas exception aux autres centres de services scolaires de la province. Son taux d'absentéisme s'approche dangereusement le 10%, un pourcentage presque aussi élevé qu'en pleine pandémie, ce qui inquiète le directeur général Fabien Giguère.

«Le CSSBE ne fait pas bande à part. Au mois d'avril, on a présenté un haut taux d'absentéisme. Il faudra se poser des questions. On est plus élevé que la moyenne. C'est plutôt inquiétant. [...] Notre plus grande préoccupation est le secondaire qui est présentement beaucoup trop élevé. Au primaire, on s'en tire beaucoup mieux, mais il a toujours place à l'amélioration.»

Au mois d'avril 2024, le CSSBE présentait un taux d'absentéisme légèrement inférieur à 10% dans l'ensemble de ses établissements scolaires. La situation est plus critique au secondaire, alors que 13,2% des élèves ne se retrouvaient pas sur les bancs d'école. Au primaire, seulement 5,7% des jeunes québécois étalent absents. Une légère augmentation du taux d'absentéisme pour l'ensemble de la

clientèle a été observée lors des deux mois PEU DE CHANGEMENTS AU PLAN précédents.

«On va revoir avec nos directions ce que l'on peut faire. C'est certains que l'on va également demander la collaboration des parents. On souhaite analyser davantage ses données. Oui, 13,2% c'est élevé et ça demeure préoccupant, mais toutes les absences sont calculées. Ce pourcentage comprend entre autres les retards et les absences sportives», explique M. Giquère. Une expertise, pour mieux comprendre ses données et connaître davantage le type de clientèle absente, sera effectuée dans les prochaines semaines par le CSSBE. confirme-t-il au journal.

ÉCLIPSE SOLAIRE: UNE RÉUSSITE TOTALE

En ouverture de la séance du conseil d'administration du CSSBE, ayant eu lieu le 23 avril dernier, le directeur général a dressé un bilan positif de la journée du 8 avril dernier, où des milliers d'étudiants du CSSBE ont eu l'occasion d'observer en toute sécurité l'éclipse solaire totale. «Encore une fois, un grand merci à tout notre personnel d'avoir fait vivre ça à nos jeunes. On peut considérer le tout comme une réussite. On a reçu beaucoup de félicitations et de remerciement.»

D'ALLOCATION

Lors de cette même réunion, les membres ont adopté le Plan d'allocation des ressources humaines 2024-2025 du personnel cadre, du personnel professionnel et du personnel de soutien. Très peu de changements majeurs sont à prévoir. Le statu quo est conservé pour le nombre d'effectifs dans les centres de formation professionnelle (5), les centres d'éducation des adultes (9) et les écoles primaires (39,8).

Une augmentation de 0,4 poste à la direction des écoles secondaires (64,60) a été observée en raison de la forte augmentation étudiante prévue l'an prochain. Trois nouveaux postes ont été créés à la gestion des services administratifs (30) pour la mise en place d'un nouveau bureau de développement stratégique. Des variations positives de 7.8 pour le nombre de personnels professionnels (144,4) et de 14,3 pour le nombre de personnels de soutien (326,6) seront également effectuées.

S'attaquer au décrochage scolaire pour améliorer la vitalité économique lanaudoise

Économie - En remarquant un important taux de d'impôts et il doit payer plus d'assurance emploi et de décrochage scolaire dans Lanaudière, le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) a voulu s'informer sur cette problématique et surtout évaluer ses impacts sur la région. L'expertise du professeur en économie Frédéric Laurin a donc été mise à contribution et a mené à la conclusion que le décrochage avait des impacts socio-économiques atteignant 1.87 milliard de dollars par année, et ce seulement dans Lanaudière.

Jason Joly | jjoly@medialo.ca

Au cours de ses récentes recherches, M. Laurin a pu récupérer plusieurs statistiques pour situer Lanaudière en matière de décrochage scolaire. Sur les 17 régions administratives de la province, elle se trouve en septième position en ce qui a trait à son taux de décrochage, qui est de 11,2% et donc plus bas que la moyenne provinciale, mais elle fait pâle figure concernant la proportion de la population sans diplôme qui s'élève à 12,5%. Il dit avoir remarqué quelques différences entre le nord et le sud de la région, mais souligne que «le sud ne faisait pas partie des premiers de classe non plus ».

Avant d'aller plus en détail dans les conséquences sur le développement de la région, Frédéric Laurin a d'abord résumé les impacts individuels du décrochage. Le revenu est avant tout grandement différent. «De facon pondérée, un décrocheur, donc une personne qui n'a pas de diplôme, [...] gagne 19726\$ de moins par année», remarque celui qui est aussi chercheur à l'Institut de recherche sur les PME de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il informe que plusieurs se retrouvent au chômage, avant d'ajouter que 44% des prestataires d'aides sociales sont des décrocheurs. Ces derniers sont donc plus souvent confrontés à des problèmes de pauvreté et de santé, qu'elle soit mentale ou physique. Dans une optique économique, tout cela a des conséquences: «Avec une rémunération qui est

dépenses sociales. »

M. Laurin illustre que de nombreux décrocheurs se tournent vers la délinquance et la criminalité, en plus de présenter des comportements antisociaux. La plupart ne participe pas activement d'un point de vue communautaire ou politique, ce qui a un impact sur la cohésion sociale et l'attractivité de la région. Divers sentiments sont ainsi ressentis par les décrocheurs qui peinent à se trouver un travail puisqu'ils font face à beaucoup d'insécurité par rapport à leur avenir ainsi qu'à une forte exclusion sociale.

Le chercheur a donc procédé à des calculs pour estimer les coûts du décrochage scolaire. Puisque 36 000 Lanaudois sont sans diplôme. Frédéric Laurin calcule que la région perd en revenus près de 874M\$ par année. Il a aussi travaillé pour connaître les coûts que les trois paliers de gouvernements doivent couvrir pour les décrocheurs. Les soins de santé, l'aide sociale, les dégâts causés par la criminalité, les revenus perdus, ainsi que les primes et coûts de l'assurance-emploi font que chaque année, la région doit dépenser 1,14 milliard de dollars. «C'est énorme! Le décrochage scolaire coûte 2 585\$ par habitant. Avant même de débuter l'étude, j'étais convaincu que le décrochage avait un impact important. Quand j'ai commencé à me documenter et à voir les chiffres, le suis tombé en bas de ma chaise! -, reconnait M. Laurin,

Une baisse de l'innovation à redouter

Le développement économique est aussi impacté par le décrochage, surtout dans la période actuelle, qui connait une forte pénurie de main-d'œuvre. «Des employeurs m'ont dit qu'ils n'avaient pas besoin de gens qui ont de l'éducation, puisqu'ils engagent par exemple des gars qui charrient du fer. Ma réponse à ca est que ton avantage concurrentiel va disparaitre d'ici quelques années », indique Frédéric Laurin. Ce dernier explique que les compagnies doivent constamment rester compétitives et innovatrices. moindre, le gouvernement collecte moins de taxes et Toutefois, la plupart des décrocheurs peinent à suivre le

rythme lorsqu'une compagnie doit innover puisqu'ils sont moins aptes à s'adapter: «Il faut avoir la capacité de traiter l'information et cela, ça s'apprend. Comme ils quittent très tôt l'école, les décrocheurs n'ont pas nécessairement les prédispositions cognitives pour la créativité, l'ouverture d'esprit ou la résolution de problèmes.»

En devant assister ou superviser davantage leurs employés sans diplôme avec les nouvelles innovations, les employeurs peuvent noter des retards ou des problèmes au niveau de leur productivité. De plus, des formations en continu sont nécessaires pour permettre aux travailleurs d'être à jour d'un point de vue des technologies ou des compétences. « Comment fait-on pour suivre ces formations quand nous n'avons même pas les bases? », questionne le professeur d'économie. Il précise cependant qu'il y a le problème de «diplômanie», soit la non-reconnaissance d'un travailleur puisqu'il n'a pas de diplôme. « Pourtant, il y a aussi des décrocheurs qui sont très débrouillards et intelligents. Et donc ils vont être bloqués en promotion non pas parce qu'ils ne sont pas capables, mais parce qu'ils n'ont pas de diplôme. »

Frédéric Laurin conclut en disant que le décrochage et le manque de scolarité d'employés risquent de conduire à des lourdeurs managériales et concurrentielles, en plus de nuire au développement économique d'une région sur le long terme, «Tout est interrelié. Donc si nous voulons lutter contre le décrochage scolaire et si nous voulons stimuler le développement économique, ça ne peut pas être seulement une organisation qui agit. Ca doit être tout le monde parce que ça nous touche tous. « La conférence a d'ailleurs été présentée dans le cadre du Chantier régional en réussite éducative, qui était l'occasion de célébrer le caractère essentiel de la collaboration de tous les partenaires en éducation. Ann-Marie Picard, directrice générale du CREVALE, est consciente que les résultats de l'étude seront recus comme un électrochoc : Mais elle nous incite à poursuivre notre travail collectif et concerté. «

des-Cerfs est en mode recrutement

XAVIER DEMERS

xdemers@journalleguide.com

ÉDUCATION. Le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs est à la recherche d'un représentant de la communauté pour pourvoir un poste au sein de son conseil d'administration.

Val-des-Cerfs explique par voie de communiqué que «le candidat recherché doit être une personne ayant une expertise en gouvernance, éthique, gestion des risques et gestion des ressources humaines ».

Les intéressés ont jusqu'au 15 mai, 16h, pour soumettre leur candidature.

Par la suite, les dix membres parents et représentants du personnel du CA de Val-des-Cerfs évalueront les candidatures et désigneront la personne retenue, qui obtiendra un mandat d'un an.

Des formulaires interactifs sont disponibles sur le site internet du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs. Les candidats doivent par la suite envoyer leur dossier par courriel au candidatures CA@cssvdc.gouv.qc.ca.

Le candidat sélectionné sera annoncé au plus tard le 15 juin.

AUTRES POSTES

Trois autres postes étaient à combler du côté du personnel.

Un représentant du personnel enseignant, un représentant du personnel de soutien ainsi qu'un représentant du personnel professionnel non enseignant seront également choisis parmi les candidatures qui pouvaient être déposées jusqu'au 1^{et} mai.

Un vote électronique se tiendra pour déterminer chacun des nouveaux membres du CA ainsi que leur substitut.

Les personnes élues seront nommées le 15 mai prochain.

Une fuite de réfrigérant force l'évacuation de l'école Saint-Philippe

Ghislain Allard

redaction@actualites-letincelle.com

Windsor — Une fuite de réfrigérant est à l'origine de l'évacuation de l'école Saint-Philippe de Windsor. L'incident, qui n'a fait aucun blessé, est survenu lundi en fin d'avant-midi.

Ainsi, les élèves de l'école Saint-Philippe ont dû sortir dans la cour à l'extérieur pendant l'intervention des pompiers.

« Nous avons reçu l'appel à 11 h 01 pour la vérification d'une possible fuite de réfrigérant dans la cafétéria », confirme le capitaine Frédéric Saint-Laurent, de la Régie intermunicipale d'incendie de la région de Windsor.

Les pompiers ont donc procédé à l'évacuation de cette école de près de 450 élèves du préscolaire à la sixième année.

«L'évacuation s'est très bien déroulée. Tout s'est bien passé. Tout le monde était bien sorti. Il n'y a aucun incident malheureux à signaler», de dire le capitaine Saint-Laurent.

Entretemps, soutient-il, les pompiers ont appliqué les procédures. « Nous sommes allés vérifier l'endroit où se trouve le compresseur de gaz. »

La direction a donc décidé de fermer l'école pour l'après-midi. Les élèves ont été dirigés vers l'église et vers l'école secondaire du Tournesol.

« Considérant la capacité du réservoir, il n'y a plus de réfrigérant. L'odeur est également disparue. Il nous reste à contacter les techniciens de cette compagnie pour valider l'endroit où se situait la fuite de gaz. Tout ça sera analysé par les autorités compétentes », raconte le pompier, en affirmant que l'intervention s'est effectuée de façon très rapide.

9M\$ pour aider La Cantine pour tous

Le 11 mars dernier, le gouvernement du Québec annonçait un soutien financier de 9 MS à la Cantine pour tous. Cette contribution octroyée conjointement par le ministère des Finances et le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), prévoit une aide sur 5 ans pour le soutien du programme de diners scolaires offert par La Cantine pour tous présente les écoles de 12 régions à travers le Québec.

Martin Dumont mdumont@medialo.ca | Journaliste de l'initiative de journalisme local

Cet engagement du Gouvernement du Québec représente un tournant décisif vers la réalisation de notre vision commune d'assurer une alimentation saine et abordable à tous les enfants à travers la province », exprime directeur général de La Cantine pour tous, Thibaud Liné.

Pour le dîner

L'enveloppe permettra notamment de rendre les services de la Cantine pour tous plus accessibles. Précisions que 7 écoles des Laurentides sont présentement sur une liste d'attente afin de pouvoir bénéficier du programme qui permet d'offrir des repas équilibrés à l'heure du dîner et qui complète le service offert par un autre organisme, soit celui du Club des petits déjeuners. « Les parents paient selon leur capacité et nous couvrons le reste pour nous assurer que les traiteurs peuvent continuer à opérer », précise la responsable des communications de la Cantine pour tous, Anita Kapuscinska.

Essentiel au développement

Le programme La Cantine dans les écoles regroupe 25 traiteurs sociaux spécialisés dans la préparation de repas destinés aux enfants. Aujourd'hui, près de 35 000 élèves au Québec ont accès à des repas scolaires équilibrés sans stigmatisation, peu importe les contraintes budgétaires de leurs parents.

La Cantine pour tous se réjouit que le gouvernement du Québec reconnaisse les enjeux alimentaires dans les écoles et l'importance fondamentale de rendre l'alimentation scolaire accessible pour les élèves. Bien manger à l'école est un facteur qui contribue à la réussite scolaire et au bien-être global de nos enfants au Québec », ajoute M. Liné.

Dans les Laurentides présentement, ce sont près de 4000 enfants répartis dans 41 écoles de Blainville à Mont-Laurier qui profitent du programme du Club des petits déjeuners du Québec, mais 8700 enfants de cette même région qui en aurait besoin n'ont pas encore accès au programme du Club des Petits Déjeuners. Par ailleurs, aucune école des Laurentides ne bénéficie encore du programme de La Cantine pour tous.

345 000\$ pour les jeunes d'ci

Le gouvernement du Québec, les MRC de L'Islet et de Montmagny et le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS) consacrent une somme de 345 000 5 à la concrétisation de l'Entente sectorielle de développement des activités scolaires dans les MRC de L'Islet et de Montmagny 2023-2026.

L'entente vise à accroître l'offre culturelle, sportive et technologique destinée à la ctientèle du CSSCS dans les deux MRC. Ainsi, des activités seront développées et le transport vers celles-ci sera facilité.

« Les activités scolaires occupent une place privilégiée dans la vie des élèves. Elles font souvent partie de ce petit plus qui donne envie aux jeunes d'aller à l'école. Cette entente permettra d'en offrir davantage à la clientèle du CSSCS et je m'en réjouis», avance Andrée Laforest, ministre des affaires municipales.

« Nous sommes reconnaissants envers le gouvernement du Québec ainsi que les MRC de L'Islet et de Montmagny pour leur collaboration dans le cadre de cette entente qui vise à diversifier l'offre d'activités scolaires auxquelles nos élèves ont accès. Travailler conjointement avec le même objectif nous permet de bonifier l'ensemble de nos services éducatifs au bénéfice des jeunes et de notre région. » déclare Rachel Bégin, directrice générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud. (LOB)

Journée du Centre de services scolaires

L'agenda 2023-2024 de tous les employés du Centre de services scolaire de Portneuf (CSSP) comporte, à la date du 19 avril, une inscription bien spéciale: un cœur vert pour rappeler la Journée du personnel à laquelle tous étaient conviés, et ce, qu'ils soient enseignants, membres du personnel de soutien, professionnels ou cadres.

siere pospetitionarierSeparteed and

Il s'agissait de leur rappeler la tenue de la Journée du personnel du CSSP. Ce rassemblement se voulait un moment de reconnaissance envers le personnel qui travaille à accomplir la mission éducative des écoles et des centres de formations.

TEMPS HE RESSILINGEMENT

« Nous voulons que lors de cette journée, les gens se rassemblent, interagissent et fassent une petite parenthèse dans leur vie professionnelle, afin de vivre un temps d'apaisement et de recevoir un message de bienveillance, comme celui que Kim Thuy leur a livré ». C'est ainsi que Laurie L'Hérault, directrice générale du CSSP, résumait les objectifs de la journée.

SOUS LE THÊME OU

DEVELOPPEMENT DURABLE

Un total de 430 membres du personnel a participé, en avant-midi ou en apres-midi, a cet événement rassembleur ayant cette année pour thème le développement durable.

Il faut savoir que le Centre de services scolaires de Portneuf a adopté, en mai 2022, une Politique de développement durable par laquelle il s'est engagé à « faire du développement durable un dossier prioritaire qui s'intègre dans toutes ses sphères d'activités ». Cette politique s'appuie sur la Loi sur le développement durable dont les trois objectifs consistent à maintenir l'intégrité de l'environnement, à assurer l'équité sociale et à viser l'efficience économique.

SALON DES PARTENAIRES

C'est donc en lien avec ce thème du développement durable qu'une vingtaine d'organismes issus du Répertoire culturel de Portneuf et du milieu du développement durable ont été invités à faire la promotion, sur place, d'une panoplie d'activités éducatives s'adressant aux clientèles jeunes du CSSP, soit

le préscolaire, le primaire et le secondaire. Les thèmes abordés par ces exposants passionnés allaient de la nature à la musique en passant par l'art du cirque et les sciences. Ainsi, les enseignants et les autres membres du personnel pourront prochainement inviter ces partenaires-éducateurs dans leurs écoles.

INSPIRANTE VIMITAUV

En guise de temps de ressourcement, quoi de mieux qu'une conférence par l'écrivaine et conférencière Kim Thuy? Relatant son impressionnant parcours, tantôt avec humour, tantôt avec grande profondeur, Kim Thuy a su capter son auditoire de la première à la dernière minute de son allocution. Les éducatrices et éducateurs présents lui ont d'ailleurs offert une ovation debout à la fin de son allocution. Voir le texte à propos de cette conférence dans la présente édition du Courrier.

Chambly, Richelieu, CSSP

Parmi les 31 nouveaux points de service de prêt d'équipement qui verront le jour en Montérégie, dans le contexte du Projet circonflexe prêt-pour-bouger, il est possible de compter Chambly, Richelieu et le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP).

Frédéric Khalkhal fkhalkhal@journaldechambly.com

En tout, 31 organismes et municipalités ont été sélectionnés par Loisir et Sport Montérégie afin de développer des points de service de prêt d'équipement circonflexe sur le territoire de la Montérégie au cours de l'année 2024. Circonflexe – prêt-pour-bouger est un projet provincial visant à rendre accessibles à la population des équipements sportifs, récréatifs et adaptés afin de favoriser la pratique d'activités physiques. Il propose un service de prêt gratuit de matériel durable et sécuritaire à la population québécoise. Entre les mois de décembre 2023 et mars 2024, plus de 32 organisations ont manifesté leur intérêt lors de l'ap-

pel de projets visant la création ou la bonification de points de service de prêt d'équipement en Montérégie. Parmi ceux-ci, les projets du CSSP et des villes de Chambly et de Richelieu ont été retenus.

Des vélos à Chambly

Dès cet été, avec le cyclomobile, les utilisateurs pourront partir à l'aventure sur les pistes cyclables de Chambly avec le prêt de vélos, de draisiennes, de casques et de trottinettes pour toute la famille, gratuitement. Il y aura présence du cyclomobile dans les parcs de Chambly avec un parcours d'éducation cycliste éphémère adapté aux besoins des enfants, afin qu'ils puissent s'initier aux notions de sécurité routière avec les conseils pratiques de deux animateurs formés par Vélo-Québec. Du prêt de matériel de loisir hivernal sera proposé au parc Robert-Lebel. On aura aussi droit à du matériel estival au centre nautique Gervais-Désourdy pour répondre à la demande croissante, en particulier des familles à faible revenu.

Le CSSP introduira des vélos dans plusieurs milieux scolaires avec les agents de planification des CISSME et CISSSMC, ainsi que des activités d'initiation pour l'équilibre. Les élèves pourront aussi s'initier au disque-golf. Des formations seront offertes au personnel enseignant et des activités pourront se faire avec la collaboration des parents.

La Ville de Richelieu, quant à elle, profitera de ce programme pour rendre la pratique d'activités physiques et récréatives plus accessible pour tous au chalet du parc Florence-Viens. Des équipements sportifs et récréatifs seront proposés gratuitement. Il sera possible d'y trouver une amélioration du comptoir de prêt avec du nouveau matériel adapté, l'initiation à la planche à roulettes (skateboard) et des jeux géants, ainsi que l'installation de casiers de prêt en libre-service BoxUp.

La violence ne cesse d'augmenter dans les écoles de la Côte-Nord

d'autres types de violence.



Marie-Eve Poulin mepoulin@lenord-cotier.com

Selon une étude réalisée par la firme Ad hoc recherche en collaboration avec la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ), les élèves sont la source principale des incidents de violence. On parle de lancer des objets (85 %), recevoir des coups (84 %), cris à son égard crachats, des égratiqueres et des éraflures (39 %).

La violence dans les écoles de la «Dans ce contexte, il est inaccep- que les violences cessent», dit M. Pro-Côte-Nord ne cesse d'augmenter, table qu'en plus de ne pas être novost, «[La violence] Ça prend une Au Centre de services scolaire (CSS) considérés et traités à leur juste du Fer, quatre personnes sur cinq valeur, les membres du personnel subissent de la violence physique de soutien scolaire doivent subir de Le président de la FPSS-CSQ croit et neuf sur dix sont touchées par la violence physique et verbale qui les affecte durement», dit Monica Chiasson, présidente du Syndicat de l'enseignement de la région du Fer (SERF-CSQ), «Il faut que ça cesse, il faut protéger le personnel de l'éducation».

Le président de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ), Éric Pronovost, aura l'occasion de présenter des solutions au ministre de l'Éducation, le 24 mai prochain, lors de la Journée d'échange sur la prévention de la violence et de l'intimidation dans (84 %), blasphèmes ou sacres (60 %), les écoles. Il espère que les gens du propos injurieux (49 %), subir des milieu ne seront pas seulement interpellés, mais écoutés.

> «Je ne comprends pas pourquoi M. Drainville n'a pas déjà agi pour

ampleur démesurée», ajoute-t-il.

qu'une des solutions pour contrer la violence est de prioriser un travail en amont.

«Il faut aller plus loin que l'école». dit-il. «Collaborer avec nos ressources, travailler ensemble. Avec le milieu communautaire, la police

> «Il faut que ça cesse, il faut protéger le personnel de l'éducation».

Monica Chiasson, présidente du SERF-CSQ jeunesse, les différents intervenants pour travailler avec les familles et commencer l'éducation à partir de là et l'amener à l'école.»

M. Pronovost croit qu'il faut accorder plus de temps au personnel pour être en mesure de mettre en place des stratégies d'intervention et de prendre le temps de connaître les jeunes, puis d'effectuer les interventions nécessaires.

«On appelle trop souvent nos gens [personnel de soutien] des pompiers de service», déplore-t-il. «Ils n'ont pas étudié pour être des pompiers de service. Ils ont étudié pour être capables de travailler en amont, pendant et en suivi dans les dossiers. Pour donner un apport complet.».

«Il faut arrêter de parler, il faut agir maintenant», conclut Éric Pronovost.

Plus de 504 démissions en cinq ans

(MEP) On compte plus de 504 démis- le manque de services aux élèves au sions du personnel de soutien dans quotidien», insiste-t-il. «On ne peut les centres de services scolaire de la pas vivre dans le sable comme le Côte-Nord. La Fédération du person- gouvernement le fait. Je pense qu'il nel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) faut qu'il cesse l'ignorance volonappelle à une action urgente du taire». ministre de l'Éducation, pour résoudre cette crise.

Le président de la Fédération du budget. Des sommes ont été investies personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ), Éric Pronovost est très préoccupé par la situation.

«Nous assistons à une crise importante en éducation», dit-il. «Ces démissions massives ont un impact sur la charge de travail des personnes qui restent en poste et sur la qualité des services que nous offrons.»

Les raisons de ces départs massifs sont variées.

«Le manque de reconnaissance, les conditions de travail précaires, le manque de ressources et la surcharge de travail sont autant de facteurs qui poussent le personnel de soutien scolaire à prendre la décision difficile de quitter leur emploi dans le domaine de l'éducation», souligne Monica Chiasson, présidente du Syndicat de l'enseignement de la région du Fer (SERF-CSQ).

M. Pronovost mentionne que la violence y est pour quelque chose dans les démissions, mais aussi la précarité d'emploi.

«Sur un peu plus de 40 000 membres, l'ai 75 % qui vivent de la précarité. Ils ont moins de 25 h semaine et doivent avoir plusieurs emplois pour arriver», rlit-il.

Éric Pronovost mentionne que, malgré les gains obtenus dans les nouvelles conventions collectives, il reste plusieurs éléments sur lesquels le ministre de l'Éducation doit agir.

«Le personnel de soutien scolaire reste profondément préoccupé par

Le président de la FPSS-CSQ mentionne qu'il y a une question de en éducation par le passé. Toutefois, selon M. Pronovost, ces montants, un coup divisés dans les écoles, ne représentent que quelques dollars qui au mieux permettent l'installation d'une affiche apposée au mur qui annonce un service d'aide aux élèves.

«Tant et aussi longtemps que l'éducation sera menée par un portefeuille et non par le besoin humain, on va toujours aller dans le mur», dit-il. «Ce sont des humains qui travaillent avec des humains.»

Un exemple de solution concrète: revoir la formation initiale.

«il y a de plus en plus de maladie mentale, de plus en plus d'élèves en état de crise. Il faut de la formation en continu pour nous permettre de mieux travailler avec les enfants, les parents, les milieux communautaires. le milieu de la santé», dit Éric Prono-

Il croit qu'il faut aussi se questionner sur le modèle d'éducation.

«On est à la croisée des chemins».

La Ruche veut réduire sa quantité de déchets et ses GES

DANY JACQUES

djacques@lerefletdulac.com

ENVIRONNEMENT. L'École secondaire de La Ruche implique ses élèves dans sa démarche de transition écologique, dont l'objectif consiste à réduire la quantité de déchets, l'empreinte carbone et les émissions de gaz à effet de serre (GES) produits par cette institution scolaire magogoise.

Tous les élèves ont assisté à une présentation du bilan carbone de leur école lors de la Semaine de l'environnement, dont le point culminant était le Jour de la terre, le 22 avril dernier.

Une firme spécialisée, Lab 22, a profité de l'occasion pour dévoiler un portrait complet, incluant l'énergie consommée et une caractérisation des matières résiduelles. On y apprend que l'empreinte carbone de l'établissement est estimée à 228,4 tonnes carbone émises (tCO2°).

Selon Lab 22, ce bilan équivaut à 228 trajets aller-retour entre Montréal et Vancouver. Il faudrait planter 9136 arbres pour compenser ces émissions, mais La Ruche n'en distribue que 1400 par année. «C'est très difficile de comparer avec d'autres écoles secondaires, mais La Ruche se trouve tout de même dans la moyenne », affirme Laurence Fauteux, conseillère à la transition écologique chez Lab 22.

92% des émissions proviennent de la consommation de gaz naturel pour le chauffage. «La présence de la géothermie à La Ruche est rare pour une école, mais elle ne comble pas tous les besoins

en électricité », ajoute M^{me} Fauteux. Selon cette organisation, il serait judicieux de vérifier les programmes admissibles pour modifier le système de chauffage.

Au niveau des transports, l'autobus scolaire représente le principal moyen de déplacement des élèves dans une proportion de 65 %. Cependant, 80 % des membres du personnel utilisent l'automobile solo pour se rendre au travail.

Selon une caractérisation des matières résiduelles effectuée du 7 au 9 novembre 2023, l'ensemble des usagers de La Ruche produisent 30 tonnes de déchets annuellement. Le contenu des poubelles, du recyclage et du compost équivaut donc au poids de 4,5 éléphants ou de 14 véhicules utilitaires sport (VUS) remplis de rebuts. Une fois de plus, La Ruche se trouve dans la moyenne des écoles québécoises, aux dires du Laboratoire d'innovations sociales et environnementales (LAB 22).

L'objectif de cette démarche consiste à sensibiliser les élèves et à améliorer le bilan carbone, qui sera refait dans environ deux ans. Un plan d'action sera bientôt dévoilé afin d'atteindre les cibles.

FAITS SAILLANTS

- Le contenu des poubelles est mal trié avec un taux de contamination de 75 %
- Les matières organiques représentent près de la moitié du contenu des poubelles
- · Le taux de contamination du recyclage est de 19%
- Le compost est le mieux trié avec une contamination de seulement 1 %

Elle pourrait accueillir le préscolaire et le primaire en 2025

TRISTAN OUIMET

TOUIMET##GRAVITEMEDIA.COM

L'école secondaire Gabrielle-Roy à Châteauguay pourrait changer de vocation et offrir l'éducation préscolaire et primaire à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.

Le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) a adopté un avis d'intention à cet effet le 9 avril.

Le changement de vocation de l'école Gabrielle-Roy permettrait « de répondre au besoin d'espace prévu dans le secteur au préscolaire et au primaire en raison de la croissance démographique et de l'implantation progressive de la maternelle 4 ans à temps plein », selon le centre de services.

Cette modification d'ordre d'enseignement de cette école châteauguoise permettrait « de relocaliser temporairement la clientèle et le personnel de l'école primaire Saint-Jude qui doit être entièrement reconstruite », précise le Centre de services scolaire.

La reconstruction de Saint-Jude demanderait une relocalisation des élèves pour un minimum de 3 ans. L'école Louis-Philippe-Paré (LPP), qui accueille les élèves de la troisième à la cinquième secondaire, desservirait pour sa part les jeunes du 1^{er} cycle du secondaire de Gabrielle-Roy.

Selon le CSSDGS, l'école a la capacité d'accueillir les groupes prévus à l'école primaire Saint-Jude.

En 2025-2026, l'école LPP a « la capacité d'accueillir les 107 groupes prévus en incluant la clientèle de l'école Gabrielle-Roy» avec son bâtiment actuel, ainsi que ses modulaires des blocs A et B.

De plus, la capacité d'accueil de l'école Louis-Philippe-Paré augmentera à 122 groupes à compter de 2026-2027.

LES PROCHAINES DÉMARCHES

Une consultation publique se déroule actuellement jusqu'au 31 mai concernant cette modification de l'ordre d'enseignement à l'école Gabrielle-Roy.

Les détails de cette consultation sont sur le site du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries.

Le conseil d'administration du CSSDGS doit prendre sa décision officielle sur la mise en place de cette modification le 25 juin.

UNE NOUVELLE ECOLE PRIMAIRE POUR LACHUTE

FRANCIS LEGAULT

francis.legault@eap.on.ca

Il y a un peu plus d'un mois, le gouvernement du Québec a dévoilé son Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034, qui présente ses projets d'investissements de plus de 20 M\$ des dix prochaines années. Et parmi les nombreux projets qui figurent sur cette liste, la construction d'une nouvelle école primaire à Lachute a été ajoutée.

Cela faisait deux ans que le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSS-RDN) demandait au gouvernement provincial d'inscrire ce projet d'école à son PQI, mais chaque fois, la demande était restée sans réponse. Néanmoins, la troisième fois a été la bonne alors que le projet figure maintenant comme étant en planification dans l'édition 2024-2034 du POI.

Cependant, Nadyne Brochu, conseillère en communications du CSSRDN, indique que le centre de services scolaire a bien vu l'inscription de ce projet d'école dans le PQI mais dit également ignorer les détails du projet. Il est donc impossible, pour l'instant, de savoir combien de classes aura cette école ni quel sera l'échéancier des travaux et son budget de construction. On sait cependant qu'elle sera construite à Lachute mais encore là, impossible de savoir où exactement, puisque le terrain n'a pas encore été sélectionné.

Par ailleurs, le CSSRDN a aussi fait une première demande pour inscrire au PQI le projet d'une nouvelle école secondaire de 1015 élèves qui serait située dans Argenteuil, afin de désengorger la polyvalente Lavigne. Malheureusement, madame Brochu confirme que ce projet n'a pas été retenu cette année.

En janvier dernier, René Brisson, directeur général du CSSRDN, avait indiqué que la polyvalente Lavigne était obligé d'emprunter des locaux de la Laurentian Regional High School et du Centre de formation professionnelle Performance Plus afin d'accueillir tous ses élèves. Le ministère de l'Éducation prévoit qu'il manquera 845 places d'ici dix ans pour les élèves du secondaire dans la région, en raison de la croissance démographique d'Argenteuil. La demande sera donc reconduite l'année prochaine.

Par ailleurs, le projet de construction de la nouvelle école St-Philippe figure encore dans le PQI comme étant en planification. Cependant, le CSSRDN avait convié les médias le 26 avril pour présenter les perspectives architecturales du nouvel établissement scolaire. Celui-ci sera situé sur un terrain de 11 675 m² en bordure du parc Roland-Cadieux à Brownsburg-Chatham. L'école devrait accueillir 320 élèves dans 16 classes dès l'année scolaire 2026-2027.

Pour ce qui est de la construction de la Maison des aînés de Lachute, qui devrait remplacer le CHSLD du Pavillon, ce projet y apparaît toujours comme étant à l'étape de la planification. Rappelons que la construction de ce nouveau bâtiment a fait l'objet de trois annonces gouvernementales depuis 2007, mais qu'aucun travail n'a effectivement eu lieu.

Communiqué (s)

(/)

scolaire de Kamouraska– Rivière-du-Loup (/)

Nous joindre (/notre-organisation/a-propos-du-css/#smenu5)

Un projet entrepreneurial de La Pocatière remporte le titre de lauréat régional

3 mai 2024

Un des lauréats locaux au Défi OSEntreprendre, volet scolaire, vient d'obtenir le titre de lauréat régional!

Le projet « Le garage est ouvert », soumis par l'enseignante Noémie Lévesque de l'école polyvalente La Pocatière, a donc franchi cette nouvelle étape du concours, dans la catégorie secondaire 1er cycle.



L'activité réunit plusieurs jeun so haire anos de l'école sur l'heure du midi. Les élèves intéressés (/) passent plusieurs heures à faire de la mécanique grâce à ce nouvel atelier. Les jeunes ont Rivière du Loup propos du css/#smenus) participé aux différentes étapes pour la mise en place du projet : préparer l'atelier, acquérir du matériel, etc.

Le projet de démarrage d'un atelier de mécanique a eu un effet formidable sur la motivation des élèves.

Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Notre centre de services scolaire offre des services éducatifs à plus de 7 000 élèves, jeunes et adultes. Il couvre 32 villes et municipalités. Il compte plus de 1 300 employés dont plus de 90 % œuvrent directement auprès des élèves.

Point de service de Rivière-du-Loup

464, rue Lafontaine, C.P. 910,

Rivière-du-Loup (Qc)

G5R 3Z5

Téléphone : 418 862-8201 Télécopieur : 418 862-0964

Courriel: webmestre@csskamloup.gouv.qc.ca (mailto:webmestre@csskamloup.gouv.qc.ca)

Liens rapides

- > Nouvelle école (https://www.csskamloup.gouv.gc.ca/nouvelle-ecole/)
- > Taxe scolaire (https://www.csskamloup.gouv.qc.ca/notre-organisation/services-administratifs/ressources-financieres-et-taxes/taxe-scolaire/)
- > Demandes et plaintes (https://www.csskamloup.gouv.qc.ca/notre-organisation/demandes-et-plaintes/)
- > Accès à l'information (https://www.csskamloup.gouv.qc.ca/notre-organisation/acces-a-linformation/)
- > Info-contrats (https://www.csskamloup.gouv.gc.ca/je-suis/entreprise/info-contrats/)
- > Vous avez des questions? (https://www.csskamloup.gouv.gc.ca/vous-avez-des-questions/)

Suivez-nous



(https://www.youtube.com/channel/UCNohyGzwca2HcLdqPUXqS5Q)

(mailto:webmestre@cskamloup.qc.ca)

Le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup prend tous les moyens raisonnables afin de protéger les renseignements confidentiels qui lui sont communiqués. Les renseignements fournis par les utilisateurs de ce site ne seront transmis à aucun tiers sans leur approbation.

© 2024 Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup | Conception Web Standish (https://www.standish.ca/projets/) | Médias sociaux (https://www.csskamloup.gouv.qc.ca/medias-sociaux/) | Politique de confidentialité (https://www.csskamloup.gouv.qc.ca/politique-de-confidentialite/)

© Gouvernement du Québec, 2024 (http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/copyright.php)